



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix

Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage Chargé des
Ressources Halieutiques (MAEPE-RH)

Unité de Gestion des Projets (UGP)

Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux
(PRODERMO & Financement Additionnel 1 et 2)

(P117355 - H706-DJ & P130515-H & P157282)

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
(CGES)

Date de révision : 14 mars 2016

Version Finale

Abdallah Hamadou

Expert national en développement durable

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	7
EXECUTIVE SUMMARY (ENGLISH VERSION)	9
RESUME (VERSION FRANÇAISE)	13
I. INTRODUCTION	17
1. Historique	17
2. Profil du pays	18
3. Etats de lieux	20
4. Les dispositifs et mécanismes en appui au développement du secteur primaire	26
5. Objectif du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)	35
6. Méthodologie de réalisation de l'analyse environnementale et sociale	35
II. DESCRIPTION DU PRODERMO	36
1. Objectif du PRODERMO	36
a. <i>Composante 1. Sous-projets communautaires</i>	36
b. <i>Composante 2. Renforcement des capacités et assistance technique</i>	37
c. <i>Composante 3. Coordination et gestion du projet</i>	38
2. Types de sous-projets anticipés	38
3. Zones d'intervention	41
4. Analyse des alternatives au projet proposé	42
5. Arrangement Institutionnel de gestion et coordination du projet	43
6. Processus d'identification des sous-projets	Error! Bookmark not defined.
III. CADRE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE REFERENCE	46
1. Localisation des parcours	46
2. Description de l'environnement physique	48
3. Description du milieu humain	49
4. Organisation sociale des zones d'intervention du PRODERMO	50
IV. CADRE POLITIQUE ET LEGISLATIF POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	51
1. Cadre national	51
2. Cadre international	53

V. POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE MONDIALE	57
1. Politique de sauvegarde OP/PB 4.01 sur l'évaluation environnementale	57
2. Politique de sauvegarde OP/PB 4.04 sur les habitats naturels	57
3. Politique de sauvegarde OP 4.09 sur la gestion des pesticides	57
4. Politique de sauvegarde OP/PB 4.12 sur la réinstallation involontaire	57
5. Politique de sauvegarde OP/PB 4.37 sur la sécurité des barrages	58
VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	59
1. Méthode d'analyse	59
2. Principaux impacts environnementaux et sociaux positifs du projet	59
3. Impacts environnementaux et socioéconomiques négatifs du projet.....	62
VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PCGES)	67
1. Processus d'analyse environnementale et sociale des sous-projets	67
2. Procédure de publication de l'information relative aux sous-projets.....	70
3. Guide à l'élaboration d'éventuels Plan de Gestion Environnementale (PGE)	70
4. Synthèse des principaux impacts environnementaux et sociaux du PRODERMO et des mesures d'atténuations recommandées.....	70
5. Activités de suivi environnemental et social.....	78
6. Capacités des acteurs concernés par la gestion environnementale et sociale	80
a. Identification des responsabilités suivant les acteurs.....	80
b. Composante 2 du PRODERMO	80
c. Besoins de renforcement de capacité	81
d. Plan de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacités	82
<i>Programmes de sensibilisation et de mobilisation au niveau villageois</i>	84
7. Coûts de mise en œuvre du PCGES.....	85
VIII. PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE	86
1. Méthodologie	86
2. Propositions collectées	86
3. Synthèse des consultations publique et visite de terrain	86

ANNEXE.....

Annexe 1 : Termes de références de l'EIES..... 90

Annexe 2 : Cartes des zones d'intervention du projet 98

Annexe 3 : Personnes Rencontrées 110

Annexe 4 : Principaux points soulevés lors des consultations publiques 120

Annexe 5 : Fiche d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets 121

Annexe 6 : Illustration en images de visites sur le terrain 126

Annexe 7 : Bibliographie..... 131

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition de la Population (Région/Sexe)	18
Tableau 2: Types des cultures et évolution de leur production	21
Tableau 3: Synthèse des estimations de biomasse et de potentiel commercialisable	24
Tableau 4: Classification des ménages	25
<u>Tableau 5: Situation du pays par rapport aux OMD</u>	31
Tableau 6: Type de sous-projets.....	39
<u>Tableau 7 : Les étapes de création du Ministère de l'environnement</u>	51
<u>Tableau 8: Tableau récapitulatif de cadres législatifs suivant les secteurs</u>	52
Tableau 9: Principaux engagements international de Djibouti	55
<u>Tableau 10: Impacts positifs sur les bénéficiaires et environnement</u>	60
<u>Tableau 11: Impacts sur le MAPE-RH</u>	62
<u>Tableau 12: Tableau des impacts négatifs potentiels</u>	64
Tableau 13: Processus d'analyse environnementale.....	68
Tableau 14: Principaux impacts et mesures d'atténuation du PRODermo	71
Tableau 15: chronogramme d'activités environnementales et sociales du projet	79
Tableau 16: Rôles de structures de concertation	80
Tableau 17: Besoin de renforcement des capacités suivant les structures	81
Tableau 18: Plan de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacités	82
Tableau 19: Exemples de formations proposées	84
Tableau 20: Coûts de mise en œuvre du PCGES	85
<u>Tableau 21: Synthèse des consultations publiques</u>	86

LISTE DES FIGURES

Carte 1: Répartition administrative du pays.....	18
Carte 2: Localisation géographique du PROMES-GDT et PRAREV	34
Carte 3: Zone d'intervention du PRODERMO, PROMES et autres projets du MAPE-RH.....	42
Carte 4: Répartition de parcours au Sud	46
Carte 5: Localisation de 3 parcours dans la région d'Obock	47
Carte 6: Carte administrative de la république de Djibouti	98
Carte 7: Principales localités de la république de Djibouti	99
Carte 8: Carte géographique et routière de la république de Djibouti.....	100
Carte 9: Répartition géographique des projets exécutés par le MAPE-RH.....	101
Carte 10: Zones d'intervention PRODERMO et PROGRESS	102
Carte 11: Carte de végétation simplifiée de la République de Djibouti	103
Carte 12: Carte des bassins versants de la République de Djibouti	104
Carte 13: Principaux foyers de transhumance	105
Carte 14: Carte géologique et structurale du N-O de la République de Djibouti.....	106
Carte 15: Carte géologique de la République de Djibouti.....	107
Carte 16: Carte sismique de Djibouti.....	108
Carte 17: Carte sanitaire de la république de Djibouti.....	109

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADETIP	Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
ANEFIP	Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles
BCD	Banque Centrale de Djibouti
BM	Banque Mondiale
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DEFIP	Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MESN)
DISED	Direction de la Statistique et des Études Démographiques
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDAM-IS2	Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages – Indicateurs Sociaux II (2002)
EDIM	Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples
EDSF/PAPFAM	Enquête Djiboutienne sur la santé de la famille (2002)
FDJ	Franc Djiboutien
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GTT	Groupe technique thématique
IDH	Indice de Développement Humain
IGAD	Intergovernmental Authority on Development/Autorité intergouvernementale sur le développement
IMF	Institution de micro-finance
INDS	Initiative Nationale pour le Développement Social
MAECI	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale
MAEMRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques
MEFPP	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation
MESN	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
MHUEAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONEAD	Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21 ^{ème} siècle
PIB	Produit intérieur brut (GDP)
PLCP	Programme d'appui à la lutte contre la pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTTE	Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
PTF	Partenaires techniques et Financiers
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP)
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SCN93	Système de comptabilité nationale, version 1993
SNA	Service National Adapté
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNU	Système des Nations Unies (Agences des NU)
SSN	Système Statistique National
TMI	Taux de mortalité infantile
TMIJ	Taux de mortalité infanto-juvénile
TMM	Taux de mortalité maternelle
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UE	Union européenne – Délégation de la Commission européenne en RD
UNDAF	Plan cadre des NU pour l'assistance au développement (UN Development Assistance Planning Framework)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Mission de Coopération Américaine (US Agency for International Development)
VIH/SIDA	Virus Immuno-Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

EXECUTIVE SUMMARY (ENGLISH VERSION)

Objectives of this document

Based on environmental implications of its interventions, the Rural Community Development and Water Mobilization Project - PRODERMO, to be funded by the International Development Agency (IDA / World Bank), is classified as Environmental Category B as defined by the World Bank. The safeguard operational policy for Environmental Assessment (OP 4.01) is triggered. As such, the recipient of the IDA grant had to prepare an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA).

This analysis reviews the environmental and social aspects of the project according to both Djibouti's legal framework and to the World Bank rules and procedures. It identifies measures to be taken and describes the procedure to be implemented to ensure that potential risks to the environment are adequately assessed and managed. The objective of this analysis is to help ensure the quality and sustainability of investment projects, this by assessing the potential impacts of the proposed project on physical, biological, socioeconomic and cultural as well as potential impacts on health and human security.

The study was conducted, between December 2015 and January 2016, by one national expert on sustainable development in close cooperation with the focal point from Environment Department to PRODERMO mobilized by the Project Management Unit (PMU). They performed (i) consultations with relevant stakeholders within MAEM-HR (including Directors of water and agriculture) and its regional offices, the Project Management Unit (PMU) and its regional offices, NGOs and representatives of beneficiary communities; (ii) site visits on the identified project areas; (iii) a desk review; and (iv) an analysis of the impacts identified.

Project background

Djibouti faces a generalized lack of water resources and has no permanent sources of surface water. The country's annual total use of water is around 19 million cubic meters (m³), including 2.5 million m³ (13%) for irrigation and 0.5 million m³ (3%) for livestock, and 84% remaining for household and municipal use. It is estimated that over 70% of rural population and its flocks do not have access to water at a reasonable distance. About 95% of the water use comes from deep aquifers that are recharged by infiltration of rainwater from wadis. The annual recharge of these aquifers is estimated at 10-20 million m³ per year. However, due to demographic pressures, it is estimated that the total water consumption will increase to approximately 29 million m³ by 2015, putting even more pressure on limited groundwater resources.

The Government is strongly committed to the promotion of rural development. In particular, the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries in Charge of Water Resources (MAEM - HR) has already launched a major initiative in 2007 for water mobilization under the Programme for Mobilization of Surface Water and Sustainable Land Management (PROMES-GDT) with the support of a number of donors including the International Fund for Agricultural Development (IFAD), WFP (through its "Food-for-Work") and the African Water Facility (AWF), and by funding from the Government. This project (PROMES-GDT) has three main geographical areas: (i) the Day Forest in the north of Tadjourah, (ii) the Petit Bara and Grand Bara in the south of Arta, and (iii) the Gobaad in the southeastern region of Dikhil. However, other geographical areas have populations facing similar difficulties that require particular attention and additional investment for development.

The principle of supporting from the World Bank (IDA) is registered in the framework of Country Assistance Strategy (CAS) 2009-2012 for Djibouti on 30 March 2009, which provides for funding about \$ 5.8 million US dollar (initial fund) and a first additional funding (FA1) in the amount about \$ 3.0 million US dollars from CRW facility of IDA.

On January 29, 2015, the Government of Djibouti has petitioned the World Bank for a second additional fund for PRODERMO (PRODERMO FA2). The World Bank has approved an amount of US \$ 7 million.

Two successive missions (October and November 2015) helped to define the strategic directions of PRODERMO FA2 and the main actions which lead to the updating of the environmental and social impact study.

PRODERMO project description

The objective of the proposed PRODERMO project is to increase access of rural communities to water and enhance their capacity to manage water and agro-pastoral resources in the project areas using a participatory approach to community based development.

To achieve its objectives, the project will implement several actions aiming at: (i) mobilizing surface and ground water for human consumption as well as for small scale community agricultural and livestock production activities to enhance the resilience of rural households to climate uncertainty, particularly droughts; (ii) enhancing the production and added value of agricultural and livestock activities of rural communities around water points; and (iii) strengthening the organizational, technical and management capacity at the community level as well as the capacity of the implementing entity and its central and regional staff. The project is based on a participatory planning and implementation approach allowing beneficiary communities to select small investment subprojects based on their needs and implement them at their own pace, in consultation with local and regional authorities and partners.

The proposed project will be financed by an IDA grant in the amount of U.S. \$ 5.8 million over five years. The project would achieve its objectives through three main components: (i) Community Investment Sub-Projects (see paragraphs below for examples of potential subprojects), (ii) Capacity building and technical assistance, and (iii) Coordination and project management.

Environmental and social impacts

The PRODERMO is a participatory project designed to meet the social, environmental and economic needs of beneficiaries. Overall, project activities (sub projects) will result in **positive** impacts on the environment and living conditions of affected populations including:

- Improved access of rural populations to drinking water at a reasonable distance for human consumption and animal feed;
- Increased storage capacity of water for human consumption and for agricultural and livestock production;
- Improved monitoring of water quality;
- An increase in land under irrigation;
- An increase in production of major crops (vegetables, cereals, fodder) and livestock (through better access to water, rangelands and fodder);
- Increased participation of community-based organizations and local stakeholders in planning and implementation of local development;
- Capacity building of community organization and local authorities;
- Increased job opportunities generating additional income

However, some activities under component 1 of the Project could have a **negative** impact if adequate mitigation measures are not implemented. This component includes sub-projects investment of two types:

- Sub-projects involving water mobilization: :
 - rehabilitation or construction of small infrastructure to capture water for human use, for livestock or agriculture (underground cisterns, basins and surface reservoirs, earth dikes, wells, boreholes manual or solar);
 - activities of soil and water conservation to protect and promote the regeneration of the vegetation around these structures;
- Sub-projects involving agricultural, livestock and community development:
 - rangeland development (through set-aside, re-seeding and shrub planting);
 - improving livestock production
 - assistance in developing income-generating activities such as fisheries, handicrafts;
 - seed production (nurseries).

The environmental assessment established that the project will not create significant or irreversible potential negative impacts on the environment. The main risks identified with minor impacts can be controlled by implementing good practices in the design and operation of sub-projects. The most important impacts will require the implementation of appropriate mitigation actions covering:

- The hydrological functioning of watersheds
- The availability of water resources
- The monitoring of groundwater quality

- The monitoring and improvement of water quality in the infrastructures created (especially in tanks intended for human consumption)
- A breakdown of hydraulic infrastructures
- The risk of overgrazing and degradation of vegetation cover
- The modality of use and access to land

Environmental assessment process

The Environmental and Social Management Framework (ESMF), will be translated into the operations manual used to guide the implementation of the project from day to day. It aims to:

- ensure that the project complies with national legal requirements and environmental and social World Bank procedures;
- specify the criteria for environmental and social analysis of activities (sub-projects) financed under the PRODERMO;
- provide options to prevent, minimize or mitigate the risks and potential negative impacts during project construction and operation phases or increase the positive impacts of subprojects financed;
- provide an assessment of training needs and capacity building for various stakeholders in the project;
- describe the procedures and responsibilities for monitoring the impacts of the project, reporting to the World Bank and implementing the ESMF.

Procedure for screening of subprojects

The approach to the environmental and social analysis of subprojects is integrated into the design, review and approval process of subprojects by local authorities. The extent of mitigation required will depend on the level of impact of a subproject. A screening checklist was specifically designed to help communities avoid or minimize environmental and social impacts while developing their subprojects. Officials of the PMU and local authorities who will review applications will then determine whether further studies or detailed plan for managing impacts are required before approval of a subproject.

Consultation with stakeholders and beneficiaries

Consultation sessions were held (beneficiaries and others stakeholders involved in the project) with the following approach:

- Introduce the project (background, objectives, proposed activities in the different components, expected results, participatory nature)
- Collect the opinions, views, concerns and suggestions regarding the potential impacts that affect their environment or the strategy for implementation of the project.

Mobilization of land for the project

As per the conclusions and recommendations of the ESIA, it is confirmed that OP 4.12 (Involuntary Resettlement) is not triggered by the proposed project. In Djibouti, the land belongs to the State and its mobilization is the administrative authorities' responsibility. However, in rural areas, management and use of land, including rangeland and forest relics, was defined well before independence and is related to traditional communities authorities.

Under the PRODERMO, the identification of plots (land area) to be used to implement project activities and the decision to use these plots will follow a participatory consultation process involving relevant local administrative authorities (prefects, sub-prefects, regional councils), customary authorities and local steering committees representing the communities of the respective parcels. A joint decision to use these parcels will be documented by the local steering committee, with technical support from the PMU, in a water and pastoral annual management plan (development plan) which lists the activities to be financed and plots to be used, without compensation, with the prior agreement and voluntary participation of all stakeholders. This development plan, signed by all parties (customary, administrative and community authorities), will be the official and formal agreement of the allocation of plots for the implementation of the project.

Cost of implementing ESMP

The cost of implementation of this ESMP is estimated about US \$ 514 000 and included in the project overall budget:

- Technical assistance (including studies regarding groundwater capacity when drilling...): 226 000 US\$
- Allowance for preparation and validation of environmental projects and any environmental management plans, including verification of community agreement for the use of well-defined plots: included in the supervision budget
- Activities to strengthen capacities of institutions (PMU, local authorities): 252 000 US\$
- Training programs for communities and the various stakeholders involved: 18 000 US\$
- Budget for annual monitoring of the implementation of environmental management plan: 18 000 US\$.

RESUME (VERSION FRANÇAISE)

Préambule et objectifs du document

Du fait des implications environnementales des interventions liées au projet, le Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux – PRODERMO, financé par l'Agence Internationale de Développement (IDA/Banque Mondiale), est classé dans la Catégorie environnementale B telle que définie par la Banque mondiale. La politique de sauvegarde OP 4.01 sur l'évaluation environnementale est déclenchée. A ce titre, le récipiendaire du don IDA doit préparer une analyse environnementale et sociale.

La présente étude examine les aspects environnementaux et sociaux du projet conformément à la réglementation Djiboutienne et aux procédures de la Banque Mondiale. Elle propose des mesures à prendre et décrit la procédure à appliquer pour que les risques potentiels pour l'environnement soient convenablement évalués et gérés. L'objectif de cette analyse est d'aider à assurer la qualité et la durabilité des projets d'investissements, ceci en évaluant les impacts potentiels du projet proposé sur les ressources physiques, biologiques, socioéconomiques et culturelles ainsi que les impacts potentiels sur la santé et la sécurité humaine.

L'étude a été réalisée entre décembre 2015 et janvier 2016 par un expert national en développement durable accompagné du point focal de la Direction de l'environnement.

Ils ont effectué (i) une consultation avec les parties prenantes concernées du MAEM-RH (y compris les Directions de l'eau et de l'agriculture) et de ses bureaux régionaux, de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et de ses bureaux régionaux, d'ONG et de représentants des communautés bénéficiaires ; (ii) des visites et échanges de terrain sur les deux zones concernées par le projet ; (iii) une revue documentaire, (iv) une analyse des impacts identifiés.

Contexte du projet

Djibouti fait face à un manque d'eau généralisé et ne possède pas de sources permanentes d'eau de surface. L'usage total annuel du pays en eau est autour de 19 million de mètres cubes (Mm³), y compris 2.5 Mm³ (13%) pour l'irrigation et 0.5 Mm³ (3%) pour l'élevage, et avec les 84% restant pour les ménages et usages municipaux. Il est estimé que plus de 70% de la population rurale et de ses troupeaux n'ont pas accès à l'eau à une distance raisonnable. Environ 95% de l'usage total en eau proviennent des nappes phréatiques profondes, qui sont rechargées par infiltration des eaux de pluie provenant des wadis. La recharge annuelle de ces nappes est estimée à 10-20 Mm³ par an. Cependant, en raison de pressions démographiques, il est estimé que la consommation totale en eau augmentera jusqu'à peu près 29 Mm³ à l'horizon 2015, mettant une pression encore plus accrue sur ces ressources limitées en eaux souterraines.

Le Gouvernement est fortement engagé à la promotion du développement rural. En particulier, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, Chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM – RH) a déjà lancé en 2007 une initiative importante pour la mobilisation de l'eau sous le Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de la Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT) avec l'appui d'un nombre de donateurs, y compris le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA), le PAM (à travers son programme « Food-for-Work ») et la Facilité Africaine de l'Eau / African Water Facility (AWP), ainsi que par un financement du Gouvernement.

Ce projet (PROMES-GDT) vise trois zones géographiques principales: (i) le Day Forest dans la région nord de Tadjourah, (ii) le Petit Bara et Grand Bara dans la région sud d'Arta, et (iii) le Gobaad dans la région sud-est de Dikhil. Cependant, d'autres zones géographiques présentent des populations faisant face à des difficultés semblables qui restent non-adressées et qui requièrent une attention particulière complétée d'investissements pour le développement.

Avec le support de la Banque Mondiale, le Gouvernement a aussi entamé récemment la préparation d'un nouveau Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux (PRODERMO) appelé à bénéficier d'un financement de l'Agence Internationale de Développement (IDA/Banque Mondiale). Le PRODERMO cherchera à maximiser les synergies et complémentarités avec le PROMES-GDT et alignera ses objectifs et approches avec ce Programme tout en ciblant des zones géographiques non-encore couvertes et ne bénéficiant pas encore du PROMES-GDT. Le PRODERMO introduira également des approches innovatrices, telles qu'une emphase sur la promotion d'une production agricole à plus forte valeur ajoutée (pour renforcer les capacités d'adaptation, réduire l'insécurité alimentaire et améliorer l'alimentation des ménages dans ces zones), ainsi que sur le développement rural en général.

Description du projet PRODERMO

L'objectif du projet proposé PRODERMO est d'améliorer l'accès à l'eau et d'augmenter l'accès des communautés rurales à l'eau et renforcer leur capacité de gestion des ressources hydrauliques et agropastorales dans les zones du projet à travers une approche participative au développement communautaire.

Pour atteindre ses objectifs, le projet appuiera plusieurs actions dont: (i) la mobilisation des eaux de surface et les nappes souterraines pour la consommation humaine de même que pour des petites activités de production agricole et animale, en vue d'améliorer la résilience des ménages ruraux aux incertitudes du climat, particulièrement aux sécheresses ; (ii) l'accroissement de la valeur ajoutée de la production agricole et de l'élevage des communautés rurales autour des points d'eaux; et (iii) le renforcement de la capacité organisationnelle, technique et de gestion au niveau communautaire de même que la capacité de l'agence d'exécution et de son personnel au niveau central et régional. Le projet est basé sur une approche participative de planification et d'exécution permettant aux communautés bénéficiaires de sélectionner des sous-projets d'investissement à partir de leurs besoins et de les exécuter à leur propre rythme, en consultation avec les autorités locales et régionales ainsi que les partenaires.

Le projet proposé est financé par un don IDA d'un montant d'US\$5 million sur une période de cinq ans. L'atteinte de l'objectif du projet se ferait à travers trois composantes principales: (i) Sous-projets communautaires, (ii) Renforcement des capacités et assistance technique, et (iii) Coordination et gestion du projet.

Impacts environnementaux et sociaux

Le PRODERMO est un projet participatif conçu pour répondre aux besoins sociaux, environnementaux et économiques des bénéficiaires (les communautés pastorales et agropastorales).

Globalement les activités du projet (sous-projets) se traduiront par des impacts positifs sur l'environnement et sur les conditions de vie des populations concernées qui se manifestent notamment par :

- Une amélioration de l'accès des populations rurales à l'eau potable à une distance raisonnable pour la consommation humaine et animale ;
- Une augmentation de la capacité de stockage de l'eau pour la consommation humaine et pour la production agricole et animale ;
- Une amélioration de la qualité de l'eau ;
- Une augmentation des terres sous irrigation ;
- Une augmentation de la production des principales cultures (légumes, céréales, fourrage) et du bétail (grâce à un meilleur accès à l'eau, au parcours et au fourrage);
- Une augmentation de la participation des organisations communautaires de base et des acteurs locaux concernés dans la planification et la mise œuvre du développement local
- Un renforcement des capacités d'organisation des communautés et des autorités locales
- Une augmentation des opportunités de travail génératrices de revenus supplémentaires

Cependant certaines activités de la composante 1 du Projet pourraient avoir des répercussions négatives si les mesures d'atténuation adéquates ne sont pas mise en œuvre. Cette composante inclue des sous-projets d'investissement de deux types :

- Des sous-projets de la mobilisation des eaux couvrant :
 - la réhabilitation ou la construction de petits ouvrages de captage d'eau à usage humain, pour le bétail ou l'agriculture (citernes enterrées, bassins de surface et réservoirs, digues de terre, puits, forages manuels ou solaires) ;
 - des activités de conservation des eaux et des sols (CES) pour protéger les structures et favoriser la régénération de la végétation autour de ces structures ;
- Des sous projets agricoles, d'élevage ou de développement communautaire couvrant :
 - L'aménagement des parcours (par la réhabilitation de pâturage, la mise en jachère et la plantation d'arbustes) ;
 - L'assistance au développement d'activités génératrices de revenus ;
 - La production de semences (pépinières) ;
 - L'appui aux activités de pêche.

L'évaluation environnementale a déterminé que le projet ne créera pas d'impacts potentiels négatifs importants ou irréversibles sur l'environnement. Les principaux risques identifiés avec des impacts mineurs peuvent être maîtrisés par la mise en œuvre de bonnes pratiques dans la conception et l'exploitation des sous-projets. Les impacts les plus importants nécessiteront la mise en œuvre de mesures d'atténuation adaptées qui correspondent aux risques liés :

- Au fonctionnement hydrologique des bassins versants
- A la disponibilité des ressources en eau
- A la dégradation de la qualité des eaux souterraines
- A la dégradation de la qualité de l'eau dans les ouvrages (notamment dans les citernes destinées à la consommation humaine)
- A la rupture des ouvrages hydrauliques
- Aux risques de surpâturage et de dégradation du couvert végétal
- Aux conditions d'utilisation et d'accès à la terre

Procédure d'évaluation environnementale

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet, ou Environmental and Social Management Framework (ESMF), sera reproduit dans le manuel des opérations utilisé pour guider la mise en œuvre du projet au jour le jour. Il vise à :

- s'assurer que le projet est en conformité avec les exigences légales nationales et les procédures de la Banque mondiale applicables en matière environnementale et sociale ;
- spécifier les critères d'analyse environnementale et sociale des activités (sous-projets) financées dans le cadre du PRODERMO ;
- fournir des options pour prévenir, minimiser ou atténuer les risques et les impacts potentiellement négatifs pendant les phases de construction et d'exploitation des ouvrages ou pour accroître les impacts positifs des sous-projets financés ;
- proposer une évaluation des besoins en formation et renforcement des capacités pour les différents intervenants du projet ;
- décrire les procédures de suivi des impacts du projet, de reporting à la Banque mondiale et de mise en œuvre du PCGES.

Analyse environnementale et sociale des sous-projets

L'approche retenue pour l'analyse environnementale et sociale des sous-projets est intégrée dans le processus d'élaboration, d'examen et d'approbation des demandes de projets par les autorités locales. L'ampleur des mesures d'atténuation requises dépendra du niveau d'impact du sous-projet. Une fiche d'analyse des impacts a été spécialement conçue pour aider les communautés à développer leurs sous-projets en évitant ou minimisant les impacts environnementaux et sociaux. Les responsables de l'UGP et les autorités locales qui examineront les demandes détermineront alors si d'autres études ou si un plan de gestion des impacts plus détaillé est nécessaire avant l'approbation d'un sous-projet.

Consultation des parties prenantes et des bénéficiaires

Des séances de consultation ont été organisées avec l'approche suivante:

- Présenter le projet (contexte, objectifs, activités proposées dans les différentes composantes, résultats escomptés, nature participative)
- Recueillir les avis, opinions, préoccupations et suggestions en ce qui concerne les impacts potentiels qui affectent leur environnement ou la stratégie de mise en œuvre du projet

Problématique de l'utilisation des terres

Suite à la préparation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale, la politique de sauvegarde de la Banque mondiale pour la réinstallation involontaire des populations (OP 4.12) n'est pas déclenchée dans le cadre du projet. A Djibouti, la terre appartient à l'Etat et son attribution relève des autorités administratives. En milieu rural, la gestion et l'utilisation des terres, notamment des parcours et des forêts reliques, relève depuis bien avant l'indépendance, de la responsabilité des autorités coutumières des communautés rurales.

Dans le cadre du PRODERMO, la détermination des parcelles (surfaces de terre) à utiliser pour mettre en œuvre certaines activités du projet et la décision d'usage de ces parcelles se fera de manière participative, sur la base de réunions d'information et de consultation, en présence des autorités administratives locales pertinentes (préfets, sous préfets, conseils régionaux), des autorités coutumières et des comités de pilotage locaux représentant les communautés des parcelles concernées.

Une décision commune d'usage de ces parcelles sera documentée par la préparation par le comité de pilotage local, avec l'appui technique de l'UGP, d'un plan d'aménagement hydraulique et pastoral annuel où sont inscrites les activités qui seront financées et les parcelles qui seront utilisées, sans compensation, avec l'accord préalable et volontaire de toutes les parties concernées. Ce plan d'aménagement, signé, tiendra lieu d'accord officiel et formel de la part des autorités coutumières, administratives et de la communauté de l'attribution de parcelles pour la mise en œuvre du projet.

Coût de la mise en œuvre du PCGES

Le coût de mise en œuvre de ce PCGES a été estimé et inclus dans le budget global du projet:

- Budget d'assistance technique (notamment pour la réalisation des études de capacité des nappes en cas de forage...): 226 000 US\$;
- Allocation pour la préparation et la validation environnementale des projets et des éventuels plans de gestion environnementaux y compris la vérification d'accord communautaire pour l'usage des parcelles bien déterminées (dans le budget du projet) ;
- Activités de renforcement de capacités des institutions (UGP, autorités locales): 252 000 US\$;
- Programmes de formation des communautés et des différents acteurs impliqués: 18 000 US \$;
- Budget pour assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental: 18 000 US \$.

I. INTRODUCTION

1. Historique

Le Gouvernement Djiboutien a sollicité l'appui de l'IDA/Banque Mondiale pour la formulation et le financement d'un projet de développement rural communautaire participatif axé sur la mobilisation des ressources en eaux et de la valorisation agro-pastorale.

Le principe de l'appui de l'IDA à un tel projet est inscrit dans le document de Stratégie d'Assistance Pays (CAS) 2009-2012 pour Djibouti en date du 30 mars 2009 qui prévoit un financement à hauteur de 5.8 millions de dollars EU à partir de la facilité IDA (Financement Initial) et d'un premier financement additionnel (FA1) à hauteur de 3.0 millions de dollars EU à partir de la facilité CRW de l'IDA.

Le 29 janvier 2015, le gouvernement djiboutien a adressé une requête à la Banque mondiale pour un second financement additionnel du PRODERMO (PRODERMO FA2). La Banque mondiale a donné son accord pour un montant de 7 millions de dollars EU.

Deux missions successives (octobre et novembre 2015) ont permis de définir les orientations stratégiques du PRODERMO FA2 et les principales actions à conduire dont l'actualisation de l'étude d'impact environnemental et social.

Le projet PRODERMO va apporter des bénéfices aux populations locales mais il pourrait, si des mesures adéquates ne sont pas prises au préalable, engendrer dans certains cas des effets négatifs aux niveaux environnemental et social.

Afin de minimiser ces effets défavorables, il a été requis l'actualisation de la dernière version du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du PRODERMO¹. Cette évaluation a été préparée afin de s'assurer que le projet est mis en œuvre en cohérence avec les cadres légaux et réglementaires en vigueur en république de Djibouti et également en conformité avec les principes et pratiques environnementales de la banque.

Le PCGES définira le cadre de suivi et d'évaluation ainsi que les dispositions institutionnelles à respecter durant la mise en œuvre des différentes activités du PRODERMO-FA2.

¹ Version du 30 mars 2012

2. Profil du pays

La république de Djibouti est située à l'entrée de la mer rouge et partage ses frontières avec l'Erythrée, l'Éthiopie et la Somalie. Elle s'étend sur une superficie de 23 200 km² et dispose de 314 km de façade maritime. Le 27 juin 2014, le pays a célébré ses 37 années d'indépendance.

L'adoption de la nouvelle Constitution en 1992 a engagé l'État dans un processus d'ouverture démocratique.

Le régime politique est type présidentielle avec un Président de la République élu au suffrage universel pour un mandat de six ans renouvelable une seule fois.

Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée Nationale où siègent 65 députés élus pour cinq ans.

Les dernières élections se sont déroulées en 2013 (élections législatives) et 2011 (élections présidentielles).



Carte 1: Répartition administrative du pays

Depuis 2002², le pays est reparti en 6 circonscriptions administratives appelées Région et Commune. Les régions sont au nombre de cinq (Ali-Sabieh, Arta, Dikhil, Obock et Tadjourah) et la Capitale avec un statut spécial, est répartie en trois communes (Ambouli, Balbala et Ras Dika).

Tableau 1: Répartition de la Population (Région/Sexe)

Unité: nombre

	Population totale		Population urbaine			Population rurale		
	Effectif	%	Total	Ordinaire	Particulière	Total	Sédentaire	Nomade
Djibouti ville	475 322	58,1	475 322	353 801	121 521	0	0	0
<i>masculin</i>	267 722	60,8	267 722	175 007	92 715	0	0	0
<i>fémnin</i>	207 600	54,9	207 600	178 794	28 806	0	0	0
Ali Sabieh	86 949	10,6	37 939	22 630	15 309	49 010	11 977	37 033
<i>masculin</i>	42 360	9,6	18 487	11 092	7 395	23 873	5 996	17 877
<i>fémnin</i>	44 589	11,8	19 452	11 538	7 914	25 137	5 981	19 156
Dikhil	88 948	10,9	24 886	19 347	5 539	64 062	22 510	41 552
<i>masculin</i>	45 753	10,4	14 405	9 766	4 639	31 348	11 699	19 649
<i>fémnin</i>	43 195	11,4	10 481	9 581	900	32 714	10 811	21 903
Tadjourah	86 704	10,6	14 820	12 157	2 663	71 884	23 482	48 402
<i>masculin</i>	43 215	9,8	8 167	5 937	2 230	35 048	11 886	23 162
<i>fémnin</i>	43 489	11,5	6 653	6 220	433	36 836	11 596	25 240
Obock	37 856	4,6	11 706	9 933	1 773	26 150	9 780	16 370
<i>masculin</i>	19 934	4,5	6 713	5 228	1 485	13 221	5 103	8 118
<i>fémnin</i>	17 922	4,7	4 993	4 705	288	12 929	4 677	8 252
Arta	42 380	5,2	13 260	11 043	2 217	29 120	11 345	17 775
<i>masculin</i>	21 083	4,8	7 302	5 445	1 857	13 781	5 580	8 201
<i>fémnin</i>	21 297	5,6	5 958	5 598	360	15 339	5 765	9 574
Total	818 159	100,0	577 933	428 911	149 022	240 226	79 094	161 132
<i>masculin</i>	440 067	53,8	322 796	212 475	110 321	117 271	40 264	77 007
<i>fémnin</i>	378 092	46,2	255 137	216 436	38 701	122 955	38 830	84 125

Source: DISED RGPH 2009

² Loi N°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des Régions

Le dernier recensement réalisé en 2009 montre que la population totale est de 818 159 dont 46,2% de femme soit 378 092. Les données suivant les zones de résidence mettent en relief l'importance des personnes habitant en milieu urbain (capitale et chef lieux des régions de l'intérieur) qui se situent à 577 933 (70,63%) contre ceux vivant en milieu rural avec 240 226 (29,36%). Le taux d'accroissement de la population était de 3% dans les années 2000 (EDAM-IS2) et contre 2,5% (RGHP 2009).

Par ailleurs, la république de Djibouti accueille chaque un nombre élevée des citoyens originaires des pays voisins : Ethiopie, Somalie et Erythrée. Cette situation s'est accrue avec la guerre au Yémen. Chaque année, un nombre élevé des réfugiés sollicitent la protection des autorités Djiboutiennes. Selon les données d'UNHCR Djibouti³. En octobre 2011, le nombre de réfugiés repartie entre les deux centres d'accueil du sud du pays (Ali Adde et Hol Hol) se chiffraient à 24 487 contre 21 000 en octobre 2011 sans compter les réfugiés yéménites au nombre de 5 000 installés au centre de réfugié Markazi à Obock.

De par son profil migratoire de transit, on estime qu'entre 300 et 400 migrants franchissent quotidiennement, de manière irrégulière, le territoire djiboutien en partance pour le Yémen et les pays du Golfe.

Les principaux indicateurs de pauvreté ont sensiblement progressée depuis 2000 mais reste difficilement atteignable en 2015. Le progrès varie suivant les domaines :

- En 2012, la proportion de la population au dessous du seuil de pauvreté reste élevée avec 42,2% pour la pauvreté extrême et de 79,4% pour la pauvreté relative. Le taux de l'extrême pauvreté est reste stable en 2002 et 2012.
- Le domaine de la santé se caractérise par une baisse notable des indicateurs : Taux de mortalité maternelle (54 pour 100 000), la stabilisation de l'espérance de vie à la naissance (52,9), le taux de mortalité infantile (67 pour 1000 naissances) et l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants de 0-5 ans ainsi que la stabilisation du taux de propagation du VIH/SIDA (2,2 % de la population).
- Une amélioration du taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire (66,2%. Cependant 49,9% de la population de 15 ans et plus n'a jamais fréquenté l'école.

Selon le rapport sur le développement humain 2013, l'Indice de Développement Humain (IDH) de Djibouti était de 0.445 (164ème sur 187 pays) la plaçant dans la catégorie des pays à développement humain faible. Le PIB par habitant est estimé à 1300 \$.

L'économie du pays est orientée vers le secteur tertiaire qui représente 76% du PIB. Selon les résultats d'EDAM3-IS, l'économie reste dominée par le secteur informel qui fait vivre une grande partie de la population. Le chômage reste élevé et très marqué chez les jeunes (60%).

La république de Djibouti est membres des principales organisations internationales et régionales tels que l'IGAD. Le pays participe à des interventions de maintien de la Paix tout particulièrement en Somalie (ONUSOM).

³ UNHCR Factsheet Djibouti, June-August 2014

3. Etats de lieux

Les données relatives à l'eau restent similaires au contexte décrit dans l'EIE et PGES du mars 2012. En effet, l'eau est extrêmement rare à Djibouti et cette situation s'aggraverait avec l'accroissement de la population ainsi que leurs conditions de vies et également le changement climatique caractérisé par la raréfaction de l'eau.

Les ressources en eau sont très limitées accentuées par une pluviométrie moyenne annuelle ne dépassant pas les 150 mm de pluie, une absence de sources d'eau de surface permanente. Les nappes souterraines sont très difficilement alimentées du fait de l'ETP élevé.

Selon les statistiques de la FAO (Aquastat 2005) l'utilisation annuelle totale de l'eau est autour de 19 millions de mètres cubes (Mm^3) dont $2,5 Mm^3$ pour l'irrigation (13 pourcent) et $0,5 Mm^3$ pour l'élevage (3 pourcent), avec les 84 pourcent restant pour l'utilisation des ménages et des municipalités. Le besoin en eau risque d'atteindre les $29 Mm^3$ dans les prochaines années.

Selon la même source, environ 20 pourcent de la population n'a pas accès à l'eau potable. Ce taux atteint 70 pourcent en milieu rural. L'origine de l'eau utilisée provient pour 95 % des nappes phréatiques souterraines. Le taux de recharge d'eau pour maintenir ces nappes phréatiques est estimé $10-20 Mm^3$.

L'agriculture se caractérise par son mode qui reste traditionnelle, son étendu très limité dans l'espace et ses cultures orientées principalement dans la production maraichère et fruitière. Ce profil est le résultat des contraintes climatiques et édaphiques (aridité, pluviométrie faible et irrégulière, surface arable marginale, etc.).

La superficie agricole cultivable potentielle est estimée à 120.000 ha dont 10.500 ha facilement irrigable puisque située le long des oueds.

Tableau 2: Utilisation des terres

Catégories	ha	Utilisation des terres		
		Les sous Catégories	Ha	
Terre agricole	10 000 (0,6%)	Surface cultivée (toutes cultures)	1 250	La superficie irrigable est de 10 000 ha. dont 1 250 ha est irriguée
		Surface non cultivée	8 750	
pâturage	1697 840 (94,4%)	Pâturage amélioré	Insignifiant	
Forêt	900 (0,1%)			
Autre	89 960 (5,0%)	Surface totale terrestre	1 799 200	
		Surface territoriale et lacs	520 800	
		Terres marginales	89 960	
Total	1 799 200 (100%)			

Source : PAN, 2002

La production agricole qui représente le 10% du besoin du pays a timidement augmenté depuis 2000, de même que la superficie et le nombre d'exploitation agricole.

Ainsi, la surface cultivée est passée de 1 250 ha en 2002 à 1587 en 2010. La production agricole était de 5 369 tonnes en 2006 contre 7100 en 2010.

Les principales espèces cultivées et leurs rendements obligent le pays à importer principalement depuis l’Ethiopie la quasi-totalité de sa nourriture, y compris les légumes et les fruits.

Tableau 2: Types des cultures et évolution de leur production

Produits	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Tomates	1300	1650	1708	1512	17 10	1816	1940
Aubergines	40	35	42	38	41	43	46
Betteraves	11	11	12	9	11	13	13
Carottes	8	8	9	5	7	9	11
Choux	11	8	9	6	5	6	6
Melons	100	130	136	97	151	176	194
Oignons	108	128	139	112	116	119	121
Pastèques	80	70	78	63	69	78	78
Piments	359	370	375	216	210	223	235
Laitues	8	8	8	4	6	7	7
Mangues	600	653	630	423	510	560	650
Goyaves	1075	1250	1290	955	980	995	1020
Agrumes	1800	1900	1980	1385	1215	1230	1250
Dattes	80	80	124	105	113	115	118
Divers (fourrage)	250	390	295	195	225	210	216
TOTAL	5830	6691	6835	5125	3659	5600	5905

Source : Direction de l’Agriculture, 2007

Entre 2000 et 2010, des initiatives furent conduites pour améliorer la production agricole et renforcer la résilience de la population rurale dont les principales sont :

- Le programme de Promotion du Datier (2005-2009) a permis la plantation de près de 20 000 pieds
- Le projet de périmètre de développement agricole pilote de Damerjog
- Le programme d’urgence (2006-2010) en partenariat avec la FAO se traduit par (i) la mise en place dans chaque région de l’intérieur une pépinière de 300 m² (ii) 15 périmètres agropastoraux d’une superficie totale de 34 ha furent créés sur l’ensemble de 5 régions.

Depuis cinq ans, l’accent est mis sur la vulgarisation des techniques modernes de production, de la maîtrise de l’irrigation et du développement des ouvrages de captage d’eau ainsi que la promotion et l’accompagnement des nouvelles exploitations agricoles.

En effet, la vulgarisation des techniques sur la ferti-irrigation, l’association culture fourragère et élevage, le micro-jardinage, les productions de contre-saison ont permis de créer de doter chaque région d’une pépinière agropastorales pour la production de plants d’arbres et arbustes à haute valeurs fruitières notamment le palmier dattier, fourragères pouvant servir comme brise-vent, ombrage et ornement.

Les activités dans le domaine de la maîtrise de l’irrigation ont permis d’expérimenter et d’étendre les techniques de micro-irrigation, la valorisation des eaux de surface au niveau tels que a *Kourtumalin*, *Hambukta*, *Afke Araba*, *Assamao*, *Beya Addeh*, *Qori Kela* ou 45 ménages ont pu créer et valoriser des périmètres maraichers. L’introduction de la micro-irrigation, qui est dans une première phase, a déjà couvert plus de 400 exploitations agricoles.

La vulgarisation des techniques modernes de production s’est également traduite par le développement des cultures de contre saison sur trois sites (Assamo, Dafenaytou et Daimoli) et la création de 42 tunnels à l’échelle nationale.

Selon la DAF, les efforts soutenus de dernières années apportent progressivement leurs résultats puisque les statistiques de 2013 montrent une croissance de 25-30% (nombre d'exploitation et production agricole) par rapport aux données de 2010 du *tableau 5*.

L'élevage est caractérisé par une conduite extensive avec une différence de taille quant à son importance dans la société, son effectif, et sa diversité et valorisation. La totalité de la population rurale pratique comme principale activité, l'élevage de caprins, bovins, camelins qui est leur source d'alimentation.

Selon le rapport de la DESV⁴, l'élevage djiboutien se pratique sur l'ensemble de territoire du pays couvrant une superficie moyenne de 1 700 000 ha (soit 94% du pays). On distingue principalement deux systèmes de conduite :

- *L'élevage transhumant* ou élevage conduite à l'extensive des petits et gros bétails, de race locale, représente une activité de subsistance des nomades et où la valorisation commerciale des productions animales reste faible. L'élevage fut durement touché par les dernières sécheresses récurrentes qui ont décimé un nombre important de cheptel, condamnant cette population à l'insécurité alimentaire et à l'exode rural.
- *L'élevage sédentaire* où le cheptel est conduit en semi intensif ou intensif. *L'élevage extensif* se pratique essentiellement autour des centres urbains et des points d'eau permanents. *L'élevage intensif* se pratique exclusivement à la périphérie de la capitale dont les productions sont destinées au marché local. Ces exploitations dont les productions sont le lait cru frais, développent progressivement des produits laitiers tels que le lait fermenté, le yaourt.

Il s'agit des fermes situées à *Ambouli*, *Doralé* ou encore *Douda*, qui disposent d'un titre foncier provisoire livré par l'administration Djiboutienne, dont le cheptel est principalement de race croisée et les productions journalières (lait de vache et de dromadaire) écoulées à travers la vente directe. En 2015, le ½ litre du lait de vache est vendu à 160 DJF et la bouteille de 1,5 litre à 600 DJF.

Les caractéristiques techniques du cheptel se traduisent par un poids faible de la carcasse et des paramètres zootechniques moyen.

Malgré la relative importance de l'élevage, le pays, pour son besoin en viande, importe des pays voisins. En moyenne, l'unique abattoir du pays a traité au cours de cinq dernières années 5 077 tonnes de viande par an. La création d'un abattoir moderne régional à Ali-Sabieh, contribuera au développement du secteur de l'élevage.

Par ailleurs, les interventions dans le secteur de l'élevage restent confrontées à un déficit des données sur l'importance et la répartition du cheptel Djiboutien d'autant plus que le dernier recensement en tant que tel remonte à 1978. Le résultat de ce recensement chiffrait à plus d'un million le nombre de cheptel. Depuis, le pays a connu les troubles internes des années 90 et les sécheresses qui sont récurrentes depuis la fin des années 90.

Tous ces facteurs rendent difficiles l'exactitude des données bien que différentes sources reconnaissent que la perte du cheptel est évaluée à 30% depuis le dernier recensement.

L'apiculture, malgré les potentialités tout particulièrement dans les Monts Goda et Mabla, reste très peu répondue. Cependant les cinq dernières années ont vu le développement dans ces zones des initiatives porte par la société civile en appui à la promotion de l'apiculture traditionnelle⁵

⁴ Rapport national de Djibouti sur les ressources génétiques animales, contribution au premier rapport mondial sur l'état des ressources génétiques animales, décembre 2006

⁵ Projet de valorisation de l'apiculture traditionnelle dans la vallée de Toha, Association Toha, financement de l'UE

L'aviculture se trouve également dans la situation similaire, des expériences furent entreprises dans le passé avec une initiative de la FAO en 1991 qui avait introduit 500 poussins d'un jour de race Isa brown. Entre 2005 et 2010, un projet de poulet de chair de chair industriel avait été lancé par la société INMAA. Tout récemment, le Ministère de la Promotion de la Femme a développé au profit des femmes rurales des projets pilotes qui se sont avérés efficaces tout particulièrement à Randa et Guelileh.

Les quelques effectifs inventoriés en république de Djibouti (soit environ 2 000 à 3 000) sont élevés dans les exploitations laitières de la capitale. Il s'agit d'une souche locale dite « commune » de petite taille en provenance de l'Ethiopie.

La pêche se trouve dans la même configuration que l'élevage et l'agriculture à savoir une exploitation traditionnelle, une faible production et par conséquent une très contribution marginale au PIB.

En appui aux activités de la pêche, la DP a mis en place quatre sites de débarquement (appelée couramment pêcherie), une sorte de plateforme qui offre un certain nombre de service décentralisés suivant la zone de pêche. Cependant, les offres de service varient suivant les sites. Les sites de Tadjourah et de Loyada sont équipés d'une chambre froide d'une capacité de 35m³ et d'une machine à glace d'une capacité de 1,5 t/jour⁶. La pêcherie d'Obock dont la machine à glace est hors service, avait une capacité de production 1,5 t/jour.

Seule, la capitale avec son « port de pêche » offre tous les services⁷ nécessaires aux pêcheurs (eau, glace, carburant et maintenance des moteurs). Sa gestion fut déléguée à une entreprise privée, *Red Sea Fishing SARL*.

L'étude référentielle sur les potentialités du secteur de la Pêche réalisée par la Coopération allemande en 1996⁸, fournit des données importantes en termes ressources halieutiques qui nécessitent d'être actualisé.

Selon cette étude, les points ci-dessous méritent d'être soulignés :

- Frontières maritimes : Selon la Loi no 52/AN/78 du 09 janvier 1979 portant sur la Mer Territoriale (12 milles), la Zone Contiguë (24 milles) et la Zone Economique Exclusive (200 milles), la république de Djibouti dispose de 100 000 km² des eaux.
- Le plateau continental (0-200 m) s'étend sur une superficie totale d'environ 2 500 km² (GTZ, 1996), est dans l'ensemble très étroit et ne s'élargit que dans des zones relativement réduites au sud (Loyada) et au nord (à partir de Ras Bir)
- La zone de 0-100 m représentant une superficie moyenne de 1 919 km², constitue l'aire d'activité des pêcheurs Djiboutiens.
- La façade maritime est de 314 km
- Les estimations en terme de ressources halieutiques établit en 1996 peuvent être considéré point de départ.

⁶ La machine de la pêcherie de Tadjourah est en panne depuis 2006

⁷ Rapport du Secteur Pêche, Mission FIDA – PRAREV, février 2013

⁸ Source : Direction de la Pêche

Tableau 3: Synthèse des estimations de biomasse et de potentiel commercialisable

Catégorie	Biomasses (tonne)	Potentiel commercialisable par an (tonne)
Démersaux nobles <i>Regroupe les espèces de fond actuellement commercialisées.</i>	28 000	1 500
Petits pélagiques <i>Regroupe plusieurs espèces de clupeidés non commercialisées actuellement.</i>	56 000	19 600
Grands pélagiques <i>Regroupe les thonidés, thazards, carangues et d'autres espèces très prisées sur le marché local.</i>	18 000	3 200

Selon les données récentes de la DP (février 2013), on compte à ce jour plus de 859 pêcheurs qui sont généralement regroupés en équipage (3 à 4 pêcheurs). Ces pêcheurs sont repartis suivant les zones de pêche :

- Zone Port Djibouti-Loyada: 650 dont **2 femmes**
- Zone Sagalou-Tadjourah-Obock-Khor Anghar: 209 dont **8 femmes**

Par ailleurs, le nombre total de revendeuses pour la capitale se chiffre à 106 soit 23 au niveau du marché du Riad et 93 à la périphérie. L'ensemble des pêcheurs utilisent des embarcations traditionnelles de 6 à 8 m de long équipée de moteurs hors-bord de 25 à 40 chevaux.

Ce type d'infrastructure limite les capacités d'exercice de la pêche à des méthodes traditionnelles (ligne à main et la traine, etc) et de moyens de conservation en mer. Cependant, on voit apparaître progressivement⁹ des embarcations entre 9 et 12 m avec un moteur in-bord utilisant le diesel et un équipage de six personnes.

La production annuelle moyenne est de l'ordre de 1 600 tonnes qui, ramené par habitant correspond à une consommation moyenne de 2 kg/an. Le pays dispose des ressources halieutiques très importantes avec un potentiel exploitable annuel estimé à 47.000 tonnes pour toutes espèces confondues. Selon les données de la DP, les principales espèces pêchées et commercialisées sont :

- Les Grands poissons pélagiques : thazard, thons, bonites, barracudas, cobia ;
- Les Poissons semi-pélagiques : carangues, mullets ;
- Les Grands poissons démersaux : mérours, empereurs, vivaneaux

La sécurité alimentaire suit la tendance de l'évolution du secteur primaire décrite précédemment (importation de près de 90% de denrée alimentaire, contribution au PIB inférieure à 4%, etc) se traduisant par une exposition de la population tout particulièrement la population rurale à l'insécurité alimentaire.

⁹ 3 bateaux de 12 m fournis par la Coopération Turque, les quatre bateaux Sri-Lankais et les 10 bateaux fabriqués au Cap-Vert

Tableau 4: Classification des ménages

Catégorie	Description
Ménage en insécurité alimentaire sévère	<ul style="list-style-type: none"> - Possèdent peu de bétail (en moyenne 2 UBT) et de biens. - Consommation alimentaire pauvre - Consommation moyenne journalière en eau de 18 litres/personne - Recours à des stratégies de survie pour palier à un manque d'argent ou de nourriture - Dépenses mensuelles très faible (environ 1 700 DJF/personne)
Ménages en insécurité alimentaire modérée	<ul style="list-style-type: none"> - Possèdent plus de bétail (en moyenne 4 UBT) et 1 bien de plus. - Consommation alimentaire pauvre avec achat des aliments - Consommation moyenne journalière en eau de 29 litres/personne - Recours à des stratégies de survie pour palier à un manque d'argent ou de nourriture - Dépenses mensuelles élevé (environ 5 800 DJF/personne)
Ménages en sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Possèdent plus de bétail (en moyenne 4 UBT) et bien que les catégories - Consommation moyenne journalière en eau de 40 litres/personne - Dépenses mensuelles d'environ 4 000 DJF/personne

Comme le met en relief le dernier rapport de la DISED, le seuil de la pauvreté absolue et relative ne font qu'augmenter et ce de manière soutenue en milieu rural.

Par ailleurs, les difficultés du secteur primaire à produire en quantité suffisante les produits alimentaires renforcés par les sécheresses récurrentes et de l'inflation des produits de premières nécessités ne font qu'accentuer l'insécurité alimentaire.

Ce profil du pays renforce la prévalence des 4 dimensions de l'insécurité alimentaire :

- Des disponibilités globales des aliments insuffisantes du fait de l'importation de produits alimentaires et de sa mauvaise répartition
- L'irrégularité des approvisionnements du fait de l'instabilité des marchés et des chocs conjoncturels tels que la sécheresse, l'exode rural ou l'afflux des réfugiés.
- Les difficultés d'accessibilité physique pour certaines franges des ménages ruraux (zone enclavées, nomadisme)
- L'accessibilité économique très faible du fait l'extrême pauvreté des ménages qui se situe à 42,2%.

Ce constat est illustré par la dernière enquête du PAM¹⁰ qui montre :

- La sécurité alimentaire des populations rurales demeure très critique.
- Environ 42 600 personnes sont en insécurité alimentaire sévère représentant 49% des ménages
- 24 300 personnes sont en insécurité alimentaire modérée représentant 28% des ménages.
- Détérioration de la situation de la sécurité alimentaire par rapport à 2011 : En 2012, plus de 70% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre ou limitée contre 57% en 2011
- 11% des ménages dépendaient des dons (aide alimentaire, familiale et communautaire) en 2011 contre 20% en 2012.

¹⁰ Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence, PAM, Mai 2012

4. Les dispositifs et mécanismes en appui au développement du secteur primaire

Depuis le dernier remaniement qui s'est traduit par un nouveau décret¹¹ fixant les attributions, le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH) est chargé de la mise en œuvre des politiques de développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sécurité alimentaire.

Le MAEPE-RH¹² comprend plusieurs départements dont les principaux sont :

- La *Direction de l'Élevage et des Services Vétérinaires (DESV)* dont la mission est d'assurer (i) un encadrement et le suivi des élevages (ii) la couverture sanitaire du cheptel (iii) l'amélioration des parcours et le développement de l'hydraulique pastorale (iv) l'hygiène alimentaire et la lutte contre les zoonoses (v) la protection de la faune sauvage et (vi) la réalisation et la gestion des projets d'élevage.

La DESV est composée de service de l'élevage et de service de contrôle vétérinaire et alimentaire. Elle dispose au niveau de cinq chefs lieu, un agent en charge du contrôle sanitaire. Les principales infrastructures dont la DESV assure la tutelle sont (i) le poste vétérinaire de Djibouti habilité à délivrer le certificat de bonne santé aux animaux domestiques, élevage urbains et périurbains (ii) le laboratoire de diagnostic permet à la DESV de détecter les maladies animales (iii) le parc à bétail est le lieu où débarquent tous les animaux de commerce. Sa superficie est de 2,7 ha le parc à bétail et (iv) L'unique abattoir de Djibouti qui fonctionne tous les jours de la semaine pour l'abattage des animaux livrés sur les principaux marchés de la capitale.

- La *Direction de la Pêche (DP)* a pour mission (i) de développer et perfectionner la pêches (ii) de conduire des études, de procéder aux contrôle technique et (vi) d'exécuter des programmes et projets sur la pêche. Elle est divisée en deux à savoir (i) le Service du Développement de la filière pêche et (ii) le Service de gestion des ressources halieutiques.
- La *Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF)* est en chargé de la promotion de l'agriculture en vue de diminuer la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur, l'amélioration de la sécurité alimentaire et également de la lutte contre la désertification. La DAF comprend les services de production végétale et le service de lutte contre la désertification et forêt.

En moyenne, la DAF apporte son appui technique et conseil à plus de 45 zones agricoles répartie sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, en appui à ces directions, il fut crée en 2010 le Laboratoire National d'Analyse des Aliments (LNAA) dont la mission définie par Décret¹³ consiste principalement a réaliser *des analyses microbiologiques et physico-chimiques dans le cadre du contrôle officiel et de l'autocontrôle exigé par la réglementation nationale en matière d'hygiène alimentaire en particulier sur les produits alimentaires destinés aux marchés nationaux, à l'exportation ou à la réexportation* ou encore *d'appuyer l'Autorité Compétente qui est le Service du Contrôle vétérinaire et Alimentaire (Service du Contrôle Alimentaire et Vétérinaire) dans le cadre du contrôle officiel.*

C'est le cas aussi de la Société Djiboutienne de Sécurité Alimentaire (SDSA) qui relève du régime de droit privé dont les objectifs sont :

- i. *la production d'aliments de base au niveau des fermes concédées a Djibouti par l'Ethiopie et le Soudan ;*

¹¹ Décret n°2011-076/PRE du 17 mai 2011

¹² Site internet du ministère

¹³ Décret n°2009-0197/PR/MAEM portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyse Alimentaires

- ii. *la mise en place et la gestion d'une réserve alimentaire stratégique à Djibouti ;*
- iii. *la promotion de la production de légumes a travers des plantations d'Etat et d'une assistance technique aux agriculteurs du pays et*
- iv. *le suivi des marchés alimentaires locaux et internationaux ainsi qu'un rôle de conseil sur les stratégies de sécurité alimentaire appropriées.*

Le MAEPE-RH coordonne ses interventions impliquant d'autres départements ministériels tels qu'avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement (Direction de l'Environnement), le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale (Agence Djiboutienne de Développement Social, ADDS) ou encore le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Centre d'Étude et de Recherche de Djibouti, CERD).

Le gouvernement a développé un certain nombre de cadres législatifs, stratégiques sectoriels et multi sectoriels pour accompagner et donner une impulsion aux politiques de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dont les plus importants sont :

- **La Loi d'Orientation Economique et Sociale (2001-2010)**¹⁴ définissait les priorités relatives au développement du secteur primaire à travers les objectifs suivants :
 - La lutte contre la pauvreté par l'amélioration des revenus et des conditions de vie de la population rurale,
 - Le freinage de l'exode rural,
 - L'exploitation rationnelle des ressources naturelles aux fins d'améliorer et de protéger l'environnement et la biodiversité,
 - La mise en valeur des terres arables, l'extension des superficies irriguées et la promotion des activités d'élevage et de pêche pour permettre une augmentation de la production agricole locale (légumes, fruits, viandes et poissons),
 - Le développement de l'agriculture oasisienne notamment par la promotion de la culture du palmier dattier,
 - La réforme de l'organisation du département afin de renforcer les structures en matière de planification, de suivi des programmes de développement et de diffusion des informations.
- Le **Plan d'Actions Gouvernemental (2009-2011)** issue du séminaire sur l'action gouvernementale (2-9 mai 2009) suivi d'une retraite des membres du Gouvernement (14-17 mai 2009) et considéré comme la Feuille de Route Révisée du Gouvernement, proposaient plus de 17 recommandations dont :
 - Développer une stratégie spécifique en cas de sécheresse pour venir en appui aux populations affectées ;
 - Renforcer davantage le développement agricole notamment dans les zones a potentialités comme Dikhil, Hanlé, Gobaad, sur la base d'une gestion intégrée pour permettre une exploitation durable des ressources en eau et des sols ;
 - Encourager la création des jardins potagers autour des écoles et des dispensaires ou les disponibilités en eau sont suffisantes ;
 - Mettre en place des mécanismes facilitant la vente des produits de la pêche des nationaux ;
 - Assurer un meilleur fonctionnement des abattoirs en collaboration ;
 - Réaliser une étude pour assurer le meilleur écoulement des produits agro-pastoraux à l'échelle du pays.

Depuis 2000, des stratégies successives en vue +d'orienter les interventions des départements sectoriels ont été mis en place. On peut citer :

¹⁴ Plan Directeur de Développement du Secteur Primaire (PDSP)

➤ **Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2004-2006)** est élaboré en 2004 en appui à la réalisation des OMD pour 2015.

Du fait du contexte nationale régionale et internationale, les causes antérieures n'ont pu être contenues et de ce fait les différents indicateurs de pauvreté n'ont fait que s'aggraver (déclin du PIB par habitant, taux de chômage atteignant le 60%, etc.). Ce constat est mentionné comme suit dans le rapport d'évaluation¹⁵ :

« Les actions de court terme menées pour apporter une solution à cette situation ont échoué et la répartition inégale de la croissance économique a bénéficié à une catégorie de la population en laissant une autre dans une situation de misère sociale. »

➤ **L'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS, 2008-2012)** reste la référence du fait qu'elle est la traduction profonde du gouvernement porté par le Président de la République¹⁶. Elle est le fruit de la capitalisation des précédentes politiques et un dispositif pour une meilleure répartition de la croissance issue des activités tertiaires, de la présence des forces étrangères en adéquation avec les engagements internationales (OMD, Déclaration de Paris, etc).

Pour traduire la vision du Président de la république, le plan d'action de l'INDS fut scindé en quatre principaux axes :

- i. renforcement de la compétitivité et création des conditions d'une croissance économique forte et durable ;
- ii. accélération de la valorisation des ressources humaines et préservation de l'environnement ;
- iii. réduction de la pauvreté et assistance aux zones et groupes vulnérables (lutte contre le chômage et accès aux services de base); et
- iv. promotion d'une bonne gouvernance.

D'une manière général, les objectifs chiffrés: de l'INDS étaient de :

- i. réduire l'incidence de la pauvreté extrême et celle de la pauvreté relative ;
- ii. porter le taux annuel moyen de croissance économique à 7% ;
- iii. porter le TBS à 83% dans le primaire et 61% dans le secondaire, tout en continuant à réduire les disparités de genre les disparités spatiales ;
- iv. porter le taux d'alphabétisation des 15-24 ans à 65% ;
- v. ramener le TMI à 60‰, le TMIJ à 80‰ et le TMM à 400 pour 100.000 naissances vivantes et enfin de
- vi. porter le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km à 90%.

Les différents mécanismes et dispositifs en appui à l'implémentation de l'INDS ont eu un impact négligeable sur l'amélioration des conditions de vie de la population Djiboutienne.

Pour raisons (interne et externe), la situation n'a fait que renforcer les inégalités entre les différentes couches de la population suivant leurs statuts et leurs lieux de résidence.

Le rapport provisoire sur l'évaluation globale de l'INDS¹⁷ illustre en ces termes le constat :

« Malgré les évolutions positives enregistrées sur les différents plans économiques, social et de la gouvernance, il reste que par rapport à l'impact global, la pauvreté n'a pas vraiment fléchi et demeure à des niveaux inquiétants. La pauvreté extrême était restée quasiment stable, passant de 42,1% en

¹⁵ Bilan de la mise en œuvre du DSRP et des actions entreprises au cours de la période 2007-2008 (INDS 2008-2012)

¹⁶ « L'INDS est un projet de Société qui a pour ambition de faire de Djibouti d'ici à 2015, un pays paisible, moderne, équitable, ouvert, économiquement performant, mieux géré et où la fracture sociale, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sont combattues et à terme supprimées » SEM Ismaïl Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti (09 janvier 2007)

¹⁷ Conclusion de l'évaluation globale (rapport provisoire) de l'INDS

2002 à 41,9% en 2012 tandis que la pauvreté relative s'est plutôt aggravée en passant de 74% à 79,4% sur la même période de dix ans ».

De son côté, le MAEPE-RH a développé des stratégies sectorielles en appui au développement du secteur primaire et à la lutte contre l'insécurité alimentaire.

- **Le Plan Directeur du Secteur Primaire (PDSP, 2009-2018)** élaboré en février 2009 et validé par décret présidentielle¹⁸, représente le cadre référentiel de planification du développement du secteur primaire. Il a pour mission d'accroître et augmenter les productions des produits du secteur primaire dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire et par conséquent contribuer à l'économie du pays où le secteur primaire n'atteint pas le 4% du PIB.

Dans un souci de meilleure coordination des interventions d'urgence humanitaires en vue de mieux contenir les problématiques de la sécurité alimentaire, le MAEP-RH a élaboré un ensemble de dispositif dynamique et inclusif découlant du PDSP et de la **Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire** :

- **Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)** constitue le cadre d'intervention en appui au développement rural de la République de Djibouti.

L'objectif général du PNSA est d'« **assurer l'accès de tous les Djiboutiens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2025** ». Les axes stratégiques du PNSA sont :

- i. **La Sécurité Alimentaire durable dans le cadre régional** portant sur un renforcement des capacités productives des fermes en concession à l'extérieur et la mise en place d'une capacité de stockage stratégique;
- ii. **L'assistance aux groupes vulnérables** se fondant sur 4 sous-programmes: (i) Développement Rural; (ii) Genre. (iii) Mobilisation des ressources en eau en vue d'un développement hydro agricole; (iv) prise en considération des changements climatiques et 2 projets spécifiques et complémentaires visant le sous-secteur décisif de l'élevage: (a) sécurisation de la santé animale et (b) projet d'une usine d'aliments du bétail;
- iii. **La création de nouvelles sources de croissance**, qui s'appuiera sur le développement de filières correspondant aux trois sous-secteurs les plus porteurs d'espoir: (i) viandes et dérivés; (ii) exportations de produits halieutiques; et (iii) la phoeniciculture. Un projet additionnel confortera le développement de ces filières par une capacité de contrôle et de certification.

A ce jour, il existe 2 générations du PNSA :

- i. Le **PNSA et le Programme National d'Investissement (2007-2009)** qui avaient priorisées une douzaine de projet évalués à 104,2 millions de dollars américains.
 - ii. Le **PNSA (2012-2017)** élaboré en 2011¹⁹ propose une orientation stratégique scindée en trois axes à savoir **(i)** une sécurité alimentaire durable dans le cadre régional **(ii)** l'assistance aux groupes vulnérables et **(iii)** la création de nouvelles sources de croissance par l'introduction de technologies modernes et un appui aux exportations. L'ensemble de ces axes est composé de 26 projets dont le coût estimatif est de 130 millions de dollars américains.
- **Le Document de Programme de Pays (DPP, 2012-2017)** est la déclinaison nationale du Pacte du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et qui se cadre

¹⁸ Décret n°2009-0146/RE/MDN du 01 juillet 2009

¹⁹ Les prérogatives du ministère furent élargies avec la formation du 1^{er} gouvernement issu des élections présidentielles de 2011

avec les documents en appui à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Il décrit pour la période 2012-2017, les priorités du gouvernement djiboutien pour juguler les effets de la sécheresse ainsi que les interventions nécessaires pour renforcer la résilience des communautés rurales et périurbaines.

Les six domaines d'intervention du DPP (gestion des ressources naturelles, accès aux marchés et commerce, soutien aux modes de vie et services de base, gestion des risques liés au pastoralisme, recherche/gestion des connaissances et la résolution de conflits et renforcement du processus de paix) s'inscrivent dans **les axes 1 et 2** du PNSA.

La mise en œuvre de ces six composantes permettront de produire les effets à savoir (i) l'amélioration des conditions de vie par l'accès à l'eau, le développement de revenus additionnels ainsi que de nouvelles possibilités d'emploi et un meilleur accès aux services de base (ii) la reconstitution du cheptel et du couvert végétal et (iii) la sécurité alimentaire des ménages pratiquant le pastoralisme, l'agriculture oasisienne et la pêche.

Les collectivités locales sont fortement engagées à accompagner les initiatives sectorielles puisque leur Plans de Développement Régionaux (PDR) développés met en relief l'importance de secteur primaire.

Eu égard aux résultats des différentes initiatives de développement, il est raisonnable de reprendre le tableau sur les atteintes des OMD par Djibouti en 2015²⁰. La situation est comme suit :

- OMD potentiellement atteignable : les OMD 2, 3 et 4 respectivement assurer l'éducation pour tous ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et ; réduire la mortalité infantile.
- Cibles potentiellement atteignable : les cibles 5B de l'OMD 5 relatif à l'atteinte, d'ici à 2015, l'accès à la santé procréative et 6C de l'OMD 6 relatif à la maîtrise d'ici 2015, du paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencée à inverser la tendance actuelle.

Parmi les OMD qui restent hors d'atteinte en 2015, se trouve principalement l'objectif 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim.

²⁰ Rapport OMD 2010 Djibouti, PNUD, septembre 2010

Tableau 5: Situation du pays par rapport aux OMD

Objectifs	Cibles	Atteinte de l'objectif en 2015
OMD 1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Cible 1A - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	
	Cible 1B - Atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes	
	Cible 1C - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	
OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2A - D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	
OMD 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3A - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard	
OMD 4 - Réduire la mortalité infantile	Cible 4A - Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	
OMD 5 - Améliorer la santé maternelle	Cible 5A- Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	
	Cible 5B - Atteindre, d'ici à 2015, l'accès universel à la santé procréative	
OMD 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6A- D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	
	Cible 6.B - Atteindre, d'ici à 2015, l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida pour tous ceux qui en ont besoin	
	Cible 6C - D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	
OMD 7 - Assurer un environnement durable	Cible 7A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales	
	Cible 7.B - Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici à 2010, une diminution importante du taux de perte	
	Cible 7.C - Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	
	Cible 7.D - Réussir, d'ici à 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis	
OMD 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8A - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire.	
	Cible 8B - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.	
	Cible 8C - Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement	
	Cible 8D- Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
	Cible 8 E- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	
	Cible 8 F- En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous	

LEGENDE : Potentiellement In vraisemblablement Manque de données

En appui aux politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté et tout particulièrement en milieu rural, des initiatives fédératrices et innovantes ont été mis en place en partenariat avec les agences de développement. Parmi les programmes/projets structurants clôturés, en cours voir en programmation, dont les synergies sont multiples et interdépendantes poursuivant les mêmes objectifs, deux initiatives méritent d'être mis en lumière.

Lancé en 2007, le **Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT)** a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des communautés pastorales tout en promouvant la gestion durable des ressources naturelles. Ses objectifs spécifiques sont :

- (i) mettre en œuvre un programme de captage des eaux de surface dans différentes régions du pays, afin de lutter contre la soif humaine et animale et permettre une amélioration de la production agricole; et
- (ii) renforcer les capacités nationales d'organisation et de gestion sur le plan institutionnel, technique et social.

Le PROMES-GDT a été approuvé en décembre 2007 (et clôturé en 2014), et est entré en vigueur en décembre 2008 pour une durée de six ans. Le coût total du Programme est d'environ 13,12 millions EU sous forme de dons dont: 6,07 millions financés le Fonds international de développement agricole (FIDA); 1,19 million par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM); 1,93 million par le Programme alimentaire mondial (PAM), 1,06 million par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et 67 000 USD par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La contribution du Gouvernement s'élève à 2,63 millions EU et celle des bénéficiaires à 172 200 EU.

Les différentes composantes sont déclinées de manière à mieux appréhender les résultats attendus en développant une méthodologie itérative et inclusive.

- **Composante 1.** Mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres est subdivisée en quatre sous composantes:
 - (i) mobilisation des eaux de surface (MES);
 - (ii) gestion durable des terres;
 - (iii) amélioration de la production animale, et
 - (iv) protection et sauvegarde des espaces menacés de la forêt du Day.
- **Composante 2.** Développement des capacités nationales est organisé de manière à mieux outiller les bénéficiaires et les autorités administratives afin d'assurer la pérennisation et la capitalisation des acquis du projet. Elle regroupe :
 - (i) Renforcement des capacités communautaires qui a permis par une approche participative d'élaborer huit SAHP répartis sur les différentes zones d'intervention du projet, et
 - (ii) Renforcement des capacités administratives

Lancé en mars 2014, le **Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières (PRAREV-PÊCHE)**²¹ a pour objectif global d'appuyer les populations des zones côtières rurales affectées par le changement climatique pour améliorer leur résilience et réduire leur vulnérabilité face à ces changements et promouvoir la cogestion des ressources marines.

Les objectifs spécifiques sont:

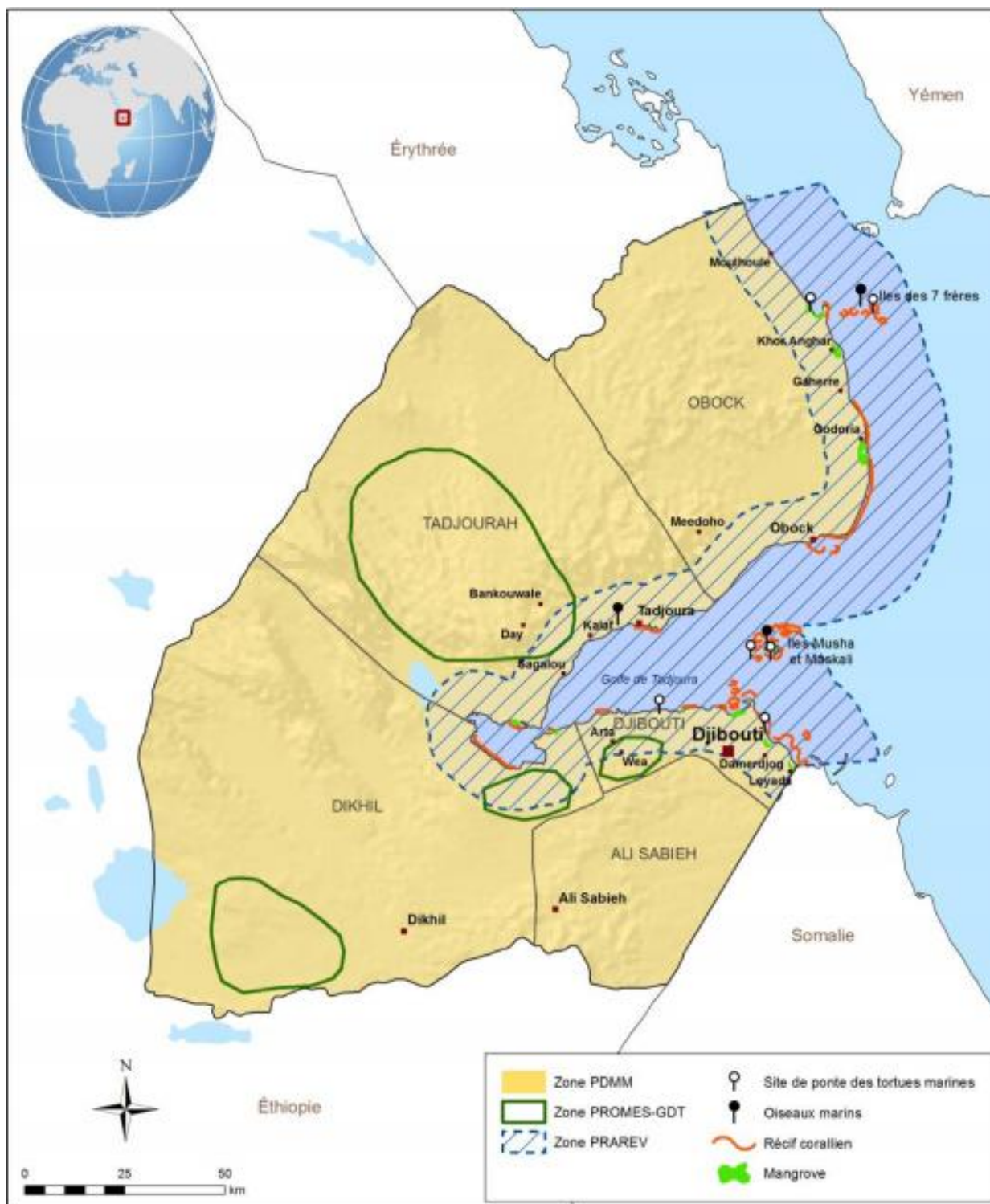
- (i) une augmentation de l'appropriation par la population côtière d'activités plus résilientes au changement climatique;
- (ii) une grande partie des groupes cibles affectés par le changement climatique (CC) bénéficient du renforcement des coopératives et des associations;

²¹ Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières, (PRAREV-PÊCHE), rapport de conception finale, volume I: Rapport principal et appendices

- (iii) une augmentation du revenu des bénéficiaires du Programme; et
- (iv) une augmentation des débarquements de poissons sans affecter l'état de la ressource.

Le PRAREV est organisé en trois composantes suivantes :

- **Composante 1.** Appui à la résilience des habitats et du profil côtiers. Cette composante du programme vise à réduire les risques climatiques sur l'écosystème côtier et la restauration de l'équilibre des habitats marins, à travers des interventions basées sur la gestion participative des ressources naturelles et qui impliquera, la majorité des groupes cible pour des travaux de conservation (nettoyage, plantation, etc.) et d'utilisation durable des ressources côtières. En complémentarité avec le PNUE, le programme contribuera à la restauration de 50% des superficies à réhabiliter (soit 200 ha) de mangroves et la préservation de 100 Km² de récifs coralliens du pays qui sont vitaux pour les stocks de poissons.
- **Composante 2.** Promotion des chaînes de valeur pêche. Cette composante porte sur la réhabilitation des chaînes de valeur pré et post production affectées par le CC. Le PRAREV vise à investir dans des équipements plus résilients au CC dans le secteur de la pêche et qui pourront bénéficier à environ 1.000 pêcheurs et 500 revendeuses de poissons.
- **Composante 3.** Renforcement des capacités. A travers cette composante, le programme vise à promouvoir un dialogue politique au plus haut niveau pour assurer l'intégration à long-terme des aspects relatifs à l'adaptation au CC dans les stratégies nationales.



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 18-06-2013

Carte 2: Localisation géographique du PROMES-GDT et PRAREV

5. Objectif du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

L'élaboration PCGES permet d'identifier les impacts et risques environnementaux et sociaux découlant des différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre durant l'implémentation du projet.

Le PCGES est par ailleurs considéré comme un instrument à la disposition des parties prenantes du projet qui doit les orienter à mieux déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités devant être financées par le projet.

Les objectifs du PCGES sont :

- Etablir les procédures d'analyse environnementale et sociale pour la préparation, la revue et la mise en œuvre des sous-projets qui seront financés dans le cadre du PRODERMO.
La procédure de revue environnementale et sociale du PCGES sera intégrée à la procédure d'approbation et de financement générale des sous-projets afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et aux lois Djiboutiennes.
- Servir de guide à l'élaboration d'éventuels Plan de Management Environnementaux (PME) spécifiques de certains sous-projets.
En effet, bien que la plupart des impacts des sous-projets qui seront financés dans le cadre de PRODERMO peuvent être traités par la prise en compte de mesures simples, certains projets plus complexes nécessiteront la mise en place d'un PME (ou d'autres plans spécifiques).
- Définir les rôles et responsabilités des personnes / structures chargées de la gestion, du suivi et de la mesure des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets. Ceci est décrit dans le plan de suivi des impacts.
- Décrire le programme de formation, de renforcement de capacités et d'assistance technique pour la mise en œuvre effective des mesures prévues dans le PCGES.
- Déterminer le budget nécessaire la mise en œuvre de ces mesures.
- Fournir des exemples de bonnes pratiques pour atténuer les impacts identifiés et des outils favorisant la mise en œuvre du plan (outils, formulaire, exemple de bonnes pratiques...).

L'établissement de ce PCGES s'appuie sur une évaluation des impacts potentiels environnementaux et sociaux des activités du projet, en particulier des sous-projets envisagés sous la Composante 1.

6. Méthodologie de réalisation de l'analyse environnementale et sociale

L'actualisation du PCGES s'est réalisée dans le respect des termes de références et sous la supervision directe du coordonnateur de l'UGP. L'approche participative fut le fil conducteur avec les différents acteurs et tout particulièrement avec les communautés locales.

L'approche méthodologique observée a permis, progressivement, de mieux appréhender la conduite de l'étude.

- Réunion de travail continue avec la coordination du projet ;
- Revue documentaire²² : Cette étape a permis de parcourir un ensemble des documents sollicités et mise à disposition par l'unité du projet ;
- Entretien en coordination avec le point focal de la direction de l'environnement, avec les responsables institutionnels et les parties prenantes au niveau central et local²³. Il s'agit principalement des experts nationaux de l'UGP, les directions techniques déconcentrées et décentralisées, les autorités locales (Préfectures, conseils régionaux), les CPL, les associations des femmes, les associations coopératives de pêche maritimes, etc ;
- Mission de collecte des données dans certaines localités du PRODERMO FI, PRODERMO FA et FA2 soit une dizaine visités et autant des réunions d'information, d'échange, de présentation et de capitalisation des acquis du projet et des attentes pour la prochaine phase.
- La rédaction du présent rapport provisoire

²² Annexe : Liste complète des documents consultés

²³ Annexe 3: Liste des personnes/comités rencontrés

II. DESCRIPTION DU PRODERMO-FA2

1. Objectif du PRODERMO

Le PRODERMO se justifie par (i) par l'extrême pauvreté et le dénuement dans lesquels se trouve la quasi-totalité de la population rurale semi nomade et (ii) par l'urgence d'intervenir pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles amplifiée par un processus de désertification très actif et une sollicitation déséquilibrée des ressources par les hommes et leur cheptel.

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) du PRODERMO FA2, validé lors de la mission de la Banque mondiale de novembre 2015 avec les parties prenantes nationale, s'inscrit dans la même logique d'intervention du PRODERMO FI et FA1 avec les mêmes objectifs de développement, les mêmes composantes et activités.

Il s'agit d'augmenter l'accès des communautés rurales à l'eau et renforcer leurs capacités de gestion des ressources hydrauliques et agropastorales dans les zones du projet à travers une approche participative au développement communautaire.

Cela suppose la réalisation, à terme, de quatre produits stratégiques suivants :

- L'accroissement du nombre de ménages ruraux ayant accès à l'eau potable à une distance raisonnable (deux heures aller-retour) dans les zones du projet. Dans ce contexte, l'accès à l'eau est défini comme une quantité et une qualité d'eau acceptable (50 litres/personne/jour) ;
- L'augmentation du nombre de têtes de bétail ayant accès à l'eau à une distance raisonnable (rayon de 20 km) dans les zones du projet ;
- L'augmentation de la biomasse des pâturages disponible sur les parcours ciblés dans les zones du projet. La biomasse des pâturages représente un bon indicateur en termes d'une meilleure utilisation durable de l'eau et des ressources agropastorales, étant donné qu'on s'attend à ce qu'elle augmente grâce à une diminution de la pression sur les pâturages et à l'accès aux ressources en eau supplémentaires ;
- La création et/ou renforcement des structures et organisations communautaires participant à la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités telles que définies, selon l'approche participative, dans les plans de développement communautaires appelés SAPH pour les zones du projet.

Le PRODERMO se décline en 3 composantes: (i) Sous-projets communautaires; (ii) renforcement des capacités; et (iii) coordination et gestion du projet.

a. Composante 1. Sous-projets communautaires

Cette composante financera les investissements communautaires dans les domaines prioritaires du projet qui ont été inclus dans les SAAHP annuels, élaborés et priorisés par les communautés ciblées à travers une approche participative et en conformité avec le Manuel d'Opération du projet.

Le financement couvrira les services de consultants pour la réalisation de la conception détaillée et la supervision des investissements communautaires sélectionnés, ainsi que les biens et travaux de génie civil pour la mise en œuvre et le fonctionnement de ces sous- projets communautaires. Les sous-catégories de la composante sont :

- Sous-projets de mobilisation des eaux et de conservation des sols : Les investissements qui seront réalisés couvriront la réhabilitation ou la construction de

points d'eau (citernes enterrées, retenues, puits agricoles et pastoraux, forage, etc) pour la consommation humaine, animale et pour l'agriculture. Cette sous-catégorie couvrirait également les activités de conservation des eaux et des sols pour protéger les ouvrages (seuil) et améliorer la régénération de la végétation autour de ces structures.

- Sous-projets agricoles et d'élevage, comprenant l'aménagement des parcours grâce à la mise en défens des terres, l'amélioration de la production animale et l'appui aux petits jardins irrigués et la production fourragère.
- Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et de la pêche en vue d'améliorer la résilience des communautés rurales. Dans ce cadre, il est recommandé de répartir équitablement les 36 AGR divers potentiellement programmable tout en réservant quelques AGR pour les jeunes

Activité	Citernes	Retenues	Puits agricoles	Puits pastoraux	Forages	Seuils	Mise en repos
Nombre FA2	20	4	8	5	3	5	5
FI+FA1	32	5	8	8	3	0	16
Total PRODERMO	52	9	16	13	6	5	21

b. Composante 2. Renforcement des capacités et assistance technique

L'objectif de cette composante est de développer les capacités des principaux bénéficiaires du projet :

- Les communautés locales : Ils seront formés en matière d'organisation, analyse, planification, gestion et de mise en valeur des investissements approuvés par le projet. Des cadres de concertation, le CPL sera mis en place dans les différentes zones d'intervention du projet afin de mieux planifier les investissements. Le renforcement couvrira (a) les prestations de services consultatifs techniques, d'équipements de base et de formation aux CPL, ainsi que la réalisation d'ateliers et de visites sur le terrain ; et (b) la prestation de services consultatifs techniques, la formation et la réalisation d'ateliers et de visites sur le terrain pour les communautés bénéficiaires regroupées en organisations communautaires de base (Comités de Gestion des Points d'Eau et des Pâturages (CGEP), autres groupes communautaires, etc.). L'assistance technique et la formation seront principalement axées sur l'exploitation et l'entretien des points d'eau, la gestion durable des ressources en eaux agropastorales, l'irrigation et les techniques de production agricole, les activités génératrices de revenus et l'organisation communautaire.
- Le personnel technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé des Ressources Halieutiques (MAPE-RH) et de ses représentations régionales sera formé dans le domaine de la gestion participative et intégrée du développement à base communautaire, de la gestion intégrée des ressources hydrauliques, de l'agronomie et autres domaine du secteur primaire. La réalisation d'une étude hydrogéologique dans les zones d'intervention sera également entreprise

Le PRODERMO FA2 poursuivra le renforcement de capacités et la formation en matière de gestion des risques face aux désastres naturels à tous les niveaux afin d'accroître la résilience et réduire la vulnérabilité aux désastres naturels récurrents.

Le coût estimatif du projet est de sept millions de dollars EU. La répartition indicative suivant les composantes est comme suit :

Composante	Coûts Indicatifs						Total	
	PRODERMO		FA 1		FA 2			
	EU	%	EU	%	EU	%	EU	%
Investissement Communautaires	3.20	52	2.09	65	3.6	51	8.89	54
Renforcement de capacités et assistance technique	0.73	12	0.53	17	1.7	24	2.96	18
Coordination, gestion, suivi/évaluation	1.40	23	0.19	6	1.4	20	2.99	18
Imprévus	0.80	13	0.39	12	0.3	5	1.49	9
Total (millions EU Dollars)	6.13	100	3.20	100	1.0	100	16.33	100

c. Composante 3. Coordination et gestion du projet

Cette composante couvrirait les coûts d'opération et de gestion du projet y compris le personnel d'appoint nécessaire, les frais de fonctionnement de bureau, de déplacements, etc. Seront couverts également les frais de mise en place et de fonctionnement d'un système de suivi et d'évaluation du projet ainsi que de préparation d'audits réguliers du projet.

2. Types de sous-projets anticipés

La composante 1 se donne pour objectif la réalisation d'ouvrages simples de récolte des eaux de ruissellement pour assurer aux communautés agropastorales et à leur bétail un approvisionnement durable en eau de qualité acceptable. Le PRODERMO visant à la promotion de l'approche participative au développement local et communautaire, le choix définitif des investissements à supporter par le projet sera celui priorisé par les communautés bénéficiaires (en fonction des conditions des sites et des besoins réels des communautés ciblées) et retenu dans les SAAHP préparés par les communautés (CPL) de concert et avec l'appui des autorités et responsables compétents au niveau tant local que régional et central ou national.

La composante prévoit également l'atténuation de la dégradation des terres et des infrastructures par des actions de lutte anti-érosion et de restauration du couvert végétal ainsi que l'aménagement des pistes rurales menant au point d'eau. Ces actions seront mises en œuvre à partir des SAAHP des zones de parcours qui auront été négociées avec les différentes communautés et validés par les comités de suivi régionaux.

Le tableau suivant récapitule les différents types d'actions qui seront potentiellement réalisés.

Tableau 6: Type de sous-projets

Type de sous-projets	Description	Besoin d'expropriation et/ou de déplacement involontaire de populations et/ou limitation d'accès
Réhabilitation et création des points d'eau à usage humain	Pour le captage des eaux de ruissellement à usage humain, le projet financera la construction (et la réhabilitation) de citernes collectives enterrées, avec impluvium imperméabilisé. Ces citernes de 50 à 200 m ³ de contenance doivent permettre l'approvisionnement en eau de campements de 10 à 15 familles.	Non
Réhabilitation et création des points d'eau pour le bétail (ouvrages de rétention d'eau de taille moyenne de type retenu d'eau de 10.000 m ³)	Il s'agit d'ouvrages hydrauliques de taille moyenne (les retenues artificielles) de 10 000 à 50 000 m ³ , destinés à la collecte des eaux de ruissellement de petits bassins versants qui seront traités en CES pour dissiper l'énergie érosive du ruissellement et piéger les éléments solides détachés. Le projet réhabilitera des mares endommagées ou partiellement comblées et de réalisera de nouvelles mares artificielles réparties entre les différentes zones à géomorphologie favorable. Le projet permettra également la construction de remblais de terre pour améliorer l'accès du bétail aux points d'eau qui, combinés à la réhabilitation des pâturages, permettra d'améliorer la nutrition et la santé des troupeaux. Cela se traduira par des taux de mortalité plus faible et une meilleure productivité (plus de lait et de viande).	Non
Réhabilitation et création de puits manuel ou solaire	L'activité consiste en la réfection ou réhabilitation des puits cimentés d'une profondeur de 5 à 10 mètres dans les zones prioritaires du programme où existe une nappe superficielle. Les travaux à entreprendre après le surcreusement sont : <ul style="list-style-type: none"> - la pose de la trousse coupante - l'élévation de la colonne de captage en moellons maçonnés - la pose de massif filtrant - la pose d'anneau d'ancrage en béton armé - la construction du cuvelage en moellons maçonnés ainsi que la margelle - la pose d'une dalle de couverture en béton armé, munie d'une trappe Les puits cimentés réhabilités ou construits seront protégés contre les crues par un seuil en gabions ou en pierres maçonnées. Enfin un essai de test de pompage sera nécessaire pour les ouvrages réalisés afin de paramétrer les équipements d'exhaure adaptés (pompe solaire pour un débit supérieur à 5m ³ /heure ou une pompe manuelle).	Non
Réhabilitation et création de forages manuels ou solaires	La réhabilitation d'un forage consiste à réparer les infrastructures de surface telles que les réservoirs, les abreuvoirs et les bornes fontaines et d'adapter les moyens d'exhaures. La création d'un nouveau forage (de 150 à 200 m de profondeur) relève de plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> - la prospection du terrain suivi d'un sondage géophysique - la réalisation d'un forage de reconnaissance - la transformation de ce forage de reconnaissance en forage 	Non

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

	<p>d'exploitation. Il est ensuite nécessaire d'effectuer un essai de pompage de 72 heures pour bien connaître le comportement hydrodynamique de la zone d'exploitation. A partir de l'essai de pompage sera décidé le type d'exhaure (solaire ou thermique)</p>	
Travaux de Conservation des Eaux et des Sols (CES).	<p>Les actions de CES visent: (i) la protection des infrastructures hydrauliques, et en particulier les impluviums des retenues abreuvoirs, par un traitement antiérosif afin d'améliorer leur efficacité et leur durée de vie; (ii) l'amélioration de la productivité des zones de parcours, grâce à la protection des prairies permanentes, des arbres et arbustes fourragers, ainsi qu'à la création de conditions de sols et d'humidité locales favorables; (iii) la lutte contre l'érosion et le ravinement profond.</p>	Non
Réhabilitation de pâturage et mise en repos	<p>Les sous-projets d'amélioration des pâturages pourraient poser quelques contraintes, car ils exigent un engagement fort de toute la communauté pour éviter le pâturage dans les jachères. Bien que de tels arrangements aient été traditionnellement mis en œuvre dans le passé, les sécheresses prolongées et une dégradation rapide des pâturages pourraient créer une forte incitation pour certains pasteurs de permettre à leurs animaux à empiéter sur les terres gelées, boisées. La réhabilitation de pâturages naturels passe par la limitation des pistes de transhumance des bétails.</p>	Non
Activités génératrice de revenu et/ou de développement social	<p>Les activités génératrices de revenus aideront les collectivités rurales à améliorer leurs revenus et améliorer leurs moyens de subsistance. Les investissements dans des activités telles que la production agricole, la pêche, l'agro-industrie ou l'artisanat contribueront à diversifier et à renforcer l'économie locale. Il s'agit notamment de l'aménagement des parcours (par le biais de mise en jachère, re-semis et la plantation d'arbustes), amélioration de l'élevage, la production agricole, l'artisanat, la pêche, les organisations de femmes, etc. Chacun de ces sous-projets seront soumis à la faisabilité technique et financière avant que le financement soit approuvé. Le processus de sélection favorisera les activités qui impliquent une large participation communautaire et qui ne nécessitent pas de modèles techniques et de modalités de mise en œuvre complexes.</p>	Non
Production de semence (pépinières)	<p>Le projet envisagera de financer des sous-projets de production agricole pour les petits jardins irrigués, en particulier dans la région de Dikhil où les conditions de sol sont favorables. Toutefois, ces sous-projets seront soumis à une évaluation préalable des ressources disponibles en eau souterraine pour assurer la durabilité des ressources.</p>	Non
Appui aux activités de pêche	<p>Le projet pourrait mettre à la disposition des pêcheurs des matériels de pêche (ligne, filet, petite embarcation équipée) ainsi que des équipements pour la conservation des produits de la mer, de même que des infrastructures pour faciliter la préparation, le conditionnement et la commercialisation des produits de la pêche. Dans le cadre du projet une formation pourra être dispensée pour petits pêcheurs et en particulier aux femmes et aux jeunes pêcheurs (techniques de pêche, utilisation et maintenance des équipements de pêche, traitement et conservation des produits de la mer)</p>	Non
Mise en culture de périmètre irrigués	<p>Lorsque les besoins en eau potable pour la population et les cheptels seront satisfait, dans le PRODERMO des périmètres agro-pastoraux pourront être installés autour des points d'eau, créés ou réhabilités.</p>	Non
Accès au point d'eau	<p>Le projet pourrait envisager l'aménagement des pistes rurales menant au point d'eau.</p>	Non

L'analyse de ce tableau inventoriant les types de sous-projets envisagés ne requiert pas au préalable une expropriation ou un déplacement involontaire des populations.

La majorité des terres en zone rurale sont de propriété communautaire et familiale.

Dans le cadre du PRODERMO, l'attribution des terres se fera sur la base (1) de réunions d'information et de consultation en présence des autorités administratives et coutumières et des comités de pilotage locaux représentant les communautés, (2) et sera documentée par la préparation, avec l'appui technique de l'UGP, d'un SAAHP où sont inscrites les activités qui seront financées et les parcelles qui seront désignées par les communautés à être utilisées. Ce plan d'aménagement signé par les parties concernées (administratives et coutumières) tient lieu d'accord officiel entre les autorités coutumières et administratives de l'usage de parcelles, sans compensation, pour la mise en œuvre du projet.

L'ensemble des parcelles nécessaires pour la mise en œuvre des activités du PRODERMO seront donc mobilisées sur une base volontaire. Par conséquent, l'utilisation d'une parcelle ou la mise en repos de parcelles sur les parcours sera conditionnée par l'obtention de l'accord officiel des autorités coutumières et administratives.

Aucun sous-projet ne sera éligible pour financement par le PRODERMO s'il nécessite l'expropriation, le déplacement involontaire de personnes ou les restrictions involontaires de l'accès à des zones protégées ou à des parcs et/ou s'il cause une perte involontaire d'actif (terres agricoles ou d'élevage) et/ou s'il limite de manière involontaire l'accès à des biens ou sources de revenus (cultures ou bétail) ou à des moyens de subsistance.

3. Zones d'intervention

La couverture géographique du projet a évolué en fonction du financement. Ainsi, le PRODERMO FI, s'étendait au sud (Dikhil), de Cheikeytou à Hanlé et au nord (Obock) de Khor anghar à Obock ville. Le PRODERMO FA1 s'est étendu vers les zones côtières de Tadjourah jusqu'à Obock : Sagallou-Tadjoura-Obock.

Le PRODERMO FA2 s'étendra dans les zones intérieures de ces trois régions avec deux nouveaux parcours au sud, un dans la région de Tadjourah et trois pour la région d'Obock.

D'une manière générale, le choix de zone s'est basé sur les indicateurs socio-économiques suivants:

- i. niveau de pauvreté et zone prioritaires pour les autorités nationales,
- ii. couverture par un projet ou programme en cours ;
- iii. potentiel important en eau de surface mobilisable;
- iv. potentiel agropastoral,
- v. accessibilité pour la mise en œuvre (engins lourds, transport de matériaux, supervision, etc.);
- vi. densité de la population;
- vii. zones ayant fait l'objet d'une estimation des eaux de surface et/ou souterraines dans leur bassin versant ; et
- viii. potentielle d'activités génératrices de revenu.

De plus, l'extension dans le cadre du PRODERMO FA2 sur la base des critères et principes suivants :

- i. Extension vers les localités limitrophes de PRODERMO FI et PRODERMO FA ;
- ii. Profil des localités similaires dans le domaine de l'accès à l'eau ;
- iii. Les bénéficiaires représentés par des populations nomades se trouvant dans l'extrême vulnérabilité du fait des sécheresses récurrentes

Dans le cadre du PRODERMO FA2, se rajouteront les parcours suivants :

- Région de Dikhil : 2 parcours additionnels aux 3 précédents du PRODERMO FI (Cheikeytou, Hanlé, Yeguer, Kori-Gagadé et Dawdaya-Der Ela). L'extension s'est opérée vers l'Est des localités du PRODERMO FI
- Région de Tadjourah : 1 parcours rejoindra les 6 parcours créés dans le cadre du PRODERMO FA. Il s'agit du parcours Garabtissan-Hagandé-Balho.

- Région d'Obock : Trois nouveaux parcours seront créés à savoir (i) Fididiss-Allaylou (ii) Moulhoulé-Andoli, et (Saday-Waddi)

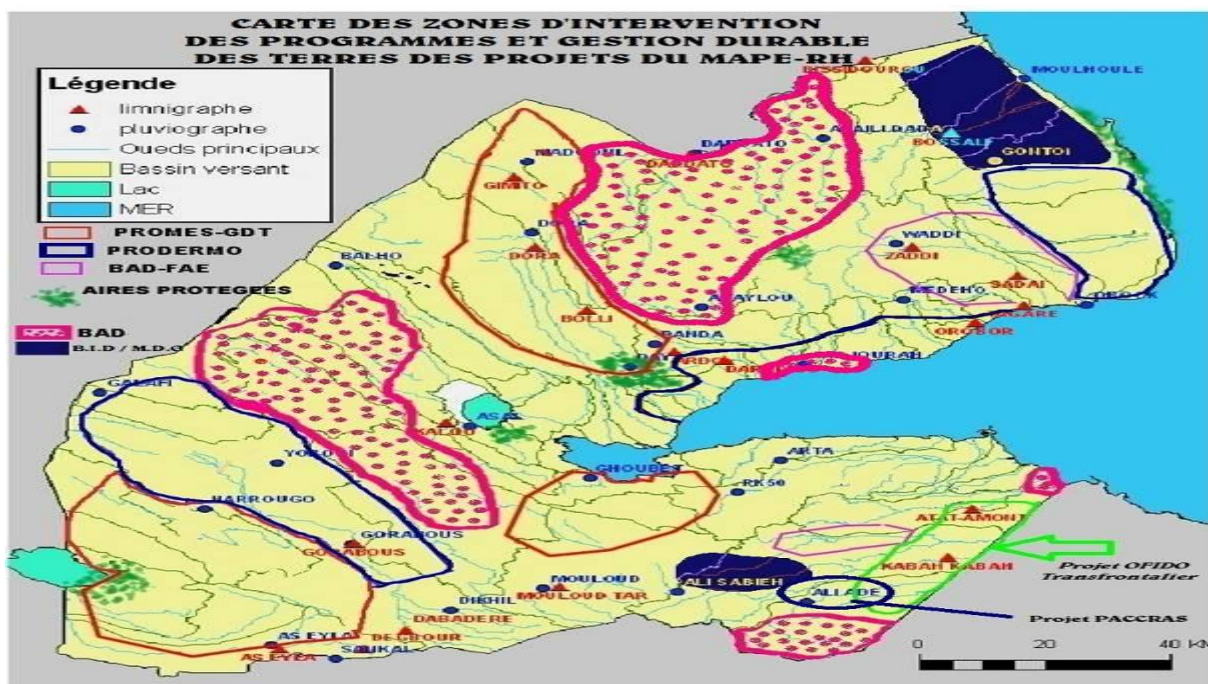
Dans les six nouveaux parcours d'intervention du Second Financement du PRODERMO, à l'instar des parcours d'intervention du PRODERMO initial et financement additionnel, l'organisation et la gestion des terres relèvent officiellement des compétences de l'Etat. Toutefois, les communautés locales sont consultées et informées pour son usage par les pouvoirs publics.

L'administration régionale associe à tout acte d'attribution des parcelles, un représentant de la famille ou de la communauté propriétaire traditionnel des lieux. Pour les parcelles destinées aux infrastructures publiques (Ecoles, dispensaires, point d'eau.. ou autres projets d'Etats), l'administration régionale organise une réunion d'information à l'adresse des représentants des propriétaires fonciers en vue de les convaincre de l'intérêt de l'initiative.

En général, il n'y a pas eu d'opposition ou de conflit pour l'attribution des terres en vue de faire des points d'eau. Si la décision finale de l'attribution de la terre revient aux autorités administratives de la région, les communautés locales souhaitent toutefois être informées et consultées.

Dans le cadre du PRODERMO, la détermination des parcelles (surfaces de terre) à utiliser pour mettre en œuvre certaines activités du projet et la décision d'usage de ces parcelles se fera de manière participative, sur la base de réunions d'information et de consultation, en présence des autorités administratives locales pertinentes, des autorités coutumières et des comités de pilotage locaux représentant les communautés des parcelles concernées. Une décision commune d'usage de ces parcelles sera documentée par la préparation par le comité de pilotage local, avec l'appui technique de l'UGP, d'un SAAHP où sont inscrites les activités qui seront financées et les parcelles qui seront utilisées, sans compensation, avec l'accord préalable et volontaire de toutes les parties concernées. Ce SAAHP, signé, tiendra lieu d'accord officiel et formel de la part des autorités coutumières, administratives et de la communauté de l'attribution de parcelles pour la mise en œuvre du projet.

Il n'y aura pas d'expropriation ou d'occupation des terres par des tiers (Projet ou un groupement) contre la volonté des usagers légitimes. Dans le cas de la mise en repos de certaines parcelles, il s'agit d'un choix de la communauté à l'issue des discussions avec ses différents partenaires techniques en vue d'accroître la production fourragère des parcours.



Carte 3: Zone d'intervention du PRODERMO, PROMES et autres projets du MAPE-RH

4. Analyse des alternatives au projet proposé

Les résultats découlant des analyses alternatives et le croisement avec les éléments mis en relief dans la dernière version PGES du mars 2012 nous amène à tirer la même conclusion. Les résultats attendus par le projet suivant les composantes visent à augmenter l'accès des communautés rurales à l'eau et renforcer leurs capacités de gestion des ressources hydrauliques et agropastorales dans les zones du projet à travers une approche participative au développement communautaire.

Par conséquent l'absence de ce projet se traduirait par :

- L'inaccessibilité des communautés locales et leurs biens (cheptel) aux points d'eau impactant sur leur sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.
- L'alternative impliquant des travaux hydrauliques et des investissements pour l'extraction des eaux souterraines pour la consommation humaine et animale et l'irrigation pourrait être envisagée. Le pays a un climat aride, connaît des précipitations faibles et irrégulières et ne dispose que des cours d'eau saisonniers (oueds). Ainsi une majorité de la consommation totale d'eau provient déjà de nappes aquifères souterraines, qui sont principalement rechargée à partir d'infiltration des eaux de ruissellement des eaux de pluie dans les oueds. Une augmentation de la consommation d'eau du sol exercerait des pressions supplémentaires sur ces ressources en eaux souterraines limitées. La mobilisation des eaux de surface par des ouvrages de rétention (citernes ou retenues d'excavation) est une alternative prioritaire. Elle reste tributaire des pluies aussi irrégulières que violentes dans les zones du projet. Ainsi la sécurisation de l'accès à l'eau exige également le recours systématique à l'exploitation des eaux souterraines. Le projet devra s'appuyer sur la réalisation/réhabilitation de ces deux types d'ouvrages. Leur réalisation doit s'inscrire dans un SAAHP validé par les populations bénéficiaires.

5. Arrangement Institutionnel de gestion et coordination du projet

Le dispositif et mécanisme existant seront poursuivies avec le renforcement de l'unité de gestion de projet par la mobilisation des consultants internationaux et nationaux, un chauffeur, et un (e) animateur (trice) pour les trois régions d'intervention du projet.

Le dispositif existant est aménagé comme suit :

- Le MAPE-RH sera l'Agent principal du projet et aura pour mission de veiller à ce que les interventions du projet s'inscrivent dans le cadre de son objectif et des orientations retenues pour sa mise en œuvre. Au sein du MAPE-RH, un Comité de Coordination Technique (CCT) a pour objectif d'assurer une bonne intégration et synergie entre les plans de travail et budgets des différents intervenants dans les sites du programme
- L'Unité de Gestion de Projet (UGP) est sous la tutelle du MAPE-RH, elle est considérée comme une unité autonome chargée de la planification, l'exécution et le suivi des activités du projet. Elle est habilitée pour gérer tous les travaux afin d'assurer la cohérence des programmes sur financements externes ou nationaux. Du personnel est détaché par le MAPE-RH à l'UGP, la majorité est affectée à temps partiel à l'exception de trois responsables (à savoir le Coordinateur, le Responsable suivi évaluation et le Responsable Forestier) qui sont affectés exclusivement et à plein temps à l'UGP. L'UGP comprend également des animateurs régionaux raison de 2 animateurs par région, une femme et un homme.
- Un Comité de Pilotage National (CPN) a pour mission la supervision de l'UGP, l'orientation des activités des programmes, le suivi à posteriori des réalisations, la facilitation des relations des programmes avec d'autres institutions publiques et privées et la

mobilisation de fonds supplémentaires pour le financement de la stratégie de mobilisation des eaux de surface du Gouvernement.

- Au niveau régional, la mise en œuvre du projet sera assurée par des Coordinateurs Régionaux (CR) basés à Obock et à Dikhil. Les coordinateurs régionaux seront membres du Comité de Pilotage Régional (un CPR par région) où siègent les représentants de la préfecture, du conseil régional, du PAM, de la société civile, de la sous direction régionale du MAPE-RH et des autres Ministères techniques (santé, transport etc..). Le CPR créé à l'initiative des collectivités régionales a pour mission la coordination et la définition des priorités dans l'affectation des ressources au niveau local.
- Au niveau communautaire, en concertation avec le coordinateur de l'UGP, le représentant du service d'appui à la gestion décentralisée des points d'eau, les coordinateurs régionaux et, les sous directeurs du MAPE-RH renforcés des animateurs ruraux appuieront les communautés bénéficiaires par le biais des Comités de Pilotage Locaux (CPL) qu'elles auront désignés dans l'élaboration des SAAHP. Les CPL seront créés dans les zones agricoles d'intervention (parcours). Le CPL est représentatif d'un groupe de villages et hameaux qui partagent un espace commun de la terre. Chaque comité de pilotage local sera constitué d'environ 12 membres, représentants des différents villages et communautés, avec 50% de femmes, sinon sur la base de justificatifs et de façon exceptionnelle, l'accord de la Banque Mondiale sera demandé sans être en dessous d'eau moins 30% de femmes et 20% de jeunes ainsi qu'un représentant d'une structure associative siégeant au comité.
- Le CPL représente la communauté de la zone d'intervention vis-à-vis de l'UGP. Les responsabilités du CPL comprennent (i) la définition des interventions prioritaires en consultation avec leurs communautés, (ii) la négociation des régimes de planification avec le personnel du projet et les autorités locales, (iii) la mobilisation de la participation communautaire, l'identification et la création des comités de gestions des points d'eau et des pâturages (CGEP), (iv) le suivi des activités et leur impact sur les communautés, (v) la réception des travaux et le suivi de l'entretien et de la maintenance de divers investissements.
- Le CGEP représente la communauté de base au niveau du terroir et est en charge de la mise en œuvre des travaux de construction, de la gestion, de la maintenance et du suivi des ouvrages hydrauliques et des terres. Etant donné que les femmes sont plus impliquées dans gestion des points d'eau que les hommes, il est indispensable d'avoir plus de femmes parmi les membres de CGEP. Chaque CGEP sera constitué de plus de 50% de femmes, sinon sur la base de justificatifs et de façon exceptionnelle, l'accord de la Banque Mondiale sera demandé, sans être en dessous d'au moins 50% de femmes.
- Les SAAHP intègrent les activités annuelles prioritaires à entreprendre par le projet. Ils seront validés par les CPL en consultation avec les CGEP puis par le CPR avant d'être inscrits au Plan de Travail et Budget Annuel qui sera soumis à l'examen et approbation du Comité de Pilotage National (CPN).

6. Processus pour la révision et l'approbation des sous-projets

L'approche promue par le PRODERMO met au centre les communautés locales bénéficiaires dans l'identification, le suivi et l'entretien des investissements socio collectifs.

Dans cette dynamique de concertation et de planification, le CPL joue un rôle capital. En effet les rôles et responsabilités illustrent bien qu'il s'agit d'une plateforme de concertation, d'information, d'identification et d'approbation sanctionné par le développement d'une stratégie de développement : le SAAHP. Ci-dessous, les rôles et responsabilités de la communauté/comité de pilotage local sont les suivants :

- Représenter les communautés bénéficiaires des zones du projet vis-à-vis l'UGP ;
- Participer aux diagnostics participatifs et à la préparation de la liste indicative des besoins et des investissements qui pourraient être inclus dans les SAAHP préliminaires;
- Valider et signer les SAAHP approuvés ;
- Entretien des sous-projets de mobilisation des eaux en termes de main d'œuvre et d'outils ;
- Organisation de l'approvisionnement en eau pour la consommation humaine et animale ;
- Surveillance de la qualité de l'eau dans les sous-projets de mobilisation des eaux ;
- Entretien des pâturages et des terres mises en repos ;
- Application des règles de mise en repos ; et
- Mobilisation générale de la participation communautaire.

Le PRODERMO FA2 répliquera l'approche développée par les phases précédentes du projet inspiré du projet PROMES-GDT pour la définition, validation, planification, mise en œuvre et suivi des activités du projet. Il sera nécessaire de former les animateurs ainsi que les nouvelles recrues sur les techniques de planification communautaire.

La sélection des communautés bénéficiaires pourrait être faite par l'UGP en accord avec le comité de pilotage Régional. Les directions régionales sectorielles appuyées par les coordonnateurs régionaux (UGP), les animateurs et l'assistance technique disponible vont consulter et discuter avec les communautés sur le projet, en instituant des comités de pilotages locaux pour l'élaboration de la planification de programmes sur la base des diagnostics participatifs. Les membres des comités de pilotages locaux seront désignés par les représentants traditionnels des communautés bénéficiaires sur la base des critères comme le genre, la représentation équitable par famille, partageant un même parcours, campements etc.

Les femmes seront consultées à tous les stades, y compris pendant les activités de l'hydraulique pastorale et de diagnostic, lors de l'élaboration des schémas d'aménagement, et sur le choix des structures à construire et à réhabiliter. Les femmes seront également membres des comités de pilotage locaux (2 à 3) ainsi que également représentées dans les comités de gestion de l'eau (selon un quota minimal supérieur à 15%).

Les plans d'aménagement comprennent généralement la liste des activités prioritaires des ouvrages hydrauliques et pastoraux que l'UGP et les comités de pilotage locaux auront convenus.

Ces plans sont validés à la fois au sein des communautés et au niveau des comités de pilotage locaux. Les étapes de planification comprennent: (i) des réunions d'information sur les sous-projets et la mise en place du CPL, (ii) de diagnostic et de cartographie des populations dans la zone d'intervention du projet, (iii) de diagnostic participatif des problèmes, (iv) l'élaboration et la restitution des études de référence; (v) l'élaboration et la validation des schémas d'aménagement (schémas d'aménagement). L'examen annuel de la planification de programmes doit être participatif et en temps opportun prévu.

La mise en œuvre de la composante 1 implique une sélection des communautés, une analyse participative de leurs problématiques, puis l'élaboration de schémas concertés d'aménagement des ouvrages hydrauliques et agro-sylvo-pastoraux. Ces schémas décriront les activités à mettre en œuvre en vue de la mobilisation des ressources en eau et de la gestion durable des terres, de la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques, de la mise en place d'ouvrages de gestion durable des terres (CES, aménagement pastoraux et hydrauliques).

L'UGP procédera à la sélection des communautés. Les coordinateurs régionaux, appuyés par les équipes des sous-directions régionales, procéderont à la négociation avec les populations, à leur organisation en comités, à l'élaboration des schémas d'aménagement sur la base des diagnostics participatifs. La planification et supervision technique des travaux d'aménagement sera effectuée par l'UGP. Dans le cas de la construction des ouvrages de surface prévus par le PRODERMO, l'UGP recrutera le CERD pour l'étude hydrologique des sites proposés.

La Direction des Grands Travaux réalisera en régie les retenues d'excavations prévues dans le PRODERMO conformément aux référentiels techniques adoptés.

III. CADRE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE REFERENCE

L'intervention du PRODERMO couvre les localités réparties dans les trois régions administratives du pays²⁴ : Dikhil, Obock et Tadjourah. La monographie des localités varie suivant les régions.

1. Localisation des parcours

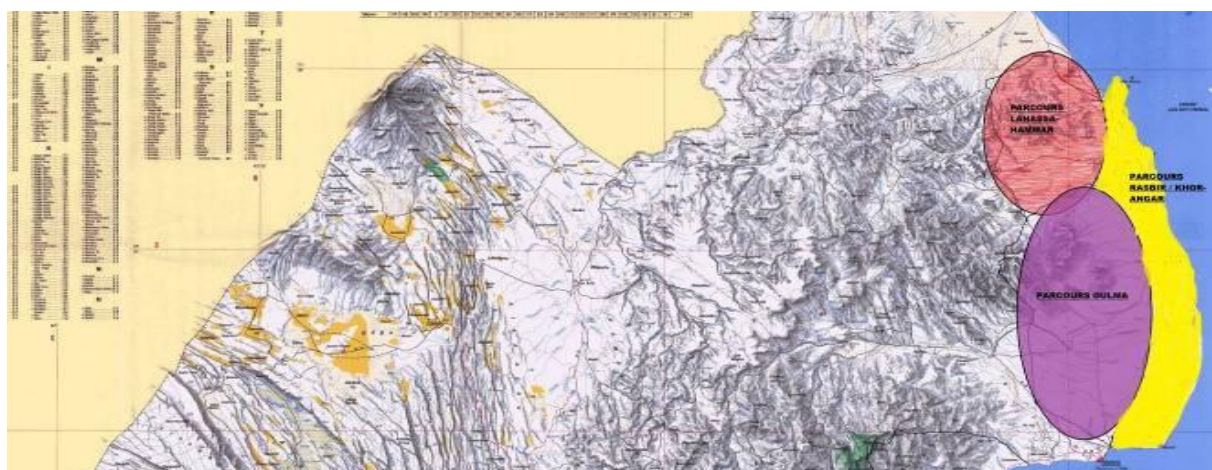
- i. **Le parcours Chekayto-Gourabous** s'étend de Chekayto jusqu'à Asbahari (à Gourabous) tout au long de la route N1. Il est délimité au Sud-Ouest par le plateau de Dakka, au Nord-Est par les monts Okar et Hay. Au Nord-Ouest, ce parcours s'étend jusqu'à Galaqto-dabba. Les différentes localités sont Chekayto, Abaïtou, Galamo, Chek sabir, Gourabous et Asbahari. La localité de Chekayto est située à la croisée des plaines de Goba-ad et de Hanlé. Là où circule de nombreux nomades et les caravanes de chameaux.
- ii. **Le parcours de Hanlé** s'étend sur l'ouest de la région de Dikhil, caractérisé par une vaste plaine située au Sud-Oued du pays dans la région de Dikhil, couvrant une superficie de 700 km². Le parcours de Hanlé est délimité au Nord par le plateau de Babaa-alou, au Sud-Ouest par le plateau de Dakka et par Gamaré, au Sud-Est par Galaqto-dabba
 La plaine de Hanlé présente le caractère original d'un compartiment effondré, basculé au nord-ouest. Elle prend naissance à 350 m d'altitude sur les terrasses alluviales de l'oued Hanlé, pour terminer au pied d'Ounda Gamarri à 140 m et seulement à 110 m dans la plaine de Galafi. Son recouvrement est sablo-gravillonnaire à sableux dans sa partie supérieure et médiane. Il devient limoneux dans sa partie inférieure. A Asbahari, les oueds se dispersent en nappe, pour emprunter en aval le chenal unique de l'oued Hanlé. Le parcours de Hanlé est administrativement lié à la sous-préfecture de Yoboki. Le potentiel pastoral est exploité par 2 grandes communautés à savoir les Adorassou (majoritaire) et Assayah-Mara (à Oudguini et à Agna). Contrairement au parcours de Yager, la population est plus ou moins sédentaire avec des villages et campements fixes. Les campements semi-sédentaires sont concentrés autour des points d'eau, forages et écoles notamment à Garabeyyis, Hanlé 1, Hanlé 2, Hanlé 3, Yobok, Oudguinni, Agna.
- iii. **Le parcours de Yager** est situé plus au Nord-Ouest de la région de Dikhil tout au long de la route nationale R1, après la plaine de Hanlé vers la frontière Ethiopienne. Sur ce parcours, vit une population nomade et pastorale se déplaçant entre autres au gré des pâturages.
- iv. **Le nouveau parcours Kori-Gagadé** présente le même profil que le parcours Chekayto-Gourabous
- v. **Le second parcours additionnel « Dawdaya-Der Ela »** partage beaucoup de similitude avec le Yager en termes de population et relief.



Carte 4: Répartition de parcours au Sud

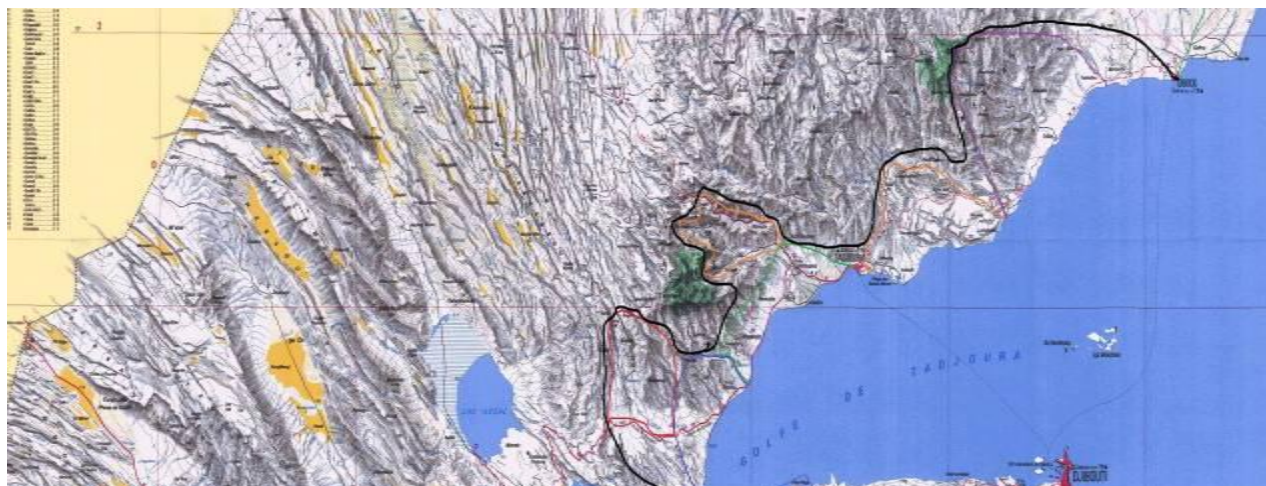
²⁴ le pays est repartis en 5 régions administratives, les 3 régions d'intervention du PRODERMO, Ali-Sabieh et Artà

- vi. **Le parcours Ras bir/Khor-Angar** est délimité au Sud par la ville d'Obock localisé entre l'embouchure de l'oued Sadai et le Phare de Ras-bir et au Nord par l'île de Ras-Syyan.
- vii. **Le parcours Oulma** est délimité au Nord par l'oued Gontoy, au sud-est par le plateau madréporique de Doubia et au Sud-ouest par l'ancien cône de déjection de l'ouest SADAI
- viii. **Le parcours Lahassa-Hammar** est délimité au Nord Ouest par l'oued Arafa, à l'Est sur le versant littoral par le village de Hammar et au Sud-ouest par l'oued Gontoy.
- ix. **Le parcours additionnels (i) Fididiss-Alaylou (ii) Moulhoulé-Andoli et (iii) Saday-Waddi** avec les parcours existants permet au PRODERMO de couvrir la majorité de la région administrative de la région. Les localités côtières non couvert par le PRODERMO sont intégrés par le projet PRAREV.



Carte 5: Localisation de 3 parcours dans la région d'Obock

- x. **Le Parcours Sagalou** s'étend de Raaisa jusqu'Douloul (à côté du parcours Kalaf) tout au long de la route N9. Il est délimité au Sud par la mer, au Nord par la localité de didale.
- xi. **Le parcours de Kalaf** est situé plus au sud-est de la région de Tadjourah tout au long de la route nationale R9, après le parcours Sagallou vers la ville blanche. Sur ce parcours, vit une population nomade et pastorale se déplaçant entre autres au gré des pâturages Ce parcours est délimité au nord par les montagnes, au sud par la mer.
- xii. **Le Parcours Dougoum-Assaguera-Afaloyna** s'étend de Dougoum jusqu'à Garrassou . Il est délimité au nord par la localité IMIIMA en amont de l'oued AYBOLI., au nord ouest par le massif de GODA, à l'est par la localité de BOBO-AF et au nord est par la localité de GARASSOU.
- xiii. **Le Parcours Ripta-Adbouya** s'étend de Daymoli jusqu'à Adbouya. Il est délimité au nord par la localité de Garbanabena., au nord ouest par le mont Egra Alé, à l'est par la localité de andodé et au nord est par la localité de Ripta.
- xiv. **Le parcours de Dalai-Medeho-Indai** est situé plus au nord -ouest de la région de Tadjourah tout au long de la route nationale 14, après le parcours Ripta adbouya vers la ville d'Obock. Ce parcours est situé en zone côtière sur la rive nord du golfe de Tadjourah entre les oueds dallai et Tagare Elle est délimitée au nord au pied du grand massif de Mabla qui couvre toute la partie nord du parcours. La ville d'Obock se trouve à 6 km du parcours à l'Est de l'embouchure de l'oued Tagare.
- xv. **Le Parcours GALINA** s'étend de galina jusqu'à Mahamodah-damoum. Il est délimité au Sud par la mer, au Nord par la localité de galina.
- xvi. **L'unique parcours additionnel « Garabtissan-Hagandé-Balho »** est situé à l'est de la région de Tadjourah



Carte 6: Localisation de 6 parcours dans la région de Tadjourah

2. Description de l'environnement physique

a. Géomorphologie du territoire djiboutien

Le territoire djiboutien est constitué par une série de plateaux (entre 400 et 1000 mètres d'altitude), entrecoupés de dépressions plus ou moins larges. Les dépressions argilo-limoneuses d'origine tectonique sont plus ou moins imperméables. Les dépressions lacustres présentent des perméabilités accentuées.

Des massifs montagneux entourent les dépressions précédées d'un grand nombre de bassins versants. Les formations basaltiques (pléistocène ou plus récentes) dominent l'ouest sous forme fissurée et s'ouvrent sur de larges plaines (grand et petit Bara, Hanlé, Gaggadé...).

Les rhyolithes (miocène) occupent l'est du pays. L'utilisation des terres et le couvert végétal D'après les informations du PAN, sur une superficie globale de 23 200 km², la république démocratique de Djibouti compte 5 208 km² d'eaux territoriales et de lacs salés. Il en reste près de 17 992 km² sous forme de terres fermes. Sur ces terres, près de 95% (16 987 km²) sont des terres à vocation pastorale.

Les terres à vocation agricole ne constituent que 0.6% (105 km²) des terres du pays. Les terres marginales (halomorphes, dénudées et falaises) constituent 5% de la superficie des terres du pays. Les forêts sont limitées à 900 ha (0.1% de la superficie). Les terres agricoles évaluées à 10 000 ha, se répartissent en 1250 ha en surfaces cultivées en irrigué (toutes cultures) et 8 750 ha en terres non cultivées.

L'inventaire pédologique des terres de Djibouti n'a été réalisé que dans quelques zones réduites (région forestière du Day et plateau du Garab, zones irriguées). Cette lacune d'information sur la nature pédologique des sols du pays, constitue une contrainte pour l'aménagement de petits périmètres irrigués ou d'ouvrages de conservation d'eaux et des sols.

Les principales zones naturelles du pays sont essentiellement conditionnées par la pluviométrie dont la répartition dépend de l'altitude, de la proximité des zones maritimes et du régime des vents. En montagnes, se développent des formations forestières réunissant des plantes d'affinité méditerranéenne et éthiopienne (*Juniperus procera*, *Terminalia Brownii*, *Olea africana*, etc.).

Les hauts plateaux sont caractérisés par la présence de steppes succulentes à *Euphorbia*, *Cissu*, *dracena ombet*. Sur le plan du couvert végétal, la majeure partie du pays est recouverte par des formations steppiques arbustives à *Acacia mellifra* ou *Acacia tortilis*. Les plaines et les dépressions supportent essentiellement, dans leurs parties recouvertes de végétation, des steppes herbeuses à graminées (*Lasiurus*, *Panicum*, *Cymbopogon*).

La plaine côtière est dominée par les steppes à *Acacia tortilis* et les steppes hebeuses *Cyperus conglomeratus*. Il existe aussi des formations de superficie réduite, mais adaptée à des conditions mésologiques particulières. C'est le cas de *Acacia nilotica* (Doda Andaba Madgoul), *Hayaena tebaica* (Agn, Daguirou, Minkiné, Allol).

b. Températures et pluviométrie

Dans le pays, la moyenne annuelle des précipitations à l'échelle du pays est de l'ordre de 150 mm (voir carte en annexe). Le maximum des précipitations annuelles est observé dans les régions montagneuses à l'ouest de Tadjourah (massif du Goda).

Les précipitations diminuent brutalement en direction du nord-est vers la côte à Obock-Khor Angar-Doumeira avec 50 à 100 mm par an. Dans les parties au nord du pays, les précipitations annuelles sont de 100 à 150 mm (Dorra-Balho), alors que dans les régions de l'ouest (plaine de Hanlé, plaine de Gobaad) les précipitations dépassent 150 mm. Au sud du pays, dans la plaine littorale, les précipitations annuelles se situent entre 130 et 200 mm, et diminuent en direction de Dikhil.

Les données climatiques présentent deux régimes distincts : le versant maritime avec un climat aride à semi-aride du type méditerranéen et le versant continental qui lui est tropical et chaud. La pluviométrie varie de 50 mm (Obock) à 300-400 mm sur les hauteurs. La donnée altitudinale est ici majeure et détermine des étages de végétation caractéristiques. Notons que la violence des pluies est également une donnée fondamentale qu'il y a lieu de considérer de près. Quant aux températures, elles sont élevées avec des vents d'ouest et de nord-ouest qui accentuent le caractère aride du pays

c. Hydrogéologie

Le réseau hydrographique est formé uniquement par des cours d'eau à écoulement temporaire appelés « oueds ». Les oueds drainent vingt-six bassins versants majeurs, eux-mêmes composés de nombreux sous bassins. Aucune donnée précise n'existe sur ces bassins versants (coefficient d'infiltration, débit de l'oued, caractéristiques de la crue). Ce réseau de cours d'eau intermittent draine les plateaux sud de Djibouti. Les secteurs montagneux, de part et d'autre du golfe de Tadjourah, se déversent dans la mer.

Le reste du réseau national alimente les dépressions qui présentent un potentiel pastoral, voir agro-pastoral par endroit. Le pays est toutefois marqué par la rareté des terres agricoles irrigables : la superficie nationale irriguée ne dépasse pas le millier d'hectares. La couverture pédologique est souvent squelettique (lithosols...), ceci explique le ruissellement qui est tout de même tempéré par l'état de rugosité du sol, fortement recouvert de cailloux limitant ainsi partiellement l'érosion.

3. Description du milieu humain

La population Djiboutienne se chiffre à 818 159 habitants²⁵ dont 46,2% de femme soit 378 092. Selon ledit rapport, les données suivant les zones de résidence mettent en relief l'importance des personnes habitant en milieu urbain (capitale et chef lieux des régions de l'intérieur) qui se situent à 577 933 (70,63%) contre ceux vivant en milieu rural avec 240 226 (29,36%). Le taux d'accroissement de la population est de 2,5% (RGHP 2009) contre de 3% dans les années 2000 (EDAM-IS2).

Région	Population urbaine ordinaire		Population particulière		Population rurale sédentaire		Population nomade		Ensemble	
	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém
Djibouti	175 006	178 795	92 715	28 806					267 721	207 601
Ali Sabieh	11 092	11 538	7 395	7 914	5 996	5 981	17 877	19 156	42 360	44 589
Dikhil	9 766	9 581	4 639	900	11 699	10 811	19 649	21 903	45 753	43 195
Tadjourah	5 937	6 220	2 230	433	11 886	11 596	23 162	25 240	43 215	43 489
Obock	5 228	4 705	1 485	288	5 103	4 677	8 118	8 252	19 934	17 922
Arta	5 445	5 598	1 857	360	5 580	5 765	8 201	9 574	21 083	21 297
Total	212 474	216 437	110 321	38 701	40 264	38 830	77 007	84 125	440 066	378 093

²⁵ RGPH 2009

La situation du pays par rapport aux OMD montre un progrès des indicateurs de pauvreté et ce depuis 2000 mais qui restent difficilement atteignable en 2015. Ces améliorations varient suivant les domaines :

- En 2012, la proportion de la population au dessous du seuil de pauvreté reste élevée avec 42,2% pour la pauvreté extrême et de 79,4% pour la pauvreté relative. Le taux de l'extrême pauvreté est resté stable en 2002 et 2012.
- Le domaine de la santé se caractérise par une baisse notable des indicateurs : Taux de mortalité maternelle (54 pour 100 000), la stabilisation de l'espérance de vie à la naissance (52,9), le taux de mortalité infantile (67 pour 1000 naissances) et l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants de 0-5 ans ainsi que la stabilisation du taux de propagation du VIH/SIDA (2,2 % de la population).
- Une amélioration du taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire (66,2%). Cependant 49,9% de la population de 15 ans et plus n'a jamais fréquenté l'école.

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain 2013, l'Indice de Développement Humain (IDH) de Djibouti était de 0.445 (164ème sur 187 pays) la plaçant dans la catégorie des pays à développement humain faible. Le PIB par habitant est estimé à 1300 \$.

4. Organisation sociale des zones d'intervention du PRODERMO

Le projet intervient dans les zones habitées exclusivement par la communauté Afar. L'organisation sociopolitique de la société Afar (Sud et Nord du pays) est communautaire, hiérarchisée et très structurée.

Les chefferies -ou sultanats- unités territoriales et politiques, sont coiffées par un chef suprême -ou sultan- nommé à vie. Celui-ci est secondé par un vizir, son héritier présomptif. Protecteur du territoire dont il dispose et des hommes qu'il gouverne, le sultan décide de la guerre et de la paix.

Si le sultan dispose en principe du territoire se trouvant sous son influence et dont il se considère le propriétaire, il en concède la jouissance (et parfois même la propriété), moyennant rétribution, en accordant aux différents lignages de la tribu des terrains de parcours, qui sont aussi pour eux des lieux de rassemblement, d'attache et de séjour. Sur ces territoires, qu'ils gèrent collectivement et qui constituent un patrimoine commun inaliénable, les groupes bénéficiaires exercent en temps normal des droits exclusifs d'exploitation des ressources pastorales et des points d'eau.

L'organisation pastorale, modulée en fonction de l'état des ressources, se soucie avant tout de la survie du bétail. En période normale (de non sécheresse), l'utilisation des parcours est strictement réglementée, afin de les gérer durablement. En temps de crise et de soudure le parcours est ouvert à tous les élevages partout sans restriction, mais les élevages des voisins ne sont admis dans les pâturages qu'en vertu d'accords de réciprocité.

La hiérarchie Afar semble s'apparenter davantage à un système d'organisation communautaire qu'à un système de domination par une minorité dirigeante. La communauté Afar est subdivisée en confédération. Chaque confédération a autorité sur son territoire et est constituée de tous les chefs de tribus qui la composent. Chaque chef de tribu a compétence, délégation et autorité sur un domaine précis qui concerne la confédération. Ainsi, le chef traditionnel de la tribu est responsable de son territoire « sous-parcours » au sein d'un parcours de la confédération. Il se doit donc de faire respecter les espaces de mise en repos, l'itinéraire transhumance, les accords avec les autres tribus...

La structure sociale est organisée d'une manière pyramidale : les familles constituent la fraction qui se regroupe en tribus de taille variable, puis en confédération.

En cas de conflit, le droit coutumier régit l'autorégulation sociale. La société Afar prévoit de sanctions précises en cas d'erreur d'un membre d'une tribu. La peur de la honte est une valeur centrale relevée dans les différentes sociétés pastorales dont les règlements et les codes sont transmis d'une génération à l'autre exclusivement par l'oralité. Le respect de ces règles assure la cohésion sociale. Sous peine d'exclusion, l'individu se doit de craindre le jugement social et d'en supporter le poids.

Les accords sociaux sont multiples et difficiles à comptabiliser. Ils sont fondés sur un principe de base de solidarité entre éleveurs Afar. Chaque tribu peut se rendre sur un territoire qui n'est pas le sien, en accord avec la confédération concernée. De ce fait, la cohésion sociale constitue un atout majeur pour le développement des zones d'intervention du PRODERMO.

IV. CADRE POLITIQUE ET LEGISLATIF POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

1. Cadre national

La conférence de Rio 92 a orienté la république de Djibouti sur la voie de l'intégration de la protection de l'environnement dans les politiques de développement. La création en 1991 de deux organes institutionnels de haut niveau : un Comité National pour l'Environnement (CNE) assisté d'un Comité Technique pour l'Environnement (CTE) vient concrétiser cet engagement du pays.

Tableau 7 : Les étapes de création du Ministère de l'environnement

Date	Evénement
1989	Premier séminaire national sur l'environnement
1991	Création du Comité National pour l'Environnement(CNE) et du Comité Technique pour l'Environnement(CTE)
1991	Elaboration du premier Rapport National sur l'Environnement pour Rio 92
Février 93 à Juin 95	Intégration de l'environnement au rang ministériel/ Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Coopération
Juin 1995	Rattachement de l'environnement à la Primature
Février 1996	Séminaire de haut niveau sur les Orientations Nationales en matière d'Environnement
Septembre 1996	Création de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DATE)
Octobre 1996	Lancement du projet du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)
25 décembre 1997	Création du Ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat et transformation de la DATE en Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DE), l'Aménagement du territoire restant compétence de la Primature.
12 mai 1999	Création du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement récupère le mandat de l'Aménagement du Territoire et redevient DATE.
2011	Création du Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement (MHUE)
2012	Rapport National sur le Développement Durable Rio +20

Depuis le dernier remaniement qui s'est traduit par un nouveau décret²⁶ fixant les attributions, le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement (MHUE) est également chargé la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment, l'élaboration des textes normatifs, le contrôle des normes environnementales dans les domaines des infrastructures, du logement, de l'équipement, des transports, de l'énergie en partenariat avec les ministères concernés et la réalisation des études d'impacts environnementaux.

Depuis l'accession à l'indépendance, les différents gouvernements ont adopté un nombre important de cadre législatifs et réglementaires synthétisés dans le tableau ci-dessous.

²⁶ Décret n°2011-076/PRE du 17 mai 2011

Tableau 8: Tableau récapitulatif de cadres législatifs suivant les secteurs

URBANISME
<ul style="list-style-type: none"> • ARRETE N°80-500/PR/TP du 30/03/1980 portant organisation du Comité Consultatif de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Assainissement et de l'Hygiène. • ARRETE N°84-0974/PR/TP DU 07 JUILLET 1984 prescrivant les dispositions applicables à la construction et à la transformation en dur des logements en planches • LOI N°138/AN/85/1^{er} L DU 27 JANVIER 1985 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Djibouti • LOI N° 240/AN/87/1^{er}L DU 23 MARS 1987 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Dikhil. • LOI N°241/AN/87/1^{er} L DU 23 MARS 1987 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ali-sabieh. • LOI N°171/AN/91/2^e L DU 10 OCTOBRE 1991 portant fixation et organisation du domaine public • ARRETE N°91-0763/PR DU 6 AOUT 1991 prescrivant les dispositions spéciales applicables à la construction de maisons d'habitation dans des zones spécifiques
LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX MARITIMES
<ul style="list-style-type: none"> • LOI 76-599 du 7 JUILLET 1976 promulguée par l'arrêté 675/SELAG DU 21 JUILLET 1976 et relative à la pollution engendrée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs ainsi que la lutte contre la pollution marine accidentelle • LOI 76-600 DU 7 JUILLET 1976 promulguée par l'arrêté 676/SELAG DU 21 JUILLET 1976 et concernant la pollution provoquée par les opérations d'incinération • LOI N°52/AN/78 DU 9 JANVIER 1979 concernant la mer territoriale, la zone contigue, la zone économique exclusive, les frontières maritimes et l'exercice de la pêche • LOI N°9/AN/82 DU 15 SEPTEMBRE 1982 portant répression de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures • LOI N°137/AN/85/1^{re} L DU 27 JANVIER 1985 portant répression des rejets interdits d'hydrocarbures pour les navires battant pavillon djiboutien, en dehors des eaux territoriales • ORDONNANCE N°86-042/PR/PM DU 6 MAI 1986 portant réglementation des dispositions à prendre en cas de dangerosité ou d'abandon des navires dans les eaux territoriales • ARRETE N°90-0534/MPAM DU 11 JUIN 1990 réglementant la navigation dans les eaux djiboutienne en vue de prévenir les pollutions marines accidentelles • DECRET N°90-0105/PR/AE DU 29 SEPTEMBRE 1990 relatif au « Plan Polmer » applicable en cas de situation critique provoquée par une pollution marine accidentelle en République de Djibouti
SECURITE NAVIGATION MARITIME ET ROUTIERE
<ul style="list-style-type: none"> • ORDONNANCE N°77-038/PR DU 8 OCTOBRE 1977 réglementant la navigation de plaisance • ARRETE N°84-0969/PR/PM DU 7 JUILLET 1984 en matière de sécurité de la navigation de plaisance concernant les engins de plage, les planches à voile et les scooters marins • DECRET N°89-085/PR/PM DU 29 JUIN 1989 portant réglementation du passage des navires étrangers dans les eaux territoriales djiboutiennes dans le but de prévenir les pollutions marines et l'introduction des déchets dangereux • Décret N° 80-151/MI. Complétant le Code de la Route et relatif aux bruits, fumées, gaz toxiques perturbations radio - électrique émis par les véhicules
GESTION DE LA PECHE
<ul style="list-style-type: none"> • ARRETE N°85-1598/PR/PM DU 21 DECEMBRE 1985 portant réglementation de la pêche non professionnelle
GESTION DES DECHETS
<ul style="list-style-type: none"> • LOI N°72-467 DU 9 JUIN 1972 interdisant la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession d'armes biologiques ou à base de toxines • ARRETE N°86-0744/PR/MINT DU 06 JUIN 1986 portant réglementation de l'élimination des déchets et du fonctionnement de la décharge • LOI N°65/AN/89/2^e L DU 3 AVRIL 1989 portant interdiction d'importer sur le territoire national des déchets ou résidus industriels toxiques, radioactifs ou polluants • ARRETE 96-0729/PR/MCT interdisant l'importation et la vente des sacs plastique fins modèle n°20 depuis le 1^{er} janvier 1997

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE
<ul style="list-style-type: none"> • ARRETE N°72-803/SG/CD DU 23 MAI 1972 relatif à la protection des richesses naturelles et gisements préhistoriques • ARRETE N°72-1363/SG/CG DU 20 SEPTEMBRE 1972 (création du Parc Territorial de Musha) • DECRET N°80-062/PR/MCTT DU 25 MAI 1980 portant sur la protection de la faune et des fonds sous-marins • LOI N°243/AN/82 DU 20 AVRIL 1982 réglementant la coupe de bois en République de Djibouti • LOI N°43/AN/83/1^{er} L DU 20 MARS 1983 portant modification de l'article 1^{er} de la délibération n°268/7^e L du 3 avril 1971 portant interdiction totale de la chasse sur toute l'étendue du territoire • DECRET N°85-10 /PR/AG DU 28 OCTOBRE 1985 portant sur la protection de la faune et des fonds sous-marins et modifiant le décret n°80-062 • ARRETE N°86-0717/PR/MCTT DU 14 JUIN 1986 relatif aux abris de camping sur les îles, les plages et leurs abords • DECRET N°89-104/PR/DEF DU 22 JUILLET 1989 portant homologation du complexe de tir de Maryam
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • LOI N°233/AN/82/DU 16 MARS 1982 définissant le programme de développement touristique de la République de Djibouti • DECRET N°85-101/PR/MCTT DU 23 OCTOBRE 1985 définissant les mesures à mettre en œuvre à mettre en œuvre pour promouvoir le tourisme en République de Djibouti
RESSOURCES MINERALES
<ul style="list-style-type: none"> • LOI N°66/AN/94/3^{ème} L portant sur un Code Minier

Cadre politique nationale

Le politique nationale en matière de protection et de gestion environnementale est marquée par un certain nombre de documents d'orientation et des exercices de planification dont les plus pertinents pour le projet qui fait l'objet de cette EIES sont :

- ✓ **Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) :** La république de Djibouti a élaboré le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) dans le cadre du processus participatif de préparation de sa stratégie en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement lancé à partir du 1^{er} Avril 2001.
En relation directe avec les missions du Ministère de l'environnement et de la Protection de la Nature, les réflexions pertinentes du PNAE ont porté sur des thèmes comme :
 - la problématique de la dégradation du cadre de vie (émissions sonores et dégagements de poussières que le projet pourrait induire);
 - les écosystèmes particulièrement vulnérables (environnements marins et littoraux, zones humides, etc.) que le projet devra préserver ; et
 - les mécanismes de financement des actions de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- ✓ **La lettre de politique sectorielle de l'environnement :** Afin d'asseoir une démarche plus cohérente, inspirée par une mission s'inscrivant dans la perspective du développement durable, le Gouvernement de Djibouti a adopté une Lettre de Politique Environnementale dont l'objectif global vise à assurer la durabilité du développement économique et social, dans une perspective de forte croissance compatible avec la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.
Les objectifs spécifiques poursuivis par cette politique consistent à :
 - améliorer la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement en vue de mieux mesurer leurs capacités de charge;
 - atténuer la dégradation des ressources d'ici 2015 en mettant en place un dispositif institutionnel et réglementaire efficace s'appuyant sur les conventions internationales;
 - améliorer les capacités de planification et de coordination des actions de préservation de l'environnement dans un contexte de plus grande responsabilisation des divers acteurs;
 - promouvoir des activités génératrices de revenus et des infrastructures collectives combinant la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement;
 - augmenter la desserte des populations en ouvrages d'assainissement collectifs autonomes;
 - assurer la prise en charge correcte de rejets d'eaux usées produites actuellement et à la suite de la mise en œuvre du volet production d'eau potable.

La Lettre de Politique Environnementale accorde une place centrale à la gestion des déchets solides en général.

Le Code de l'environnement et ses textes d'application

La Loi n°51/AN/09/6ème L portant Code de l'environnement a permis de réaffirmer les orientations politiques de Djibouti et le Décret n°2011-029/PR/MHUEAT portant révision de la procédure d'étude d'impact environnemental préalablement à tous projets ou programmes. Le code encadre tous les secteurs de l'environnement et donne les principes directeurs d'une bonne gestion dont le respect est nécessaire quel qu'en soit le domaine visé. Ce code fait l'étude d'impact environnemental un outil de décision pour les autorités compétentes dont la réglementation est complétée par le ministère chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement via la DATE.

Dans le contexte de la présente étude, c'est l'article 99 du Code de l'Environnement, Étude d'impacts, indique que « tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, ... devront faire l'objet d'une évaluation environnementale » (Article L 48). Ces articles du code de l'environnement sont complétés par cinq arrêtés :

- ✓ **Le Code de l'Eau** : La loi Loi n°93/AN/95/3ème L du 4 avril 1996 portant Code de l'Eau porte sur l'adoption du Code de l'eau. Cette loi régit le régime des eaux non maritimes. Pour assurer une protection efficace de cette ressource, c'est le régime de la domanialité publique qui est utilisé. En effet le domaine public se caractérise par son inaliénabilité et son imprescriptibilité. Le prélèvement des eaux est soumis soit à un régime d'autorisation ou à un régime de déclaration.
Ce Code est consacré à la protection qualitative des eaux et prévoit des mesures pour lutter contre la pollution des eaux et leur régénération en fixant des normes à respecter pour les usages, en déterminant les faits susceptibles de polluer l'eau et des moyens administratifs de lutte contre la pollution. La priorité est toujours accordée à la consommation humaine.
- ✓ **Le Code de l'hygiène** : L'Arrêté n°2012-0468/PR/MHUE modifiant et complétant l'arrêté n°80-0500/PR/FP du 30 mars 1980, portant organisation du Comité Consultatif de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Assainissement et de l'Hygiène met l'accent sur l'hygiène collective et l'assainissement des établissements humains et industriels afin de rendre propice l'épanouissement des populations et du personnel. Elle recherche la qualité de vie et pour cela elle définit les règles d'hygiène de manière précise pour lutter contre les épidémies. Ce code exige également une meilleure prise en compte de l'environnement humain et du cadre de vie des populations riveraines.
- ✓ **Loi n°171/AN/91/2ème L portant fixation et organisation du Domaine public de l'Etat** ; Le domaine national comprend toutes les terres sauf celles qui sont classées dans le domaine public et celles qui font l'objet d'une propriété privée. La loi sur le domaine national fait de l'Etat le gardien des terres et l'Autorité habilitée à organiser leur utilisation rationnelle..
- ✓ **Le Code du Travail (Loi Loi n°133/AN/05/5ème L portant Code du Travail) et ses décrets d'application** : Il organise les relations professionnelles entre travailleurs et employeurs. Le Code régule le régime relationnel et pose le principe du respect des droits et obligations entre ces derniers. Les manquements opérés par l'une ou l'autre des parties exposent l'infracteur à des sanctions administratives et/ ou judiciaires. La législation du travail mérite une attention particulière qui doit être portée sur le Code du travail ainsi que sur les décrets qui le complètent spécialement sur les questions de santé, de sécurité et d'hygiène et de traitement salariale.
- ✓ **Code de l'Assainissement - Loi Loi n°145/AN/06/5ème L portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti** : L'Etat de Djibouti s'est engagé, depuis 2006, dans le processus d'attente des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consistent à réduire de moitié la pauvreté dans les pays en développement, non pas en termes de hausse des revenus par tête d'habitant, mais par l'accès aux services sociaux de base, notamment l'Education, l'amélioration du cadre de vie des populations par , entre autres, la couverture des besoins en assainissement. Du point de vue législatif, la question de l'assainissement à Djibouti est traitée jusqu'à présent dans divers codes (code de l'eau, code de l'hygiène, code de l'environnement, code de l'urbanisme, code de la construction). Il s'agit dans cette loi de définir un code unique et harmonisé de l'assainissement, ce qui permettra notamment l'accès de tous à la règle de droit en matière l'assainissement à Djibouti.

- ✓ **Code forestier** : Le Décret n°85-103/PR/AG du 28 octobre 1985 portant sur la protection de la faune et des fonds sous-marins et modifiant le décret n°80-062 dispose que toutes activités susceptibles d'altérer les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministère en charge des Eaux et Forêts. Le Code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact environnemental effectuée par une personne physique ou morale agréée.
- ✓ **Code maritime - Loi n°212/AN/82 du 18 janvier 1982 portant Code des Affaires Maritimes et Loi n°83/AN/00/4ème L portant statuts des auxiliaires de Transport Maritime.** : Les dispositions des présentes lois sont applicables à toutes les personnes physiques et morales pratiquant le transport dans la limite des eaux maritimes sous juridiction Djiboutienne ainsi qu'aux équipements et navires de pêche comme de loisirs, sans préjudice, toutefois, de dispositions particulières d'accords internationaux.
- ✓ **Code de la pêche- Loi n°187/AN/02/4ème L du 09 septembre 2002 portant approbation de Code de la Pêche** : Au sens de la présente loi et des règlements pris pour son application, s'entend par pêche, l'acte de capturer ou de chercher à capturer, d'extraire ou de tuer par quelque moyen que ce soit des espèces biologiques dont le milieu de vie normal ou dominant est l'eau.
La pêche comprend toutes activités ayant pour finalité directe la capture, telles que la recherche de poisson et l'utilisation d'instruments destinés à attirer les animaux marins quelque soit l'espèce à laquelle ils appartiennent.
- ✓ **Code du tourisme -Loi n°70/AN/00/4ème L définissant le plan stratégique pour le Développement du Tourisme en République de Djibouti** : Au sens de la présente loi, le secteur du tourisme et de l'artisanat sont actuellement limitées avec pour contrepartie des coefficients élevés au niveau de l'occupation des hôtels. Une augmentation de la demande provenant, soit du tourisme d'affaires, soit du tourisme de loisir dont le développement devrait suivre le renforcement des infrastructures en la matière. De fortes contraintes financières pèsent actuellement sur les établissements et leur rentabilité.
- ✓ **Code de l'élevage – Loi n°200/AN/07/5ème L portant Organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques** : Le secteur de l'élevage Djiboutien suscite pourtant de l'intérêt. Il constitue un important facteur de développement pour les populations rurales, nomades et sédentaires, mais également pour les populations urbaines par l'ensemble des activités professionnelles attachées à la valorisation locale des productions. Ce secteur connaît également une exportation d'animaux de la sous-région.

2. Cadre international

La république de Djibouti a ratifié de nombreuses conventions internationales qui ont abouti à l'édification de lois et plans d'actions à l'échelle nationale.

Tableau 9: Principaux engagements international de Djibouti

Date	Convention/document stratégiques
07 février 1992	Adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES – Convention de Washington en mars 1973) le
08 octobre 1991	Ratification de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) (signée en décembre 1982)
22 août 1995	Adhésion à la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC–lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, juin 1992)
27 août 1995	Ratification de la Convention sur la Diversité Biologique dont l'article 8 prévoit la création d'aires protégées et la restauration des espèces éteintes.
septembre 1997	Adhésion à la Convention de Djeddah sur la conservation de l'environnement de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden (PERSGA - signée en 1982)

1 ^{er} juin 1997	Adhésion à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification
2000	Elaboration d'une monographie nationale sur la biodiversité Stratégie et plan d'action nationale sur la diversité biologique
2000	Loi Cadre sur l'Environnement
2000	Réalisation du Plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) 2000-2005
2000	Plan d'action national de lutte contre la désertification
Décembre 2001	Ratification du Protocole de Kyoto en (Convention sur les changements climatiques)
loi n°127/AN/01/4ème L 2001	Adhésion à la Convention de Bâle sur les déchets dangereux
Loi n°186/AN/02/4ème L 2002	Adhésion à la Convention Ramsar sur les zones humides
2001	1 ^{ère} Communication Nationale sur le Changement Climatique
(loi n°10/AN/03/5ème L 2003	Adhésion Convention sur les espèces migratrices sauvages
Loi n°9/AN/03/5ème L 2003	Accord sur les oiseaux d'eaux migrateurs Afrique-Eurasie (African-Eurasian Migratory Waterbird Agreement - EWA) ;
Décret n°2009-062/PR/ MHUE	Inter comité interministériel pour la Grande Muraille Verte
Loi n°147/AN/ 01/4ème L2001	Ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
Arrêté n°2003-0767/PR/MHUEAT	Adhésion à la Convention de Vienne/ Protocole de Montréal sur l'ozone
Loi n°39/AN/ 03/5ème L 2003	Ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques
Loi n°48/ AN/04/5ème L 2004	Adhésion à la Convention de Rotterdam sur les produits chimiques et pesticides dangereux
Décret n°2004-0066/PR/ MHUEAT	Règlement sur les produits qui touchent la couche d'ozone
loi 137/AN/11/6ème L 2011	Conservation de la biodiversité et la création de réseau d'aires protégées dans la mer Rouge et golfe d'Aden
loi n°138/AN/11/6ème L 2011	Protection de l'environnement marin dans la mer Rouge et golfe d'Aden contre la pollution due aux activités terrestres
Loi n°133/AN/11/6ème L 2011	Ratification de la Convention sur la création de l'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte
Décret n°2011-036/PR/ MHUEAT	Bureau exécutif pour les projets de la Grande Muraille Verte

V. POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE MONDIALE

Conformément aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale, le PRODERMO FA2, est soumis aux exigences des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque. Il est classé dans la catégorie « B » conformément à l'OP/PB 4.01 relative à l'évaluation environnementale. Ainsi, les politiques de sauvegarde suivantes ont été étudiées afin d'évaluer le niveau de relation avec les interventions du PRODERMO FA. Seules les l'OP/PB 4.01, 4.04, 4.09, 4.12 et 4.37 semble applicables dans le cadre du présent projet. Le tableau suivant synthétise l'analyse de l'applicabilité de ces OP. Il s'agit :

1. Politique de sauvegarde OP/PB 4.01 sur l'évaluation environnementale

La réalisation de l'évaluation environnementale est l'étape préliminaire de tous les projets soumis au financement de la Banque mondiale. Il a pour objet d'évaluer les impacts potentiels des réalisations du projet tout précisément les sous projets d'investissement. L'OP/PB 4.01 couvre les impacts sur l'environnement naturel (air, eau et terre) ; la santé humaine et la sécurité ; les ressources culturelles physiques ; ainsi que les problèmes transfrontaliers et environnementaux mondiaux.

L'OP/PB 4.01 met en relief l'organisation des de consultation publiques et la diffusion d'information. Cette politique de sauvegarde stipule que pour tous les projets de catégorie A et B, les groupes et parties prenantes du projet (bénéficiaires, autorités locales, services techniques déconcentrées, organisations professionnelles, acteurs privés ainsi que le projet et programmes intervenant dans la zone PRODERMO, etc) soient consultés sur les aspects environnementaux du projet, et que la conception de ce dernier tienne compte de leurs points de vue. Les informations pertinentes doivent être diffusées assez rapidement avant les consultations, et dans un langage accessible aux groupes consultés.

L'UGP doit rendre disponible le présent rapport d'évaluation environnementale dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et contribué à son élaboration en utilisant tous les courroies de communication L'équipe de la Banque mondiale travaillant sur le projet s'assurera que le rapport d'EIES ainsi que le sommaire exécutif (en anglais et français) soient publié au centre InfoShop de la Banque mondiale préalablement à la tenue de la mission d'évaluation ex ante du projet.

2. Politique de sauvegarde OP/PB 4.04 sur les habitats naturels

La Banque, à travers cet OP, appui la protection, la gestion et la restauration des habitats naturels dans son financement du projet, ainsi que le dialogue sur la politique, le travail économique et le travail sectoriel. Les domaines concernés sont larges et regroupent les différents types d'écosystèmes terrestres, d'eaux douces, côtières et marines.

Le projet n'entraînera pas de reconversion d'espaces naturels et les zones protégées aux ne seront pas impactées par le projet.

3. Politique de sauvegarde OP 4.09 sur la gestion des parasites

L'objectif de l'OP 4.09 est de : (i) promouvoir l'utilisation du contrôle biologique ou environnemental et réduire la dépendance sur les pesticides chimiques d'origine synthétique ; et (ii) renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles pour promouvoir et appuyer une lutte antiparasitaire sans danger, efficace et viable au point de vue environnemental.

La politique est déclenchée si : (i) l'acquisition de pesticides ou l'équipement d'application des pesticides est envisagée (soit directement à travers le projet, soit indirectement à travers l'allocation de prêts, le cofinancement, ou le financement de contrepartie gouvernementale); (ii) le projet appui une activité nécessitant l'utilisation de pesticides pouvant créer des effets négatifs sur le milieu.

Il s'agit notamment des projets qui pourraient : conduire à une importante utilisation des pesticides et une augmentation conséquente du risque sanitaire et environnemental; maintenir ou propager les actuelles pratiques de lutte anti-parasitaire qui ne sont pas durables, et/ou posent des risques importants au point de vue sanitaire ou environnemental.

Le projet PRODERMO FA2 n'achètera pas des pesticides. La politique de sauvegarde OP.4.09 sur la gestion des parasites ne sera pas déclenchée par le projet.

4. Politique de sauvegarde OP/PB 4.12 sur la réinstallation involontaire

L'objectif de l'OP 4.12 est d'éviter ou de minimiser le déplacement involontaire là où cela est faisable, en explorant toutes les autres voies alternatives de projets viables. De plus, l'OP 4.12 a l'intention d'apporter l'assistance aux personnes déplacées par l'amélioration de leurs anciennes normes de vie, la capacité à générer les revenus, les niveaux de production, ou tout au moins à les restaurer.

La PO 4.12 est également déclenchée au cas où l'expropriation de terres a lieu et/ ou s'il y a des restrictions involontaires à l'accès à des zones protégées ou à des parcs et/ou s'il y a limitation d'accès/pertes de sources de revenus.

Aucune actions, investissements du projet ne requiert le déplacement et réinstallation des communautés et par conséquent cette politique ne s'applique pas.

5. Politique de sauvegarde OP/PB 4.37 sur la sécurité des barrages

Cette politique de sauvegarde préconise des mesures de mitigation dans le cadre d'un grand barrage (15 m de hauteur ou plus) ou barrage à haut danger Cette politique est également déclenché dans le cas un projet ciblé dépend d'un autre barrage existant.

L'analyse générale des politiques de sauvegardes potentiellement applicable au PRODERMO nous laisse conclure que le projet se trouve dans la catégorie « B » et uniquement la politique **OP/PB 4.01** relative à l'évaluation environnementale s'applique au PRODERMO FA2.

VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

Comme il a été mentionné dans la partie détaillant la logique d'intervention du PRODERMO, seul les activités de la composante 1 du Projet pourraient avoir des répercussions négatives si les mesures d'atténuation adéquates ne sont pas mise en œuvre. Cette composante inclue des sous-projets d'investissement de deux types :

Des sous-projets de la mobilisation des eaux couvrant :

- la réhabilitation ou la construction de petits ouvrages de captage d'eau à usage humain, pour le bétail ou l'agriculture (citernes enterrées, bassins de surface et réservoirs, digues de terre, puits, forages équipés de pompes manuels ou à énergie solaire) ;
- des activités de conservation des eaux et des sols (CES) pour protéger les structures et favoriser la régénération de la végétation autour de ces structures ;

Des sous projets agricoles, d'élevage ou de développement communautaire couvrant :

- L'aménagement des parcours (par la réhabilitation de pâturage, la mise en repos et la plantation d'arbustes) ;
- l'assistance au développement d'activités génératrices de revenus ;
- la production de semences (pépinières) ;
- l'appui aux activités de pêche.

1. Méthode d'analyse

L'analyse des impacts consiste à identifier, décrire et évaluer les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel (physique et biologique) et humain, sur la base de l'information disponible. La méthode utilisée pour évaluer l'importance probable des impacts par sources repose sur l'estimation de (i) la durée (temporaire ou de permanent), (ii) l'étendue (régionale, locale ou ponctuelle) et (iii) l'intensité de l'impact. D'autres critères ont été pris en compte, tels que la fréquence et les effets cumulatifs (reproduction d'impacts de faible importance), ainsi que la probabilité d'occurrence et les effets induits. L'analyse des impacts des activités de construction d'ouvrages prend en compte à la fois la phase de construction des ouvrages et leur exploitation.

Une attention particulière est apportée à l'évaluation des impacts lorsque des éléments sensibles du milieu sont potentiellement affectés.

L'appréciation globale des impacts est déterminée selon les trois catégories suivantes :

- Impacts majeurs: les répercussions sur le milieu sont très fortes et peuvent difficilement être atténuées ;
- Impacts moyens: les répercussions sur le milieu sont appréciables mais peuvent être atténuées par des mesures spécifiques;
- impacts mineurs : les répercussions sur le milieu sont peu significatives et réduites et exigent ou non l'application de mesures d'atténuation.

2. Principaux impacts environnementaux et sociaux positifs du projet

- Impacts positifs notables du projet sur les populations bénéficiaires et leur environnement :

Les bénéficiaires directs de ce programme sont essentiellement des familles d'éleveurs et de pêcheurs situées dans les zones d'intervention. La différenciation sociale entre les éleveurs mais aussi entre les pêcheurs étant assez faible, l'ensemble de la population-cible constitue une population pauvre.

Dans le cadre du PRODERMO FA2, les impacts positifs potentiels sont similaires à ceux dressés pour PRODERMO FI et PRODERMO FA1.

Tableau 10: Impacts positifs sur les bénéficiaires et environnement

Impacts positifs du projet	Recommandations et ajustements à apporter au montage du projet
<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation temporaire des opportunités locale de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant les travaux, l'UGP devra inciter les entreprises adjudicataires à accorder la priorité de recrutement de la main d'œuvre local (en tant qu'ouvriers, manœuvres, gardiens, chauffeurs...), notamment des femmes pour les travaux connexes, en évitant de leur affecter des tâches dangereuses ou nécessitant un effort considérable. Ce type d'emploi est temporaire, mais il a des retombées économiques certaines sur le niveau de vie des ménages et sur l'économie locale.
<ul style="list-style-type: none"> - Un accès plus facile et plus continu à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - La construction de citernes ainsi que de retenues permettra de garantir de l'eau à des époques ou dans des lieux où elle fait défaut, évitant ainsi des déplacements parfois quotidiens sur des distances importantes pour aller chercher de l'eau notamment pour les femmes. Un accès plus facile à l'eau permettrait de fixer les populations, contraintes d'abandonner leur terroir d'origine en raison des problèmes d'accès à l'eau
<ul style="list-style-type: none"> - Une eau de meilleure qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - La séparation de l'eau pour les animaux de celle destinée à la consommation humaine, que ce soit grâce à des citernes ou par la construction de mares à usage spécifique, devrait améliorer la qualité sanitaire de l'eau et diminuer les maladies associées.
<ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de la productivité de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la gestion des zones de parcours aura un impact positif sur la productivité de l'élevage, qui se traduira par une amélioration des conditions économiques et alimentaires des populations.
<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la désertification 	<ul style="list-style-type: none"> - La prédominance du climat aride a fait de Djibouti un pays à faible couvert végétal dont les terres sont très vulnérables aux impacts des conditions climatiques extrêmes et aux activités anthropiques. C'est à ce titre que les sécheresses ainsi que les inondations ont un effet néfaste sur le sol et son couvert végétal naturel. De même que l'activité humaine s'est traduite par une désertification de plus en plus prononcée et un déboisement quasi généralisé. Les points d'eau créés sécuriseront la faune dans cette zone particulièrement aride
<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur contrôle des communautés sur les aménagements qui les concernent 	<ul style="list-style-type: none"> - L'approche participative et les stratégies de renforcement des capacités devraient permettre aux communautés, d'établir des relations citoyennes avec les administrations régionales et centrales
<ul style="list-style-type: none"> - Un renforcement des capacités d'organisation des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'approche du programme visant à promouvoir le dialogue et la négociation au sein des communautés permettra un renforcement de ses capacités d'organisation. Le travail avec les organisations existantes visera également à leur renforcement.
<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande capacité locale à gérer et entretenir les aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités du programme visant au renforcement technique des populations locales ainsi que leur implication dans l'élaboration du SAAHP permettront une appropriation des aménagements par les populations au niveau technique et de gestion.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des conflits intercommunautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Les forums de négociation mis en place au niveau régional (comités locaux de pilotage) permettront de négocier les aménagements avant leur réalisation et de prendre en compte les intérêts et règles sociales des différents groupes.
<ul style="list-style-type: none"> - De meilleures conditions de vie pour les femmes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGP impliquera les femmes dans le processus de prise de décision et valorisera leurs rôles dans la gestion de ressources naturelles. L'inclusion des femmes dans les mécanismes de décision communautaire doit permettre une meilleure prise en considération de leur situation spécifique. De plus, les activités prévues au niveau de l'eau de consommation humaine doivent produire un allègement de leur charge de travail (diminution des distances parcourues).
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au développement d'activités génératrices de revenus supplémentaires pour les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes dans la communauté confectionnent actuellement des nattes avec les fibres des feuilles de palmiers-doum et les commercialisent individuellement. - Elles ont mentionné qu'elles seraient intéressées à être formées dans d'autres champs d'activités tels que la maçonnerie comme alternatives pour générer des revenus supplémentaires. Elles pourraient produire des pavés pour la construction de maisons ou de voiries.
<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de l'organisation sociale traditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet consolidera les systèmes traditionnels de gouvernance environnementale et sociale et embrassera la notion de dialogue avec les communautés. Il s'agira également d'inciter les communautés à intégrer dans les règles de gestion des ressources naturelles traditionnelles des bonnes pratiques conformes à leurs coutumes à travers la gestion.

3. Impacts positifs du projet sur les capacités du MAPE-RH à piloter le PRODERMO

Le PRODERMO sera mis en œuvre au niveau central par l'unité de gestion des projets actuellement en charge de la mise en œuvre du PROMES-GDT financé par le FIDA.

Tableau 11: Impacts sur le MAPE-RH

Impacts positifs du projet	Recommandations et ajustements à apporter au montage du projet
- Renforcement institutionnel	- Le programme permettra au MAPE-RH, en charge de pilotage du PRODERMO de mettre en place des méthodes d'intervention favorisant la participation des populations et leur plus grande implication dans les choix d'intervention et la maintenance des aménagements, ainsi qu'une meilleure appréciation et capacité à prendre en compte le rôle des femmes dans l'économie rurale avec l'utilisation de l'approche de genre.
- Développement des compétences techniques dans le domaine de la mobilisation des eaux de surface et dans le domaine du pastoralisme ainsi qu'une meilleure connaissance hydrogéologique	<p>- La connaissance et la prise en compte des stratégies pastorales seront renforcées, grâce là encore à l'assistance technique et aux études qui seront menées dans le cadre du programme. Cela permettra au MAPE-RH d'intervenir plus efficacement en zone rurale.</p> <p>- Ces compétences seront renforcées, en particulier au moyen de l'assistance technique long terme. Il s'agira de permettre une amélioration des connaissances géophysiques et hydrogéologiques, une meilleure connaissance sur les ressources en eau et un renforcement des capacités en matière des formations de la direction de l'eau.</p>
- Renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre de l'UGP	<p>- Le rapport de mission d'identification recommande que le dispositif général et les outils développés pour le bon suivi de l'exécution des activités, la supervision des travaux et le suivi de l'utilisation des ouvrages seront également reconduits.</p> <p>- Le dudit rapport propose l'acquisition et l'utilisation d'un logiciel spécialisé (de type TOMPRO-Monitoring) pour une meilleure saisie, archivage et la préparation. L'UGP sera initié à ce logiciel au démarrage du PRODERMO FA2</p>

4. Impacts environnementaux et socioéconomiques négatifs du projet

De par son objectif de développement et ses composantes, le projet contribuera à améliorer la situation des populations rurales par l'amélioration de l'accès à l'eau, la résilience aux changements climatiques par les activités de l'agropastoralisme, la pêche renforcé par les AGR. Néanmoins, ces activités réalisées dans le cadre du PRODERMO pourraient, sur le court, moyen et long terme, avoir des impacts négatifs si parallèlement des mesures d'atténuation des impacts ne sont pas entreprises.

Les impacts négatifs portent généralement sur :

- le fonctionnement hydrologique des bassins versants : Afin de capitaliser les expériences du passé (échec et réussite) les études techniques hydrauliques devront être conduites et le projet devra renouveler son appui aux directions du MAPE-RH en charge de ces questions.
- la disponibilité des ressources en eau peut diligentée et arbitrée par la Direction des grands travaux dont la mission est de réaliser les ouvrages équipé et disposant de personnel technique expérimenté. Toutefois, la décision de réaliser des forages dépendra de la mobilisation de données hydrologiques pour s'assurer que les capacités des forages ne dépasseront pas les capacités de recharge admissible de ces nappes fragiles dans les zones du projet. La réhabilitation et/ou l'extension de retenues existantes dépendra également de considérations techniques semblables. Il a été convenu avec l'UGP que tout forage appelé à bénéficier d'un support du PRODERMO sera entrepris seulement après la réalisation d'études hydrogéologiques adéquates et après obtention de l'avis préalable de l'IDA/Banque mondiale.

- Suivi de la qualité des eaux souterraines, de l'eau dans les ouvrages : Le PRODERMO en collaboration avec le MAPE-RH (le service de la qualité de l'eau au DHR) et le Ministère de la Santé ainsi que le CERD ainsi que les agences et organisation international de développement/humanitaire (UNICEF, NRC, Johanniter International Assistance, ACF, etc.) devrait contribuer aux analyses régulières des eaux prélevées dans les puits et les forages réalisés dans le cadre du programme. Le projet devra prévoir le budget pour les analyses physico chimiques des eaux de forages réalisés ou réhabilités dans le cadre du PRODERMO. Ces analyses concerneront les éléments majeurs et les éléments traces. Une analyse des isotopes pourraient être un atout pour la compréhension de la recharge des aquifères.
- Les risques de rupture des ouvrages hydrauliques devront être anticipés dans un cahier de charge d'appel d'offre.
- Les risques de surpâturage et de dégradation du couvert végétal
- La relance des activités socioéconomiques locales :
 - Productions agropastorales avec l'intégration de l'aviculture qui peut se traduire par les conflits entre les voisins, la recrudescence des prédateurs, etc.
 - Le développement du maraichage et l'irriguée avec une mauvaise gestion de l'eau, l'apparition et le développement de maladies hydriques (tout particulièrement le paludisme) ou encore généré de conflit entre agro-éleveurs.
- Réalisation d'infrastructure :
 - L'aménagement des pistes rurales d'accès au point d'eau pourrait se traduire par une destruction du couvert végétal déjà dégradé. Le tracé de piste d'accès sera identifié par les communautés bénéficiaires sur une base volontaire et sera conditionnée par l'obtention de l'accord officiel des autorités coutumières et administratives.
 - Les constructions des locaux en appui aux activités pêches (pêcherie, locaux de stockage pour les organisations professionnelles, etc....) pourraient également se traduire par les conflits. Il est donc nécessaire l'obtention de l'accord officiel des autorités coutumières et/ou administratives pour l'utilisation de parcelles de terrains sur lesquelles seront mis en œuvre ces locaux.
 - La réhabilitation d'infrastructures socio-collectives telles que les marchés peut créer de conflit entre les revendeurs, consommateurs, les autorités locales du fait de déchets solides et liquides issus des activités marchandes.
 - Les activités communautaires tout particulièrement les travaux HIMO lors d'aménagement de points d'eau du fait des risques potentiels d'accident, absence de rémunération, conflit foncier ou encore l'absence d'un cadre fonctionnel d'exploitation du site (CGPE, etc.). L'identification de parcelles à utiliser pour mettre en œuvre les ouvrages hydrauliques sera fera de manière participative, sur la base de réunions d'information et de consultation, en présence des autorités administratives locales, des autorités coutumières et des comités de pilotage locaux représentant les communautés de parcelles concernés.

Tableau 12: Tableau des impacts négatifs potentiels

Risques identifiés	Impacts potentiels	Recommandations et ajustements à apporter au montage du projet
<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité pendant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité des biens et des personnes (travaillant sur le site ou vivant à côté du site) est toujours un enjeu pendant les phases de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGP devra s'assurer que les entreprises adjudicataire des travaux dotent la main d'œuvre d'équipements de sécurité adéquats et veille à ce qu'elle les utilise effectivement. - De même pour assurer la sécurité des personnes, l'entreprise devra mettre en place la signalisation adéquate sur tous les chantiers.
<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité lors de la collecte de l'eau dans les citernes 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'heure actuelle, sur les citernes financées par d'autres donateurs, les communautés tirent l'eau en utilisant un seau et une corde sans aucune aide supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour des raisons de sécurité, un système de poulies devrait être installé dans les citernes qui seront construits par le projet. Des mesures de sécurité supplémentaires pourront être incluses dans la conception des citernes comme l'ajout d'une série d'escaliers maçonné à l'intérieur de chaque citerne (en lieu et place de l'échelle en bois) comme moyen alternatif d'accès
<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux de surface 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un risque de pollution des eaux de surface dans les infrastructures construites par les versements des eaux usées, de déchets, des excréments des animaux et des matières fécales sur l'impluvium. 	<ul style="list-style-type: none"> - La protection des eaux de surface contre la pollution se fera par l'interdiction de tout déversement ou rejet d'eaux usées, de boue, d'hydrocarbures, de polluants dans les dépressions, dans les oueds, fossés ou à même le sol. - Par ailleurs en cas de contamination des kits sanitaires doivent être disponibles près des ouvrages hydrauliques réalisés dans le cadre du PROMERDO. Le PRODermo pourrait fournir les kits sanitaires ou en faciliter le transport et les actions de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation de la qualité de l'eau liée à la proximité des citernes à usage humain et animal 	<ul style="list-style-type: none"> - La proximité des citernes à usage humain et animal se justifie à la fois par un remplissage simultané au moment des crues et par la commodité d'approvisionnement pour les éleveurs. Un traitement adéquat, après chaque remplissage, ira dans le sens de la prévention sanitaire à rechercher. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la mesure où les conditions locales le permettent, les points d'eau à usage humain seront séparés de ceux à usage animal, de façon à garantir à la fois une bonne qualité sanitaire de l'eau et une gestion facilitée. Le libre accès pour les animaux pour l'abreuvement du bétail (qui se situe souvent la matinée) et les animaux sauvages (le reste du temps lorsque le calme revient) est possible dans la mesure où une réserve adjacente à l'ouvrage (type citerne enterrée) est consacrée à l'usage humain. Il est également utile de prévoir à proximité des citernes une installation spécifique permettant l'abreuvement du bétail.
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la qualité de l'eau dans les citernes 	<p>Il est important de prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rareté des ces types d'ouvrage dans les zones d'extension de PRODermo FA2. <p>La construction des citernes enterrées, ouvrages nouveaux, risque d'avoir un impact négatif sur la santé si une campagne de sensibilisation et de la promotion d'hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est fondamental que le MAPE-RH assure une coordination adéquate avec les autres agences, en particulier le Ministère de la Santé, l'UNICEF et l'OMS en termes du suivi de la qualité de l'eau et la provision de kits nécessaires tels que les filtres et les désinfectants. - Une formation sur les traitements de l'eau pour les communautés devrait se faire sur tout le long du projet. De ce fait une formation initiale doit être prévue pour le traitement des eaux de surface. Pour cela il sera possible de prendre en compte

	<p>n'est pas réalisée avant est après la construction. La formation des comités de gestion des points par le service de gestion communautaire de la Direction de l'eau du Ministère de l'Agriculture est un atout qui faciliterait l'entretien, la gestion et le suivi de la qualité de l'eau de la citerne. De plus l'apparition de foyers de lézard et le toit externe et interne de la citerne doit être mieux appréhendés lors de la construction</p>	<p>l'enquête de base que l'UGP est entrain de réaliser.</p>
<p>- Impact sanitaire de la présence de points d'eau</p>	<p>- La présence des plans d'eau pendant une grande partie de l'année est propice au développement d'un grand nombre d'insectes vecteurs de maladies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une surveillance régulière de la qualité de l'eau doit être assurée conjointement par le MAPE-RH et le ministère de la Santé. - De mesures de sensibilisation et de prévention contre les maladies doivent être menées auprès de populations locales concernées. La sensibilisation pourra être effectuée par le service de gestion des points du MAPE-RH en étroite collaboration avec le comité de pilotage local (CPL). L'UGP devra contribuer au renforcement des capacités du CPL et à l'appui aux activités de sensibilisation contre les maladies d'origine hydrique (notamment contre la prolifération des insectes vecteurs des maladies).
<p>- Maintenance des installations</p>	<p>- Le bon fonctionnement des ouvrages construits dans le cadre du projet est conditionné par une maintenance efficace tant préventive que curative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas des forages et de leurs équipements, le budget du PRODERMO devra prendre en compte le coût de la maintenance des installations et des équipements pour la durée du projet. - Le projet devra aussi assurer la formation du CPL et des comités de gestion des points d'eau pour assurer la maintenance des ouvrages et des équipements au terme du projet. Le projet identifiera les besoins en maintenance et en formation en collaboration avec les bénéficiaires à savoir le MAPE-RH, les autorités régionales, le CPL ainsi que les populations locales concernées.
<p>- Impact de l'irrigation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les sites possédant un périmètre irrigué, les quantités d'eau prélevées pour la mise en eau des périmètres puis régulièrement pour l'irrigation de leurs parcelles ne devraient pas réduire les débits utilisables à d'autres fins, grâce au dimensionnement adéquat des ouvrages d'alimentation. - Une grande partie de ces eaux ne sera par contre pas restituée au réseau des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les eaux de drainage et les eaux d'irrigation excédentaires seront donc déversées dans les points bas naturels en dehors des périmètres où elles disparaîtront par infiltration et surtout par évaporation. Le dimensionnement des périmètres irrigués nécessitera une étude spécifique de la capacité de régénération des sources d'alimentation en eau.

	superficielles à cause des pertes par infiltration et par évapotranspiration.	
- Pollution de la nappe phréatique par l'utilisation d'engrais chimiques	- D'une manière générale, l'utilisation d'engrais chimiques est insignifiante voire nulle à l'état actuel.	- La pratique agricole autour des ouvrages n'utilisera pas d'engrais chimiques ainsi que de pesticides. Les périmètres agropastorales ne sont pas développés et sont valorisés dans un objectif de sécurité alimentaire familiale. De plus les communautés rurales ne disposent pas, à l'image du pays, ne dispose pas des techniques modernes d'exploitation agricole et également les ressources financières minimales pour s'acquérir les intrants agricoles (fertilisant et produits phytosanitaires). De la sorte les eaux contenues dans l'ouvrage ainsi que les eaux de nappes phréatiques seront protégées de toute pollution. - Les agriculteurs bénéficieront de formations sur la gestion intégrée des maladies phytosanitaires.
- Erosion des sols	- La plupart des jardins cultivés se trouvent situés le long des rives des Oueds et sur des terrasses alluvionnaires et ce parce que ces zones contiennent des sols de bonne qualité (limons récents) et donne accès aux nappes aquifères de meilleure qualité. Les parcelles cultivées installées sur ces terrasses sont donc soumises à l'érosion par sapement des berges, aux inondations en cas de fortes crues et au ravinement par le ruissellement. Certaines parcelles installées en plein lit de l'Oued risquent d'être inondés pratiquement chaque année. Il en résulte des pertes en terres et parfois en récolte.	- Le ruissellement le long des cours d'eau s'effectue en l'absence d'ouvrages de dissipation d'énergie. Le PAN a identifié pour l'ensemble du pays des actions concrètes adaptées à son contexte éco-géographique. De façon générale, les actions visent la lutte contre l'érosion, le reboisement, la maîtrise de l'eau ainsi que des activités génératrices de revenus et aménagement sylvo-pastoral. Pour la lutte contre l'érosion, le projet mettra en place des mesures spécifiques (perré sec, gabions, cordons pierreux).
- Occupation non autorisée des sites privés et risques d'érosion de terres de pâturages	- L'aménagement des pistes rurales d'accès au point d'eau pourrait se traduire par une destruction du couvert végétal déjà dégradé.	- Le tracé de piste d'accès sera identifié par les communautés bénéficiaires sur une base volontaire et sera conditionnée par l'obtention de l'accord officiel des autorités coutumières et administratives.
- Risque de conflits sociaux avec les pêcheurs	- Les constructions des locaux en appui aux activités de pêche (pêcherie, locaux de stockage pour les organisations professionnelles, etc....) pourraient se traduire par des conflits.	- L'UGP tiendra des réunions de consultations et d'informations avec les pêcheurs et les autorités régionales pour l'obtention de l'accord officiel des autorités coutumières et/ou administratives pour l'utilisation de parcelles de terrains sur lesquelles seront mis en œuvre ces locaux.

VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PCGES)

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) constitue une ligne directrice en appui à la bonne mise en œuvre du PRODERMO. Le PCGES est le résultat de l'analyse des impacts du projet et développe des directives pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation en appui à la préservation de l'environnement et des aspects sociaux.

Le PCGES est un programme inclusif développé sur la base des réalités et orientations suivantes :

- L'alignement et la prise en compte des cadres référentiels législatifs nationaux en matière de protection de l'environnement et des procédures de conduite d'étude d'impact environnemental et social ainsi que la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale ;
- Les mesures d'atténuation proposée soient réalisables et financièrement viable

D'une manière générale, le PCGES vise deux objectifs :

- S'assurer que le projet est en conformité avec les exigences légales nationales et les procédures de la Banque mondiale applicables en matière environnementale et sociale ;
- Décrire les procédures permettant de déterminer les mesures d'atténuation, de compensation, d'optimisation, de surveillance et de suivi requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones d'intervention du projet, ou pour accroître les impacts positifs des sous-projets financés.

1. Processus d'analyse environnementale et sociale des sous-projets

Les cadres de concertation et de coordination développés par l'UGP au cours du PROMES-GDT, puis renforcés lors des PRODERMO FI et FA vont être consolidés lors de PRODERMO FA2 de manière à les rendre efficace et équitable à travers l'intégration en leur sein de représentants des jeunes et des leaders associatifs. Ainsi le SAAHP élaboré par le CPL permettra, avec un arbitrage de l'UGP, de finaliser les répartitions d'investissements programmés dans le cadre de sous-projets.

L'ampleur des mesures environnementales et sociales requises pour les activités du projet dépendra du niveau d'impact du sous-projet approuvé. Le formulaire dite « fiche d'impact environnemental et social » utilisé lors des phases précédentes de PRODERMO constitue un bon outil afin d'aider les communautés à développer leurs sous-projets en évitant ou minimisant les impacts environnementaux et sociaux. Sur la base d'indication de la fiche, les techniciens de l'UGP en partenariat avec le CPL, formuleront des recommandations (nécessité d'étude approfondi ou encore élaboration d'un plan de gestion d'impacts détaillé) avant l'approbation du sous-projet.

Le principe de l'analyse environnementale et sociale des sous-projets est de :

- Identifier les sous-projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ;
- Dresser les mesures d'atténuation appropriées pour les sous-projets ayant des impacts préjudiciables ;
- identifier les sous-projets nécessitant des plans de gestion séparés ;
- décrire les responsabilités institutionnelles pour l'approbation des résultats de l'analyse, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, la préparation des éventuels plans de gestion séparés et le suivi des impacts

Les réalisations des investissements sous PRODERMO FI et FA1 furent un succès grâce aux respects d'un tableau de bord clarifiant les exigences et responsabilités suivant les étapes du processus d'analyse environnementale et sociale des projets. Il est par conséquent judicieux de le dupliquer dans le cadre de PRODERMO FA2.

Tableau 13: Processus d'analyse environnementale

Etape	Description	Responsable
1- Identification des sous-projets dans le cadre de l'élaboration des SAAHP	Les communautés identifient de manière participative les interventions potentielles (à partir d'une liste de projet éligibles) avec l'aide des autorités compétentes et des animateurs de l'UGP. Le choix définitif des investissements à supporter par le PRODERMO est celui priorisé par les communautés bénéficiaires et retenu dans les SAAHP préparés par les Comités de Pilotage Locaux avec l'appui des coordinateurs régionaux de l'UGP, des autorités compétentes au niveau local, régional et national	Comité de Pilotage Local Avec l'appui des coordinations régionales du projet
2- Développement de propositions de sous-projets et remplissage de la fiche d'évaluation environnementale et sociale	<p>Les coordinateurs régionaux de l'UGP (qualifiés et formés) assistent les collectivités dans la revue des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets. Ils remplissent la fiche d'évaluation des demandes de sous-projet, suggèrent des bonnes pratiques, des actions de prévention ou des mesures d'atténuation des impacts.</p> <p>Lorsque des mesures d'atténuation d'impact s'avèrent nécessaires pour un sous-projet, un Plan de Gestion Environnementale (PGE) est établi (intégré dans la fiche). Pour de nombreux sous-projets à petite échelle, il se limite à quelques mesures simples. Ces mesures devront être incorporées dans la conception des sous-projets. Pour certains projets plus complexes un examen approfondi des questions l'environnementales est nécessaire (ex. réalisation d'études hydrologique ou d'études d'impact environnementales). La fiche renseignée et signée par un représentant de la communauté et des autorités locales est jointe à la demande de projet transmise pour revue à l'UGP à Djibouti.</p>	Coordinateur régional de l'UGP en partenariat avec les communautés et autorités locales
3- Obtention si nécessaire de l'accord d'usage d'une parcelle	Dans le cas ou le sous-projet nécessite l'utilisation ou la mise en repos d'une parcelle de terrain, le CPL devra s'assurer d'obtenir l'accord officiel des ayants droit de la parcelle, des autorités coutumières et administratives. Cet accord écrit doit être joint à la demande de financement et archivé dans les locaux de l'UGP à Djibouti.	Comité de Pilotage Local
4- Revue de la fiche d'évaluation environnementale et sociale au niveau central	<p>La fiche d'évaluation est revue par le responsable de l'UGP en charge des questions environnementales et sociales. Il veillera à ce que impacts des activités proposées aient été correctement évalués et que les éventuelles mesures d'atténuation proposées soient suffisantes et</p> <p>correctement intégrées au sous-projet. Il déterminera si le sous-projet peut être recommandé pour approbation ou si une évaluation plus approfondie est nécessaire. Lorsque les critères d'évaluation déclenchent un examen plus approfondi une assistance pourra être demandée à la direction concernée du MAPE-RH pour s'assurer que les procédures appropriées sont suivies. Le Projet mettra à disposition des ressources pour cela. L'UGP devra s'assurer de l'archivage des fiches évaluatives dans les bureaux régionaux du MAPE-RH ou à Djibouti ville</p>	UGP central

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

Etape	Description	Responsable
5- Approbation du sous-projet par les autorités compétentes	Une fois revue par l'UGP, la fiche est jointe à la demande de validation du sous-projet transmise au Comité de Pilotage Régionale (CPR) pour approbation.	Comité de Pilotage Régional (CPR) avec l'appui de la sous-direction développement rural du MAPERH.
6- Exécution des sous-projets	<p>Il relève de la responsabilité de l'UGP de suivre l'exécution de toutes les activités PRODERMO et de s'assurer que les considérations environnementales et sociales sont prises en compte.</p> <p>L'UGP doit s'assurer que les pratiques appropriées et mesures d'atténuation préconisées sont bien intégrées dans la conception du sous-projet (ex. dans les cahier des charges et contrats avec les entreprises) et mises en œuvre lors de sa phase de réalisation et d'exploitation (ex. par les Comites de Gestion de l'Eau)</p>	UGP central Coordinations régionales
7- Rapport de suivi	<p>L'UGP doit documenter et rapporter à la Banque mondiale sur la mise en œuvre du processus d'analyse environnementale des sous-projets. Elle doit également vérifier périodiquement la conformité des sous-projets réalisés aux exigences environnementales et incorporer les résultats dans des rapports réguliers sur l'avancement du projet remis à la Banque mondiale. L'UGP s'assurera également de la qualité et de la maintenance des ouvrages construits ou réhabilites (retenues, citernes...).</p> <p>En appui au suivi des indicateurs de résultats et de performance, l'UGP sera doté d'un logiciel spécialisé (type TOMPRO-Monitoring).</p>	UGP Responsable de suivi-évaluation du projet

2. Procédure de publication de l'information relative aux sous-projets

L'UGP devra se conformer à la Politique de la Banque mondiale en matière de divulgation de l'information. Cette politique exige que, quand un sous-projet est approuvé, les éventuels Plans de Gestion Environnementaux, doivent être mis à disposition du public dans un endroit accessible à la population locale (par exemple dans les bureaux régionaux de l'UGP à Dikhil, Obock et Tadjourah ainsi que dans les bureaux de la Préfecture et du Conseil Régional), sous une forme et dans une langue qu'ils peuvent comprendre.

Ils doivent également être communiqués à la Banque pour la divulgation au Centre d'information publique du bureau local, s'il en existe un, et à travers l'Infoshop de la Banque Mondiale.

3. Guide à l'élaboration d'éventuels Plan de Gestion Environnementale et sociales (PGES)

Les principaux impacts des sous-projets qui seront financés dans le cadre de PRODermo peuvent être traités par la prise en compte de mesures simple de conception, d'exploitation et de maintenance, ces mesures doivent être décrites dans un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). La fiche d'analyse environnementale et sociale des sous-projets utilisés au cours de PRODermo FI et PRODermo FA reste un outil de collecte, d'analyse et de formulation de mesures d'atténuation d'impact efficace.

L'analyse des fiches élaborés par le consultant en charge de suivi de PGE a permis de constater que les mesures d'atténuation ou des effets environnementaux restent simple et n'ont pas requis la mobilisation d'expertise avancée.

Les principales mesures enregistrées sont qualifiés de simple pour les communautés bénéficiaires. Elles ont portés principalement sur des observations régulières de la qualité de l'eau ou de l'entretien des ouvrages.

D'une manière générale, le tableau de bord pour l'élaboration du PGE est comme suit :

<i>Quels sont les impacts négatifs potentiels identifiés ?</i>	<i>Quelles sont les mesures qui vont être prises pour éviter ou réduire ces impacts ?</i>	<i>Qui est responsable de l'exécution de ces mesures ?</i>	<i>Qui est responsable du contrôle de l'exécution de ces mesures ?</i>	<i>Comment vont être fait les contrôles et a quelle fréquence ?</i>	<i>Ces mesures ont-elles un coût ? Qui paye ?</i>

4. Synthèse des principaux impacts environnementaux et sociaux du PRODermo et des mesures d'atténuations recommandées

Les principaux impacts et les mesures d'atténuation présentés dans le tableau suivant sont inspirés des recommandations et conclusions avancées dans la partie relative à l'Impact environnementaux et sociaux du projet.

Tableau 14: Principaux impacts et mesures d'atténuation du PRODERMO

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
Tous les chantiers de construction du PRODERMO	<input type="checkbox"/> Sécurité des biens et des personnes travaillant sur le site ou vivant à côté du site	<input type="checkbox"/> Doter la main d'œuvre d'équipements de sécurité adéquats. <input type="checkbox"/> Mettre en place la signalisation adéquate.	Entreprise / Direction en charge des travaux	Coordinateur régional UGP	Inclusion dans les DAO Contrôle périodique des chantiers	Dans budget du chantier : 1200 US\$/chantier
Construction et exploitation des citernes enterrées	<input type="checkbox"/> Non remplissage du fait d'une mauvaise conception	<input type="checkbox"/> Réaliser les études techniques (climatologie, topographie, hydrologie, pédologie) préalables.	MAEM-RH	UGP - Djibouti	Réalisation des études	Intégré au coût d'une citerne ; Budget Aménagement des ouvrages Hydrauliques, UGP Prodermo 1600 US\$/citerne
	<input type="checkbox"/> Sécurité des personnes qui collectent l'eau et entretiennent les citernes (notamment risque de chute d'homme ou de bétail)	<input type="checkbox"/> Prévoir les équipements de protection adéquats (ex. grillage de protection). <input type="checkbox"/> Prévoir un système de poulies ou pompe à main pour la collecte de l'eau. <input type="checkbox"/> Prévoir une série d'escaliers maçonnés à l'intérieur de chaque citerne à la place de l'échelle.	Entreprise / Direction en charge des travaux	Coordinateur régional UGP	Inclusion dans les DAO Supervision du chantier	Dans budget du chantier 700 US\$/citerne
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'eau dans les citernes	<input type="checkbox"/> Ne pas collecter les premières eaux de ruissellement qui sont souvent très chargées (pour les citernes qui collectent de l'eau d'une surface bétonnée) ou prévoir un décanteur pour les citernes qui collectent l'eau d'un bassin avec végétation naturelle. <input type="checkbox"/> Assurer le suivi de la qualité de l'eau par	Communautés elles-mêmes Direction de l'eau (service suivi de la qualité de l'eau) Agents de Santé Communautaires	MAEM-RH et le Ministère de la Santé (en collaboration avec l'UNICEF) et depuis 2010,	Analyses chimique et bactériologique Fréquence ? Au moins deux fois par an et à	Coût : 150 US\$/citerne et par an, Direction de l'Hydraulique Rurale

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et négatifs	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
		<p>des analyses chimique (conductivité, pH et température) et bactériologique (kits fournis actuellement par l'UNICEF). En cas d'analyse plus approfondie, envoyer les échantillons au CERD, au laboratoire d'analyse de la direction de l'Elevage ou de la Direction d'épidémiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prévoir des campagnes de sensibilisation des communautés et de la promotion d'hygiène avant et après la construction. <input type="checkbox"/> Former les communautés pour que l'eau des citernes ne soit pas consommée par la population sans traitement adéquat (après ébullition ou traitement). <input type="checkbox"/> Fournir les kits sanitaires aux familles (filtres et désinfectants) pour le traitement adéquat des citernes après chaque remplissage et de l'eau consommée (fournis par l'UNICEF). <input type="checkbox"/> Former les comités de gestion des points d'eau au traitement de l'eau, sur les pratiques de surveillance de l'état des citernes et d'entretien quotidien et du nettoyage complet tous les 2-3 ans. <input type="checkbox"/> Former les communautés et les assister pour organiser la gestion de la citerne en termes d'usage, de quota par famille et de maintenance (menus réparation). 	(ASC) du Ministère de la Santé UNICEF OMS	le laboratoire d'analyse du MAEM-RH (Direction élevage)	la requête des organisations des usagers	
Construction ou réhabilitation d'installation de	<input type="checkbox"/> Fonctionnement hydrologique des bassins versants (risque de	<input type="checkbox"/> Réaliser des études d'Avant Projet Sommaire pour une liste de sites potentiels établie avec les cadres du	MAEM-RH	Coordinateur régional UGP et animateurs	Supervision du chantier et collecte	Cout : entre 8 000 US\$ et 30 000 US\$

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et négatifs	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
collecte et de retenue des eaux de surface	diminuer la recharge des nappes à l'aval car ces nappes sont approvisionnées par l'eau de surface)	<p>MAEM-RH. Si ces études sont probantes, des études d'Avant Projet Détaillé incluant une dimension topographique doivent être réalisées pour déterminer l'emplacement adéquat de la retenue.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer le suivi du fonctionnement hydrologique des bassins versants où seront situés les ouvrages, et le suivi de l'impact des ouvrages aussi bien sur l'accès des populations et cheptel à l'eau que sur la qualité des parcours. Ceci devrait au minimum se traduire par un suivi des pluies en amont de la retenue, un suivi du niveau de l'eau dans la retenue et un suivi du niveau des nappes autour de la retenue (s'il y en a) et surtout à l'aval. 			des données mensuelle	
	<input type="checkbox"/> Protection des ouvrages contre le risque de sédimentation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforcer la protection de l'ouvrage par la réalisation de travaux de CES en amont de l'ouvrage (dune de protection). <input type="checkbox"/> Protéger les butes en terre de la retenue par l'empierrement en moellons basaltiques qui se trouvent en abondance dans les deux zones du projet. 	Entreprise / Direction en charge des travaux	Coordinateur régional UGP	Inclusion dans les DAO Contrôle périodique des chantiers	Dans budget du chantier 14 000 US\$/retenue
	<input type="checkbox"/> Pollution des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Séparer les infrastructures à usage humain et animal et prévoir a proximité des citernes une installation spécifique permettant l'abreuvement du bétail <input type="checkbox"/> Interdire (contrôler et réprimander) tout déversement ou rejet d'eaux usées, de 	MAEM-RH	-Comite de gestion de l'eau	Au moment de la conception	Dans budget du chantier 300 US\$/ouvrage

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et négatifs	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
		boue, d'hydrocarbures, de polluants				
	<input type="checkbox"/> Augmentation des risques de maladies dues a l'eau ou a la prolifération d'insectes près des points d'eau.	<input type="checkbox"/> Sensibiliser les communautés contre les maladies d'origine hydrique et dues à la prolifération des insectes <input type="checkbox"/> Assurer un suivi de la santé des populations <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux kits sanitaires et aux moustiquaires	Service de gestion des points d'eau (MAEM-RH) avec le comité de pilotage local (CPL).	Coordinateur régional UGP	Actions de sensibilisation	100 US\$ /ouvrage et par an
Définition des schémas d'aménagement d'ouvrages hydraulique et agro-sylvo-pastoraux	<input type="checkbox"/> Surpâturage et dégradation du couvert végétal en périphérie des points d'eau dû a (i) une surcharge animale sur les parcours localisés à proximité des points d'eau ; (ii) un déficit fourrager.	<input type="checkbox"/> Dimensionner, repartir, planifier et négocier avec les communautés les actions d'aménagement documentées dans les « schémas d'aménagement d'ouvrages hydraulique et agro-sylvo-pastoraux » sur la base d'une analyse de la spatialisation des déplacements et campements de la population, de l'effectif de la population et du cheptel, de la qualité des parcours actuellement exploités ou potentiellement exploitables, et des besoins saisonniers en eau. <input type="checkbox"/> Promouvoir la gestion intégrée de la ressource en eau et des parcours afin de limiter la dégradation de ces derniers en concertations/négociations avec les parties prenantes (notamment éleveurs et Etat). Les communautés doivent être au centre du mécanisme de prise de décisions concernant les aménagements à réaliser grâce à la démarche participative.	Coordinateur régional UGP	UGP – Djibouti	Au moment de l'élaboration des « schémas annuel d'aménagement d'ouvrages hydraulique et agro-pastoraux »	N/A
Réalisation ou réhabilitation de puits	<input type="checkbox"/> Disponibilité des ressources en eau	<input type="checkbox"/> Réaliser pour chaque sous-projet une étude hydraulique pour s'assurer que les	Direction des grands travaux	UGP	Obtention de l'avis de	Coût de l'étude hydrogéologique pour

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et négatifs	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
ou de forages		<p>capacités des puits / forages ne dépasseront pas les capacités de recharge admissibles par les nappes. S'il y a plusieurs puits/forages, il faut s'assurer de suivre les quantités d'eau extraites de toute la nappe (pas seulement du puits/forage en question) qui ne doivent pas dépasser la recharge de la nappe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le niveau de la nappe ne passe pas sous le niveau du puits (cela dépend de la profondeur du puits et des caractéristiques de la nappe). <input type="checkbox"/> Définir avec les utilisateurs des règles de gestion en cas de baisse importante de niveau de l'eau. 	du MAEM-RH		la Banque mondiale	identifier la disponibilité des ressources en eau : 30 à 70.000 US\$ par point d'eau
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Risque d'ensablement, de destruction ou de pollution en cas de crue 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Implanter les puits en dehors du lit principal de l'oued ou des zones à fort écoulement. <input type="checkbox"/> Couvrir les puits pour une protection contre la crue. 	MAEM-RH	Coordination	Supervision du chantier et collecte des données, Mensuelle	Dans le budget du projet 400 US\$/puits
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Qualité des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prévoir des analyses physico chimiques régulières des eaux prélevées dans les puits et les forages. Ces analyses concerneront les éléments majeurs et les éléments traces. Une analyse des isotopes pourraient être un atout pour la compréhension de la recharge des aquifères. En cas de besoin d'analyse plus approfondie, envoyer les échantillons au CERD. 	PRODERMO en collaboration avec le MAEM-RH et le Ministère de la Santé			150 US\$/ouvrage/an

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et négatifs	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
	<input type="checkbox"/> Arrêt de fonctionnement du à la dégradation des équipements d'exhaure	<input type="checkbox"/> Fournir des kits sanitaires de traitement d'eau aux communautés en cas de pollution. <input type="checkbox"/> Former les Comites de Gestion de l'Eau pour utiliser convenablement et assurer la maintenance préventive des ouvrages et des équipements. <input type="checkbox"/> Prévoir dans le budget du PRODERMO le coût de la maintenance des installations et des équipements (notamment les panneaux solaires). Ces coûts de maintenances restent à la charge de l'Etat car les populations locales n'ont ni les moyens ni les compétences pour assurer la pérennité et le fonctionnement de ces équipements.	MAEM-RH	UGP		Direction de l'Hydraulique Rural 1000 US\$/forage
Irrigation	<input type="checkbox"/> Surexploitation des sources d'approvisionnement qui risquent de réduire les débits utilisables à d'autres fins <input type="checkbox"/> Pollution de la nappe phréatique par l'utilisation d'engrais chimiques	<input type="checkbox"/> Réaliser une étude de la capacité de régénération des sources d'alimentation en eau pour le dimensionnement des périmètres irrigués. <input type="checkbox"/> Suivre le niveau des nappes et les quantités d'eau pompées <input type="checkbox"/> La pratique agricole autour des ouvrages n'utilisera pas d'engrais chimiques ainsi que de pesticides.	MAEM-RH	UGP	Rapport trimestriel	Budget étude hydro géologique
			Coordinateurs régionaux	UGP	Rapport trimestriel	Budget de Gestion et fonctionnement UGP
Travaux de Conservation des Eaux et des Sols	<input type="checkbox"/> Erosion des sols	<input type="checkbox"/> Prévoir la mise en place de mesures spécifiques pour lutter contre l'érosion (perré sec, gabions, cordons pierreux) <input type="checkbox"/> Seules des espèces indigènes (plantes	Coordination régionale	UGP	Rapport trimestriel	Budget de Gestion et fonctionnement GP

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et négatifs	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable exécution des mesures	Responsable du contrôle de l'exécution	Type et fréquence du contrôle	Coût et source de financement
		et arbres) résistantes aux conditions naturelles locales doivent être plantées.				
Utilisation, et des terres mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Risque d'expropriation ou acquisition involontaire de terres (public ou privé, temporairement ou définitivement) <input type="checkbox"/> Risque de réduire ou interdire, du fait du projet, l'accès de certaines populations à des ressources dont elles dépendent (pâturages, eau, arbres fruitiers, cultures, lieux de pêche, forêt, services publics) auxquelles elles ont eu un accès régulier. Ceci de manière temporaire ou permanente. <input type="checkbox"/> Risque de provoquer la réinstallation involontaire de personnes ou de familles 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organiser des réunions d'information et de consultation en présence des autorités administratives et coutumières et des comités de pilotage locaux représentant les communautés et indiquer que tout sous projet nécessitant une expropriation et/ou un déplacement involontaire de personnes et/ ou limitant l'accès à des ressources ou source de revenus ne sera pas financé. Le cas des mises en repos de pâturages doit être décidé en commun avec l'information et la consultation de toutes les communautés concernées <input type="checkbox"/> Documenter les parcelles utilisées et les modalités d'utilisation des terres dans le cadre de la préparation d'un plan d'aménagement hydraulique et pastoral annuel, discuté avec les communautés et les autorités administratives et qui tiendra lieu d'accord officiel entre les autorités coutumières et administratives de l'attribution de parcelles pour la mise en œuvre du projet. 	Coordination régionale	UGP	Rapport trimestriel	Budget de Gestion et fonctionnement UGP

5. Activités de suivi environnemental et social

Bien que l'impact environnemental et social global du PRODERMO soit positif et que des mesures d'atténuation des impacts négatifs éventuels seront mis en œuvre, la diversité impacts potentiels des interventions de la composante 1 du projet, et les risques liés aux effets cumulatifs, rendent nécessaire une surveillance périodique des impacts du projet. Le MAEM-RH est le département responsable pour le compte du gouvernement de la mise en œuvre du Projet au travers de l'UGP (au niveau central en coordination avec les agences régionales).

Toutes les questions relatives au suivi et capitalisation du projet et des mesures de sauvegardes environnementales et sociales relèvent de sa responsabilité. La coordination des questions environnementales et sociales liées au projet et la supervision de la mise en œuvre du PCGES relève de la responsabilité de l'UGP et fera partie des responsabilités de l'assistant du coordinateur de projet. L'UGP devra inclure dans le rapport annuel remis à la Banque mondiale une section spécifique sur la mise en œuvre du PCGES. Il est important de capitaliser l'expérience du consultant national en charge de suivi de du PCGES.

Il aura notamment pour mission de suivre la mise en œuvre du PCGES (procédure d'analyse des sous-projets et mise en œuvre des mesures d'atténuation préconisées) et de capitaliser sur l'expérience acquise afin d'améliorer les pratiques. Le but de l'examen est le suivant:

- Evaluer la conformité avec les procédures PCGES, tirer les leçons, améliorer les performances ;
- Evaluer le risque d'effets cumulatifs dus aux activités du projet ou aux lies aux activités d'autres projets dans la zone d'intervention du PRODERMO.

Par ailleurs, la surveillance des indicateurs environnementaux et sociaux du projet, compte tenu des spécificités techniques, sera confiée aux structures techniques de terrain sous la supervision du maître d'ouvrage. Le suivi portera en particulier sur le suivi de l'érosion, de la qualité de l'eau de surface et du maintien des nappes phréatiques, de la végétation, de la sécurité des ouvriers et des populations, des maladies d'origine hydrique, les IST et le VIH-SIDA, de la réhabilitation effective des zones d'emprunt et des carrières.

Le Projet devra fournir les détails techniques sur les activités de suivi telles que les méthodes à employer, les lieux d'échantillonnage, la fréquence des mesures, les limites de détection, ainsi que la définition des seuils permettant de signaler le besoin de mesures correctives.

La méthodologie pour le suivi d'impacts environnemental et social s'effectue à deux niveaux complémentaires :

- **Suivi par l'UGP de la mise en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation tout au long du Projet:** l'UGP avec l'appui de ces relais au niveau de trois régions, sera chargée de surveiller la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour les différents sous-projets. Cela suppose des visites périodiques dans les lieux des projets afin de vérifier que les actions appropriées ont été mises en œuvre (phase de construction et d'exploitation). L'UGP procédera à des évaluations aléatoires des sites de sous-projet afin de déterminer l'efficacité des mesures prises et les impacts des activités sur le milieu environnant. Cette responsabilité incombera principalement aux animateurs recrutés faciliteront la compréhension et la lisibilité des fiches ainsi que la formation des comités sur l'utilité de ce système dont eux seraient les premiers bénéficiaires des résultats. Le PRODERMO mettra l'accent sur la participation communautaire et l'appropriation des ouvrages par la création de comité de gestion.
- **Suivi par une tierce partie indépendante de la mise en œuvre du PCGES et des principaux indicateurs environnementaux et sociaux dans les rapports remis à la Banque Mondiale:** Les rapports de suivi et d'évaluation du projet seront la principale source d'information sur la gestion environnementale et sociale du projet. Pendant la durée du projet, l'UGP (en collaboration avec les ministères/organismes compétents) effectuera un suivi périodique et l'analyse des ressources en eau (qualité et quantité), et de la gestion des parcours. Cela permettra de déterminer les impacts du projet sur la qualité générale et la disponibilité de l'eau pour la consommation humaine et pour l'utilisation pour l'agriculture et l'élevage. Les rapports de suivi semestriels d'avancement du projet et d'évaluation du projet

devront comprendre une section spécifique consacrée à ces indicateurs de nature environnementale et incluant toute information pertinente.

Le logiciel de suivi que le projet projette de mettre en place en vue d'une meilleure capitalisation et archivage contribuera à un suivi-évaluation régulière.

D'une manière générale, le calendrier de suivi environnemental et social respectera le chronogramme suivant.

Tableau 15: chronogramme d'activités environnementales et sociales du projet

Mesures	Actions proposées		Période de réalisation
Questions foncières	Suivi de l'attribution des parcelles et documentation adéquate		Avant la validation chaque sous-projet
Mesures d'atténuation	(Voir liste des mesures d'atténuation par sous-projet décrites dans la fiche d'évaluation environnementale et sociale)		Durant la mise en œuvre du Projet
Mesures institutionnelles	Désignation des points focaux Environnement et Social		1 ^{ère} année, avant le début de la mise en œuvre
Mesures techniques	Réalisation de PGE pour certains sous projets		1 ^{ère} année, ou avant la mise en œuvre
	Elaboration de directives environnementales et sociales à insérer dans les travaux		1 ^{ère} année
Formation	Formation en évaluation environnementale (CPL, CGR, coordinateurs UGP et autorités locales)		1 ^{ère} année
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales		1 ^{ère} année et durant la mise en œuvre du Projet
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du Projet	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre du Projet
		Supervision	Tous les mois (CGR, coordinateurs UGP) Tous les 3 mois UCP/Projet
	Evaluation PCGES	Evaluation à mi-parcours	fin 2 ^{ème} année
		Evaluation finale (sur l'impact environnemental et social cumulé des sous projets)	Fin du projet

6. Capacités des acteurs concernés par la gestion environnementale et sociale

Les consultations opérées dans le cadre de l'actualisation du présent PCGES en étroite concertation avec l'UGP et le point focal de la Direction de l'Environnement a permis de collecter et d'analyser les capacités des différents acteurs du projet.

a. Identification des responsabilités suivant les acteurs

Le projet promeut une approche participative et itérative de développement communautaire. Le cadre de concertation et la coordination varie suivant l'échelle d'intervention des activités du projet. On distingue trois niveaux : communautaire, local, régional et national.

Tableau 16: Rôles de structures de concertation

Niveau	Structures	Rôle
Communautaire	Comités de Gestion de l'Eau pour la gestion des ouvrages hydrauliques.	Responsable de la maintenance préventive quotidienne des structures.
Local	Comité de Pilotage Local (CPL). Formés par le PROMES-GDT ils sont composés de 10-12 membres (dont 2-3 femmes).	Représentent les communautés.
Régional	Comité de Pilotage Régional (CPR). Composés de plusieurs membres du comité local de pilotage, les éleveurs, les représentants des femmes, des représentants des jeunes, élus régionaux. Ils se réunissent chaque année.	Préparent les schémas d'aménagement hydraulique et pastoraux.
National	Comité Directeur National (CPN). Formé par le PROMES-GDT, il est composé de représentants de plusieurs ministères, de représentants des bailleurs, de membre des Conseils Régionaux, des représentants du MAEM-RH, et d'un représentant de l'université de Djibouti.	Présidé par le secrétaire général du MAEM-RH, il se réunit une fois par an. Il valide le rapport d'activité et les arbitrages budgétaires.

b. Composante 2 du PRODERMO

La composante 2 du projet vise essentiellement le renforcement des capacités et à l'assistance technique. Le but de cette composante est de développer les capacités des communautés locales dans l'organisation, analyse, planification, gestion et mise en œuvre du sous-projet approuvé.

De plus, le recyclage des personnels techniques de MAEM-RH et ses représentations régionales seront entrepris dans le domaine du développement communautaire participatif et la gestion intégrée. L'assistance technique pourrait également inclure la sensibilisation et la mobilisation de groupes communautaires, le recrutement des experts nationaux et internationaux, la formation (ateliers, visites d'étude), et l'acquisition d'outils technologiques (type SIG ou Tempro).

c. *Besoins de renforcement de capacité*

Les expressions en matière de renforcement des capacités varient suivant les structures. Les consultations montrent que le besoins reste toujours les mêmes. Le tableau ci-dessous résume les propositions collectées lors des consultations avec les parties prenantes.

Tableau 17: Besoin de renforcement des capacités suivant les structures

STRUCTURE	BESOINS
MAEM-RH et UGP	<p>Bien que le MAEM-RH et l'UGP disposent aujourd'hui une certaine expérience des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et de leur mise en œuvre, il reste important des sessions de formation soient renouvelés d'autant que le projet est amener à se renforcer en animateurs et chauffeurs ainsi que le MAEM-RH.</p> <p>Au niveau du MAEM-RH et de l'UGP, il y a nécessité de former des cadres dans le domaine de conception et de réalisation et de la maintenance des ouvrages des ouvrages. Au niveau des UGP dans les régions il y a un besoin de formation au niveau de l'encadrement de la sensibilisation et de la vulgarisation pour la réalisation, la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques par les bénéficiaires.</p>
Les Comités de Pilotage Locaux (CPL) et Comites de Gestion de l'Eau (CGE)	Ils doivent bénéficier de renforcement des capacités fournis par les équipes régionales et sectorielles du projet avec l'appui du personnel technique de l'UGP. L'UGP peut également bénéficier de l'appui de la Direction de l'Eau à la MAEM-RH en termes de renforcement des capacités des comités de gestion de l'eau. La Direction de l'Eau a élaboré un plan de gestion stratégique des collectivités (méthodologie et manuels) dans le but de mettre en place et le renforcement des comités de gestion de l'eau.
Les communautés locales	L'UGP devra planifier le renforcement des capacités des bénéficiaires des projets impliqués dans des activités génératrices de revenus. Lors de la préparation du projet, certains membres féminins du comité de gestion de l'eau ont identifié des besoins de formation en matière d'hygiène et la nécessité pour l'accès au matériel d'entretien (savon, gants, seaux, serviettes de séchage et balais).
Les collectivités locales	Les lois nationales sur la décentralisation confèrent aux collectivités territoriales des prérogatives importantes, notamment en matière de gestion des ressources naturelles locales et de gestion du cadre de vie. Ces collectivités locales ont un important rôle à jouer dans la gestion des ressources naturelles, le suivi de la mise en œuvre, mais aussi dans la sensibilisation et la mobilisation des populations cibles. Leurs capacités devront être renforcées pour améliorer leur implication dans le projet.
Les institutions nationales, les ONG et les associations communautaires	<p>Il existe dans les zones du PRODERMO des associations de jeunes, de femmes, de pêcheurs (zone Nord) et d'agriculteurs qu'il conviendrait de renforcer dans le cadre des activités du PRODERMO.</p> <p>Les contributions de l'UGP a permis de mettre en place dans les différentes zones d'interventions des coopératives de pêcheurs que les autres programmes/projets ont capitalisés</p> <p>Les thématiques de formation déjà dispensés tels que le management des associations et coopératives de pêcheurs maritimes, les techniques de pêches, les équipements, la maintenance et entretien de moteurs hors bords, etc doivent être reconduits.</p> <p>Dans la région de Khor Angar, les pêcheurs et en particulier les femmes pratiquant la pêche nécessitent une formation dans le domaine de technique de pêche et de conservation des produits de la mer.</p> <p>Au niveau des femmes, l'artisanat, le commerce reste important.</p>

d. Plan de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacités

En appui aux recommandations issue de l'évaluation de l'environnementale (des actions préventives d'atténuation, de suivi et d'évaluation) le PRODERMO mettra un plan de communication intégrant des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités (ateliers, focus group, forum communautaire traitant de la gestion rationnelle et efficace de l'environnement) dans les zones du projet.

Les thématiques et les bénéficiaires varieront suivant les parties prenantes du projet (UGP, Coordination régionale, CPR, CPL, CGPE, des communautés pastorales et agro-pastorales, les groupes de femmes et des jeunes). Les consultations engagés lors des visites sur le terrain et des échanges avec les responsables basé au niveau local, montre que le Plan de communication mise en place dans les phases précédentes du projet correspond et mérite d'être repris dans la nouvelle phase du projet.

Tableau 18: Plan de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacités

Groupe cible	Contenu	Responsable de la formation	Durée et fréquence	Coût
MAEM-RH	Atelier de formation sur le PRODERMO	Expert de la Banque Mondiale UGP	2 jours, démarrage du PRODERMO	10 000 USD
	Pour 5 techniciens du MAM-RH : une formation sur la conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques incluant la limitation des impacts sociaux et environnementaux	Expert de la BM et UGP	7 jours, au démarrage des activités	54 000 USD
	Pour 5 techniciens du MAEM-RH : Formation sur la collecte et l'analyse des données de terrain	UGP	3 jours, au démarrage des activités	
UGP centrale	Atelier de sensibilisation et d'information sur le PRODERMO incluant le suivi du PCGES	consultant national	2 jours, au démarrage des activités	18 000 USD
	Formation sur les procédures de gestion de la Banque	Expert de la BM	5 jours, au démarrage des activités	Coût inclus dans l'Atelier de démarrage
	Une formation sur la gestion du projet (Comptable)	Expert de la BM	15 jours, au démarrage des activités	
Autorité régionale Nord	Atelier de formation sur le PRODERMO, incluant les politiques de sauvegarde	MAEM-RH / UGP	3 jours (dont 1 pour le secteur de la pêche), au démarrage des activités	Le même consultant national qui va dispenser la formation
UGP régional Nord	Atelier de sensibilisation et d'information sur le PRODERMO	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités	
	Formation sur le suivi et l'encadrement sur le terrain lors de la réalisation des ouvrages hydrauliques et aux impacts environnementaux	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités	
	Formation sur la sensibilisation et la mobilisation communautaire	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités	
	Atelier de formation consacrée aux activités de la pêche	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités	
Autorité régionale	Atelier de formation sur le PRODERMO, incluant les	MAEM-RH / UGP	2 jours, au démarrage du	Le même consultant

Groupe cible	Contenu	Responsable de la formation	Durée et fréquence	Coût
Sud	politiques de sauvegarde		PRODERMO	national qui va dispenser la formation
UGP régional Sud	Atelier de sensibilisation et d'information sur le PRODERMO	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage du PRODERMO	
	Formation sur le suivi et l'encadrement sur le terrain lors de la réalisation des ouvrages hydrauliques et aux impacts environnementaux	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités	
	Formation sur la sensibilisation et la mobilisation communautaire	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités et trimestriellement	
Comité de Pilotage Local (CPL)	Formation sur la sensibilisation et l'hygiène des points d'eau (hygiène, traitement d'eau, périmètre de protection des points d'eau)	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités et trimestriellement	
	Formation sur la gestion et la maintenance des points d'eau	MAEM-RH / UGP	1 jour, 3 jours, au démarrage des activités et trimestriellement	
	Formation à la préparation de proposition de projet (dont analyse environnementale).	MAEM-RH / UGP	1 mois	
Femmes	Atelier de formation consacrée à l'artisanat	Consultante nationale	5 jours, au démarrage des activités	
	Atelier de formation consacré à la micro finance et la gestion des caisses de crédit (atelier organisé au niveau régional)	Consultant international ou/et Agence Djiboutienne de Développement social (ADDS) qui gère actuellement le micro crédit	10 jours	
	Atelier de formation consacré au traitement de l'eau à domicile	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités, fréquence annuelle	
	Atelier de formation consacré à l'hygiène et à la santé humaine	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités, fréquence annuelle	
Agriculteurs	Atelier de formation sur la gestion intégrée des insectes et d maladies phytosanitaires	MAEM-RH / UGP	3 jours, au démarrage des activités, fréquence annuelle	
Total				82 000 USD

Les propositions des modules de formations listés ci-dessous, renforceront le contenu des programmes de formation et de sensibilisation identifiés dans le cadre du projet.

Tableau 19: Exemples de formations proposées

#	Module	Objectifs
1.	Etudes d'Impact Environnemental et Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise des procédures d'organisation et de conduite des EIES ; ▪ Bonne appréciation de la méthodologie d'élaboration des EIES ; ▪ Familiarisation avec les procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale ; ▪ Capitalisation des rapports d'EIES dans l'analyse de la situation de référence, des résultats et des impacts des activités du Projet ; ▪ Bonne connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre des EIES.
2.	Suivi environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect et application des lois et règlements sur l'environnement pour les projets et programmes ; ▪ Recommandations des mesures appropriées en vue de minimiser les impacts négatifs et optimiser ceux positifs ; ▪ Application effective de la mise en œuvre des actions de sensibilisation listée dans le programme d'information à destination des populations sur la protection et la gestion de l'environnement ; ▪ Indicateurs pertinents à suivre ; ▪ Elaboration périodique des rapports de suivi environnemental.

Programmes de sensibilisation et de mobilisation au niveau villageois

Les animateurs du projet repartis au niveau régional ainsi que les nouvelles recrues seront formés sur le suivi environnemental (soit une fois par an) par le coordinateur adjoint en charge de suivi-évaluation.

Chaque équipe des coordinations régionales ainsi formés, intégreront dans leur plan d'action de missions de terrain en vue de former à leur tour les comités de pilotages locaux (CPL) et les comités de gestion de l'eau et des pâturages (CGEP).

Les animateurs du projet devront préparer les fiches techniques et promouvoir la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des communautés villageoises bénéficiaires des travaux d'infrastructures, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du Projet.

Afin de renforcer la visibilité et l'impact, le projet devra associer le groupement communautaire, association des jeunes et des femmes dans la promotion de la protection de l'environnement.

Les différentes techniques de communication (IEC) seront développées et utilisées en vue d'accompagner le changement de comportement sur les problèmes environnementaux liés aux sous projets du PRODermo ainsi que sur les stratégies à adopter pour y faire face.

L'utilisation des réseaux sociaux qui est très répandue, ou encore les médias, principalement la radio publique, favoriseront une meilleure vulgarisation.

L'implémentation de ces programmes dans une dynamique participative et inclusive contribuera progressivement à modifier qualitativement et de façon durable le comportement de la population communautaire.

7. Coûts de mise en œuvre du PCGES

Tableau 20: Coûts de mise en œuvre du PCGES

Poste de cout	Détail	Chiffrage
Budget d'assistance technique (notamment pour la réalisation des études de capacité des nappes en cas de forage...)	Etude hydrogéologique avant la réalisation des forages dans les nouveaux parcours) et recrutement du consultant international en eau et consultant Pastoraliste (1 mois) appuyé par des consultants nationaux (agronome, spécialiste pêche et un spécialiste en sauvegarde)	226 000 US \$
Allocation pour la préparation et la validation environnementale des projets et des éventuels plans de gestion environnementaux y compris la vérification d'accord communautaire pour l'usage des parcelles bien déterminées.	Préparation des fiches techniques et leur suivi périodique sur le terrain par l'équipe d'encadrement (Coordination régionale)	Budget de fonctionnement
Activités de renforcement de capacités des institutions (UGP, autorités locales)	UGP (1 ateliers à Djibouti ville et 2 ateliers régionaux au démarrage, 2 formations pour les techniciens du MAEM-RH, 12 Ateliers formations pour l'UGP, 3 formations pour UGP régionale Nord, 2 formations pour l'UGP Sud) Autorités locales (2 ateliers, 1 par région) Séminaire et voyage d'étude et stage de 2 mois pour 3 techniciens Formation de cinq vétérinaires	150 000 US \$
Programmes de formation des communautés et des différents acteurs impliqués	45 réunions avec les CPL sur le diagnostic spécial et social et diagnostics participatives (30 à Dikhil et 30 à Obock et 30 à Tadjourah) 6ateliers de formations pour les femmes	18 000 US \$
Budget pour assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental	Recrutement consultant sauvegarde environnementale et sociale	18 000 US \$ (4 500 US\$ x 4mois)
Total		412 000 US \$

VIII. PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

1. Méthodologie

Dans le respect de cadres légaux et réglementaires nationales et des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale, des consultations publiques ont été réalisées en étroite concertation avec le point focal de la Direction de l'Environnement et l'UGP.

L'ensemble des parties prenantes ont été consultés au niveau national, régional, local et communautaire.

Conformément aux objectifs définis dans les termes de références, l'approche participative et itérative adoptée est fondée sur base dynamique et inclusive :

- Collecte et revue documentaire ;
- Rencontres avec les acteurs institutionnels au niveau central et déconcentrée ;
- Réunion de concertation et d'orientation avec l'UGP ;
- Visite de courtoisie aux autorités locales ;
- Réunion avec le CPL ;
- visites des sites caractéristiques des sous-projets dans les zones d'extension du projet ;
- Echange avec les associations des femmes ayant bénéficié des AGR ;
- Analyse des informations et rédaction du rapport du Plan Cadre de Gestion ;
- Environnementale et Sociale.

La logique d'animation des consultations participative s'articulait sur deux objectifs principaux :

- Présenter les grandes lignes du projet (objectifs; les expériences des précédentes phases du PRODERMO, les activités envisagées suivant les composantes, les résultats attendus, organisation de la dimension participative et stratégie de mise en œuvre) ;
- Collecter les propositions, préoccupations et suggestions en ce qui concerne les impacts potentiels affectant leur environnement ou sur la stratégie de mise en œuvre du projet.

Le calendrier détaillé en annexe, montre que les principales localités ont été visitées avec un nombre élevé des sites situés dans les zones d'extension du projet.

L'annexe relative aux personnes rencontrées montre que l'ensemble des catégories étaient représentés dans les différentes consultations publiques.

Les concertations avec les communautés se clôturaient sur site par des visites des ouvrages existantes ou site potentielle d'un nouvel ouvrage.

2. Propositions collectées

Les doléances récoltées au niveau de chaque site reste similaire et porte principalement sur les difficultés d'accès à l'eau, l'aménagement de seuils, l'aménagement des pistes menant aux points d'eau, les AGR en appui et également des propositions jugés nécessaires par les potentielles bénéficiaires pour la réussite du projet.

Les suggestions formulées ont été analysés, priorisés et intégrés dans le PCGES.

3. Synthèse des consultations publique et visite de terrain

Le tableau ci-dessous synthétise les propositions exprimées par les bénéficiaires lors des différentes consultations.

Tableau 21: Synthèse des consultations publiques

Catégorie de population	Principales préoccupations, attentes et recommandations exprimées	Description de la manière dont ces considérations doivent être prises en compte dans l'élaboration du projet
- Tous les groupes	- Accès à l'eau potable	- Mobilisation des eaux souterraines et des eaux de surface : s'assurer de la maintenance et du bon fonctionnement des points d'eau (carburants et pièces de rechanges)
- Agriculteurs et	- Accès aux pâturages ; - Accès aux soins des	- Améliorer les parcours pour éviter le surpâturage, le

Catégorie de population	Principales préoccupations, attentes et recommandations exprimées	Description de la manière dont ces considérations doivent être prises en compte dans l'élaboration du projet
éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> - animaux ; - Difficultés rencontrées pour la mise en valeur agricole ; - Difficultés d'accès aux entrants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - déboisement et lutter contre l'érosion ; - Fournir une assistance régulière de vétérinaires et améliorer l'accès aux soins et médicaments ; - Réaliser et équiper des périmètres agricoles, fournir un encadrement et de éléments de vulgarisation agricole ; - Faciliter l'accès aux entrants agricoles.
- Organisations de producteurs	- Fournissent des services à leurs membres pour accéder aux intrants, au crédit et au marché.	- Impliquer ces organisations dans les processus de prise de décision.
- Femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité pour l'accès à l'eau potable près de grandes retenues ; - Corvées d'eau ; - Problèmes de santé liés aux eaux stagnantes dans les retenues et les citernes enterrées ; - Accès à l'artisanat ; - Accès au micro crédit ; - Accès aux activités de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des forages à coté de chaque grande retenue pour assurer l'accès à l'eau potable en cas de sécheresse prolongée ; - Mieux répartir les points d'eau pour réduire les distances parcourues chaque jour par les femmes et les enfants pour l'approvisionnement en eau potable des campements ; - Sensibilisation et prévention sur les maladies d'origines hydriques ; - Améliorer l'accès aux kits sanitaires et aux moustiquaires ; - Fournir des formations pour la confection des nouveaux produits ; - Fournir des produits et matériels destinés aux artisans ; - Mettre à disposition un local de production et d'exposition des produits de l'artisanat ; - Appuyer la constitution d'un fonds de roulement initial ; - Fournir des formations dans les techniques de pêche ; - Fournitures des matériels et équipements de conservation des produits de la mer (embarcation, filets, lignes) ;
- Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'accès à la scolarisation ; - Exode rurale des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la création d'écoles sur des sites bien repartis afin de diminuer la distance parcourue par les enfants pour se rendre à l'école. Ces écoles rurales pourraient disposer des cantines et de dortoirs ; - Faciliter la création d'emplois dans les zones rurales pour fixer les jeunes dans leur terroir d'origine (travaux à haute intensité de main d'œuvre, agriculture, artisanat, écotourisme, élevage pêche, piste rurale, etc.)
- Société civile	- Manque de structuration, d'organisation et de moyens	- Renforcer les capacités de la société civile (associations, ONG)
- Représentants des autorités	- Diminution du rôle et responsabilités des autorités coutumières locales due à	- Restaurer l'autorité coutumière

Catégorie de population	Principales préoccupations, attentes et recommandations exprimées	Description de la manière dont ces considérations doivent être prises en compte dans l'élaboration du projet
locales	l'évolution de la société moderne et à la mondialisation.	
- Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Circuit de commercialisation des produits inadéquat ; - Manque de main d'œuvre qualifiée ; - Manque de service de banque ; - Accès au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le circuit de commercialisation notamment pour les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; - Faciliter la formation de personnels qualifiés ; - Créer de structure bancaire en milieu rural ; - Faciliter l'accès aux crédits en milieu rural
- Secteur public	- Secteur public peu représenté dans les milieux ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le processus de décentralisation des services publics et renforcer les structures administratives en place ; - Créer des écoles.
- Les autorités administratives	- Faibles moyens en personnel et matériels	- Renforcer les capacités des autorités administratives

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de références de l'EIES

Evaluation Environnementale et Sociale et PCGES

A. Introduction et Contexte

1. Djibouti est un pays de petite taille de 23.200 kilomètres carrés situé stratégiquement à l'embouchure Sud de la Mer Rouge dans la Corne de l'Afrique. Le pays partage une frontière avec l'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie et possède une côte longue de 370 kilomètres. Djibouti a une population d'environ 818.000 habitants (recensement de 2009), dont 30 pourcent en zones rurales. La population est composée de deux groupes ethniques principaux: les Afars dans le nord et les Somalis (Issas) dans le sud.

2. Djibouti a un accès très limité aux ressources, mais l'emplacement stratégique du pays a permis son établissement en tant que centre de commerce maritime pour d'autres pays de la Corne de l'Afrique, en particulier, l'Ethiopie. Le pays a une économie à base de rente qui dépend largement du commerce importateur et des services de transport, ainsi qu'une économie domestique orientée vers les services, notamment de nombreuses bases militaires étrangères situées dans le pays. La performance économique s'est améliorée dans les dernières années, avec une augmentation du PIB de 3 pourcent en moyenne entre 2001-2005 jusqu'à 5,9 pourcent en 2008, entraîné principalement par des investissements directs étrangers dans les domaines de la construction et des services maritimes. La part d'investissements directs étrangers dans le PIB a augmenté de 8,3 pourcent en 2005 à 31,3 pourcent en 2008²⁷.

3. Malgré un revenu par tête relativement élevé d'US\$1.110²⁸, Djibouti figure néanmoins parmi les pays les moins développés classé au rang de 155 sur 177 pays dans l'Indice de Développement Humain du PNUD en 2009. La pauvreté est répandue avec 75 pourcent de la population vivant sous le seuil de pauvreté, dont 42 pourcent en pauvreté extrême²⁹. Plus de 96 pourcent de la population rurale est considérée comme pauvre comparé à 66 pourcent de la population des villages et 35 pourcent pour Djibouti-Ville. Les indicateurs sociaux sont conformes à ces estimations de pauvreté, avec une espérance de vie à la naissance de seulement 54 ans et un taux de malnutrition infantile de 26 pourcent³⁰.

4. L'agriculture contribue très peu à l'économie (moins de 4 pourcent du PIB) et le pays dépend largement d'importations pour ses besoins alimentaires. Plus de 80 pourcent de la population rurale est composée d'éleveurs nomades et semi-nomades qui gèrent environ 1 million de petits ruminants (chèvres et moutons) ainsi que 50.000 chameaux et 40.000 vaches. Cependant, l'élevage devient de plus en plus difficile en raison de la désertification et des sécheresses, avec 40 à 70 pourcent des animaux estimés perdus dans les quelques dernières années de sécheresse intense et de migration de ces nomades vers les villes déjà en difficulté³¹.

5. L'agriculture sédentarisée reste très limitée en raison des traditions pastorales de la population rurale, d'une précipitation basse et variable, et d'un manque de ressources en eau. Les terres cultivables sont très limitées, environ 6.000 ha, y compris 2.400 ha avec un accès relativement facile à l'irrigation. Etant donné le climat aride du pays, l'agriculture ne peut être pratiquée que sous irrigation dans les oasis, au long des cours d'eau saisonniers (les *wadis*), et près des puits peu profonds. En 1999, il a été estimé que 1.012 ha étaient cultivés sous irrigation comme jardins clos gérés par environ 1.300 ménages ruraux. Les cultures principales comprennent les légumes (avec une production annuelle de 2.650 tonnes), les fruits (2.920 tonnes), et les palmiers dattiers (118 tonnes), en plus de cultures fourragères pour les animaux. La pêche maritime reste largement artisanale ne rapportant pas plus de 2.000 tonnes par an comparé à un potentiel estimé à 47.000 tonnes³².

²⁷ Banque Mondiale, Mai 2009.

²⁸ Méthode Atlas, WDI, 2007.

²⁹ Papier sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté / *PovertyReductionStrategy Paper* (PRSP), 2004.

³⁰ WDI, 2007.

³¹ FAO, 2008.

³² NFPS (op.cit.)

6. Djibouti fait également face à un manque d'eau généralisé et ne possède pas de sources permanentes d'eaux de surface. L'usage total annuel du pays en eau est autour de 19 million de mètres cubes (Mm³), y compris 2.5 Mm³ (13 pourcent) pour l'irrigation et 0.5 Mm³ (3 pourcent) pour l'élevage, et avec les 84 pourcent restant pour les ménages et usages municipaux³³. Il est estimé que plus de 70 pourcent de la population rurale et de ses troupeaux n'ont pas accès à l'eau à une distance raisonnable. Environ 95 pourcent de l'usage total en eau proviennent des nappes phréatiques profondes, qui sont rechargées par infiltration des eaux de pluie provenant des *wadis*. La recharge durable des ces nappes est estimée à 10-20 Mm³ par an. Cependant, en raison de pressions démographiques, il est estimé que la consommation totale en eau augmentera jusqu'à peu près 29 Mm³ à l'horizon 2015, mettant une pression encore plus accrue sur ces ressources limitées en eaux souterraines.

7. Le pays est largement dépendant des importations et reste donc extrêmement vulnérable aux variations des prix alimentaires, avec la plupart des ménages en état d'insécurité alimentaire extrême. Djibouti dépend des importations pour plus de 90 pourcent de ses besoins alimentaires et pour 100 pourcent de ses besoins en carburant. Les conditions générales de sécurité alimentaire se sont détériorées en zones rurales et urbaines entre 2004 et 2008. Des pluies erratiques, des sécheresses et une augmentation des prix alimentaires et énergétiques ont affecté jusqu'à 280.000 personnes pendant cette période³⁴. En 2007, le taux de Malnutrition Aigüe Globale a été mesuré à 16,8 pourcent pour le pays et 17,4 pourcent pour les zones rurales, ce qui excède le seuil établi par l'OMS de façon alarmante. Deux évaluations ont été réalisées par le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) en 2008 et ont estimées qu'environ 80.000 personnes en zones rurales étaient en état d'insécurité alimentaire à cause de ces chocs. Malgré une amélioration de la situation grâce à des précipitations plus favorables, une évaluation du PAM en 2009 a trouvé qu'un nombre substantiel de ménages étaient encore en état d'insécurité alimentaire avec un besoin d'amélioration de leur alimentation.

8. L'Initiative Nationale de Développement Social (INDS) finalisée en 2008 par le Gouvernement djiboutien fournit une vision compréhensive pour l'accroissement économique et pour la réduction de la pauvreté à Djibouti. L'INDS, est construite autour de quatre piliers: (i) assurer une stabilité macroéconomique et créer des conditions pour une croissance économique robuste et durable, (ii) développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services de base, particulièrement pour les femmes et les jeunes, (iii) promouvoir le développement harmonieux des zones rurales et urbaines en appuyant des investissements en infrastructure et améliorer la productivité agricole et d'élevage, et (iv) améliorer la gouvernance et renforcer la gestion du secteur publique.

9. Le Gouvernement est fortement engagé à la promotion du développement rural. En particulier, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, Chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM – RH) a déjà lancé en 2007 une initiative importante pour la mobilisation de l'eau sous le Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de la Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT) avec l'appui d'un nombre de donateurs, y compris le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA), le PAM (à travers son programme « Food-for-Work ») et la Facilité Africaine de l'Eau / *African Water Facility* (AWP), ainsi que par un financement du Gouvernement. Le PROMES-GDT vise trois zones géographiques principales: (i) le *Day Forest* dans la région nord de Tadjourah, (ii) le *Petit Bara* et *Grand Bara* dans la région sud d'Arta, et (iii) le *Gobaad* dans la région sud-est de Dikhil. Cependant, d'autres zones géographiques ont des populations faisant face à des difficultés semblables qui restent non-adressées et qui requièrent une attention particulière complémentée d'investissements pour le développement.

10. En 2012, le Gouvernement a reçu un don de l'IDA/BM pour le financement d'un Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux (PRODERMO) dont l'achèvement est prévu pour Mai 2017. Le PROERMO vise à maximiser les synergies et les complémentarités avec le PROMES-GDT. Il a aligné ses objectifs et ses approches avec le PROMES-GDT tout en ciblant avec certains secteurs géographiques ne bénéficiant pas du PROMES-GDT.

11. Les résultats et acquis du PROMES-GDT et du PRODERMO font aujourd'hui référence en matière de mobilisation des eaux de surface à Djibouti, à telle enseigne que plusieurs projets ont répliqué le concept du Programme ou s'en sont inspirés, et notamment: la Facilité africaine de l'eau et Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de subsistance durable

³³ Estimations pour l'année 2000 (FAO, AQUASTAT, 2005).

³⁴ WFP, 2009.

dans les pays de la corne de l'Afrique (BAD).

12. En Novembre 2014, le Gouvernement a transmis à la BM une requête de financement pour une seconde phase du PRODERMO, afin de répliquer l'expérience acquise dans d'autres zones du pays. Les visites de terrain menées par la mission de la revue à mi-parcours (Mars 2014) et la dernière mission de supervision (Février 2015) ont confirmé la pertinence et les impacts remarquables des activités réalisées. Par ailleurs, les entretiens menés avec le PAM, la FAO, le PNUD et le FIDA, ont montré une réelle volonté de collaboration pour la préservation et la mise à l'échelle des acquis du PRODERMO.

13. Le Projet proposé sera complémentaire au Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières (PRAREV-Pêche), financé par le FIDA et intervenant sur les écosystèmes en zones côtières.

B. Description du Projet

11. L'objectif du projet proposé PRODERMO est d'améliorer l'accès à l'eau et l'augmentation des revenus agricoles pour les communautés rurales dans les zones du projet en utilisant une approche participative et intégrée au développement à base communautaire.

12. Pour atteindre ses objectifs, le projet appuierait plusieurs actions dont: (i) la mobilisation des eaux de surface pour la consommation et pour une production agricole et animale à petite échelle pour assurer la capacité d'adaptation des ménages ruraux face à l'incertitude des événements climatiques tels que les sécheresses et les inondations, (ii) la promotion de la production et de la valeur-ajoutée des activités agricoles et d'élevage des communautés autour des points d'eau, et (iii) le renforcement des capacités d'organisation, de techniques et de gestion au niveau communautaire ainsi que les capacités des autorités locales, régionales et nationales. Le projet serait basé sur une approche de planification et de mise en œuvre participative qui permettra aux communautés bénéficiaires de choisir en fonction de leurs besoins, les sous-projets d'investissement à mettre en œuvre, leur localisation et le rythme d'installation grâce à la réalisation préalable de schémas d'aménagement établi en consultation avec les autorités et partenaires locaux et régionaux concernés.

13. Les bénéficiaires directs au niveau local sont principalement tous les ménages des communautés rurales dans les zones du projet (les pauvres et petits éleveurs/exploitants avec quelques animaux, ainsi que les groupes vulnérables tels que les jeunes chômeurs, les femmes et les sans-terres). Les entités ou institutions bénéficiant du renforcement des capacités et des formations comprennent les organisations communautaires de base et les administrations publiques régionales et locales dans les zones du projet. Afin d'assurer un impact adéquat et quantifiable du projet, le projet cible trois zones d'interventions. La première phase du PRODERMO couvre la zone de Chekayto-Hanlé dans la région de Dikhil, la Zone Khor-Angar dans la région d'Obock et la Zone côtière comprise entre Sagalou-Indaï dans la région de Tadjourah.

14. Le Second Financement du PRODERMO couvre les zones d'intervention du PRODERMO 1 et est étendu à des nouvelles zones avoisinantes. Les nouvelles zones d'interventions sont : **la zone de Kori-Gagadeh et de Dawdawya/Der-Elwa dans la région de Dikhil, la zone de Garabtisan – Balho dans la région de Tadjourah et la zone de Saday-Waddi, de Fididis–Allaylou et de Moulhoulé à Andoli dans la région d'Obock.**

14. Les principaux indicateurs de résultats proposés sont :

- (i) L'amélioration de l'accès des populations rurales à l'eau à une distance raisonnable pour la consommation humaine et animale³⁵;
- (ii) L'augmentation de la capacité de stockage de l'eau pour la consommation humaine et pour la production agricole et animale;
- (iii) L'augmentation des terres sous irrigation (ha);

³⁵ Une estimation précise de ce que constitue "une distance raisonnable" sera déterminée pendant la préparation du projet sur la base de consultations avec les communautés locales, en particulier les femmes qui sont habituellement chargées de rapporter l'eau potable jusqu'à leur ménage à partir du point d'eau le plus proche.

- (iv) L'augmentation de la production de cultures ciblées (légumes, céréales, fourrage) et du bétail (grâce à un meilleur accès à l'eau, au parcours et au fourrage); et
- (v) L'augmentation de la participation des organisations communautaires de base et des acteurs locaux concernés à la planification et la mise œuvre du développement local dans les zones du projet.

15. Le projet proposé serait financé par un don IDA d'un montant d'US\$7 million sur une période de trois ans. L'atteinte de l'objectif du projet se ferait à travers trois composantes principales: (i) Sous-projets communautaires, (ii) Renforcement des capacités et assistance technique, et (iii) Coordination et gestion du projet.

Composante 1. Sous-projets communautaires. Cette composante comprendrait le financement d'investissements communautaires à travers les principales sous-catégories suivantes: (1.1) sous-projets de mobilisation des eaux et de prévention de l'érosion des sols, qui pourraient couvrir la réhabilitation ou la construction de points d'eau (citernes et retenues d'excavation, les forages, les puits agricoles, les puits pastoraux et les seuils d'épandage) pour l'eau potable, le bétail et l'agriculture, ainsi que des activités de conservation des sols et des eaux en vue de protéger les structures hydrauliques et favoriser la régénération du couvert végétal autour de ces ouvrages, et (1.2) sous-projets liés au développement communautaire et agropastorale qui pourrait inclure le développement des parcours (à travers leur mise en réserve, réensemencement et reboisement), l'amélioration de la production animale, l'appui aux activités génératrices de revenu, telles que l'artisanat, etc.

Composante 2. Renforcement des capacités et assistance technique. L'objectif de cette composante est de développer les capacités des communautés locales en matière d'organisation, analyse, planification, gestion et de mise en valeur des investissements approuvés par le projet. En outre, le personnel technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM-RH) et de ses représentations régionales sera formé dans le domaine de la gestion participative et intégrée du développement à base communautaire. Cette assistance technique pourrait également inclure la sensibilisation et mobilisation des groupes communautaires, le recrutement d'experts nationaux et internationaux, la formation (ateliers de travail, visite d'études), ainsi que l'acquisition d'équipements technologiques (Système d'Information Géographique, Système de Gestion de l'Information, etc.).

Composante 3. Coordination et gestion du projet. Cette composante couvrirait les coûts d'opération et de gestion du projet y compris le personnel d'appoint nécessaire, les frais de fonctionnement de bureau, de déplacements, etc. Seront couverts également les frais de mise en place et de fonctionnement d'un système de suivi et d'évaluation du projet ainsi que de préparation d'audits réguliers du projet.

C. Objectif de la Consultation

16. Une des activités principales du processus de préparation du Second Financement du PRODERMO concerne la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale du projet conformément aux directives de l'IDA/Banque Mondiale régissant la matière. A cet effet, le MAEPE-RH compte recruter les services d'un consultant ayant les qualifications, l'expérience et la compétence nécessaires pour entreprendre une analyse environnementale et sociale compréhensive du projet proposé, y compris les consultations avec les parties prenantes concernées.

D. Méthodologie

17. Le consultant effectuera une partie du travail in situ, y compris à travers des visites de terrain dans les différentes zones où les interventions sont proposées. Des consultations seront entreprises avec les parties prenantes concernées à la fois à Djibouti et dans les districts proposés du projet. Tout le travail devra être effectué en consultation étroite avec l'Unité de Gestion des Projets (UGP) sous la tutelle du MAEPE-RH.

E. Principales Activités de la Consultation

18. Les politiques opérationnelles de la Banque sur l'Analyse Environnementale (OP 4.01) et la Réinstallation involontaire (OP 4.12) s'appliquent à tous les projets et le projet proposé se trouve dans la catégorie « B » de criblage environnementale de la Banque Mondiale. L'objectif de l'analyse est d'aider à assurer la solidité et la durabilité des projets d'investissements. Ceci sera accompli en

évaluant les impacts potentiels du projet proposé sur les ressources physiques, biologiques, socioéconomiques et culturelles et les populations ainsi que les impacts potentiels sur la santé et la sécurité humaine. Le produit final sera une analyse environnementale et sociale pour mettre à jour le Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social (PCGES) de PRODERMO, version de mars 2012 ainsi que l'élaboration, si nécessaire d'un plan cadre de réinstallation des populations (CPR) sur la base des résultats d'étude. Le PCGES prendra en compte les nouvelles zones d'intervention – à Dikhil, Obock et Tadjourah – dans le financement additionnel de PRODERMO.

Ce PCGES spécifiera les critères de criblage environnemental et social pour les activités et sous-projets, respectant les exigences des politiques opérationnelles de la Banque qui sont déclenchées pour ce projet. Il fournira des options pour atténuer les risques et les impacts potentiellement négatifs environnementaux et sociaux tout en assurant que ceux-ci restent solides et durable d'un point de vue environnemental et social pour la durée du projet et bien après. Il s'adressera aussi aux risques d'affaissement de terre si la nappe phréatique est épuisée par les forages. Les conclusions de PCGES seront informées par des consultations qui seront entreprises avec les parties prenantes concernées - du MAEM-RH (y compris les Directions de l'eau et de l'agriculture) et ses bureaux régionaux, le l'UGP et ses bureaux régionaux, des ONG, organisations communautaires de base, organisations agropastorales, autres bénéficiaires. Le PCGES évaluera la capacité à exécuter le projet avec succès dans les nouvelles zones d'intervention, en conformité avec les politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque. De la même façon, une évaluation du besoin en formation et renforcement des capacités sera élaborée pour les différents niveaux à être livrés au cours du projet.

➤ **Objectifs de la politique opérationnelle 4.12 (PO 4.12)**

Dans le cadre de projets nécessitant la mobilisation du foncier pour mettre en œuvre les diverses composantes du projet, un processus de traitement rigoureux ainsi que des mesures appropriées doivent être adoptées et mises en œuvre afin de pallier aux conséquences dommageables sur les populations concernées par l'acquisition involontaire de terres et/ou la réinstallation involontaire. Ainsi la politique de la Banque dite de réinstallation involontaire (PO 4.12) vise :

- a) à éviter dans la mesure du possible, ou à minimiser la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives possibles et pertinentes dans la conception du projet ;
- b) à concevoir et exécuter sous la forme de programmes de développement, lorsque le déplacement de population est inévitable, des activités de réinstallation qui devront procurer aux personnes déplacées suffisamment de moyens d'investissement pour leur permettre de bénéficier des avantages du projet. Les populations déplacées devront être consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ;
- c) à aider les personnes déplacées dans leurs efforts d'amélioration ou de rétablissement de leurs moyens d'existence et de leurs conditions de vie en considérant les niveaux qui prévalaient lors de la période précédant le déplacement ou celle de la mise en œuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse.

➤ **Impacts couverts par la PO 4.12**

Cette politique couvre les conséquences économiques et sociales directes qui, tout à la fois, résultent de projets d'investissement financés par la Banque et sont provoquées par :

- a) le retrait involontaire⁷ de terres provoquant :
 - i) une relocalisation ou une perte d'habitat ;
 - ii) une perte de biens ou d'accès à ces biens ; ou
 - iii) une perte de sources de revenus ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ; ou
- b) la restriction involontaire de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes déplacées.

Cette politique s'applique à toutes les composantes du projet entraînant une réinstallation involontaire, quelle que soit la source de financement de celui-ci. Elle s'applique également aux autres activités

donnant lieu à une réinstallation involontaire, qui, selon la Banque, sont a) directement et significative en relation avec le projet financé par la Banque ; b) nécessaires pour atteindre les objectifs tels qu'ils ont été fixés dans le document du projet ; et c) réalisées, ou planifiées pour être réalisées, en parallèle avec le projet.

F. Contenu de l'Analyse Environnementale et Sociale

19. L'analyse se présentera comme document concis qui évaluera les problématiques en accord avec leur signification relative et élaborera des consultations avec diverses parties prenantes y compris les bénéficiaires, les organisations agro-pastorales pertinentes, fonctionnaires du Gouvernement, ONG, etc. Le rapport devrait inclure une évaluation des impacts potentiels environnementaux et sociaux des activités du projet, en particulier des sous-projets envisagés sous la Composante 1.

20. Ci-dessous est présenté la Table des Matières de l'Analyse et est expliqué le contenu des documents qui devraient être inclus, mais non pas limités au:

i. *Sommaire Exécutif (anglais et français)*

ii. *Introduction* (contexte, objectifs, méthodologies, politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale et politiques nationales environnementales **pertinentes**)

iii. *Description du Projet* – en utilisant les cartes disponibles (par exemple les districts du projet, ressources en eau – MAEM-RH, etc.)

iv. *Principes et Objectifs de l'Analyse*

v. *Politiques Environnementales et Cadre Légal et Administratif* (y compris foncier): Cette section décrira les politiques de sauvegardes pertinentes de la Banque Mondiale, et les politiques et réglementations nationales et locales (protection de l'environnement et conservation des ressources y compris les ressources en eau et les coutumes foncières). Elle prendra en compte les politiques de sauvegardes déclenchées par la Banque (y compris consultations publiques), notamment la PO4.01 sur l'Analyse Environnementale (OP 4.01) et la Réinstallation involontaire (OP 4.12). Elle appuiera aussi sur la PO4.09 sur la lutte antiparasitaire pour établir une liste des intrants agricoles que le projet pourra financer. L'étude fera également référence aux conventions internationales sur l'environnement auxquelles Djibouti est signataire.

vi. *Analyse des Alternatives au projet proposé*: Analyser les alternatives au projet proposé en termes d'impacts environnementaux et sociaux – décrire les alternatives qui ont été examinées au cours de la conception du projet proposé. Cette section comparera les alternatives en termes d'impacts potentiels environnementaux et sociaux et leur pertinence en tenant compte des conditions locales.

vii. *Données de Référence*: (Une bonne partie de ces informations devraient être obtenue à partir des études réalisées par le FIDA, etc.) Evaluer les dimensions des sites/zones potentiels et décrire les conditions pertinentes physiques, biologiques, et socioéconomiques, y compris tout changement anticipé avant le lancement du projet. Les dimensions comprennent: (i) l'environnement physique, y compris la géologie, topographie, sols, climat³⁶, hydrologie des ressources en eaux de surface et souterraines, y compris la qualité de l'eau, (ii) l'environnement biologique, y compris la faune et flore, les espèces rares ou en danger, écosystèmes fragiles, sites d'importance écologique et espèces végétales d'importance commerciale, (iii) des données générales socioéconomiques et culturelles sur la population (divisées par genre si possible) et les groupes cibles du projet, y compris les contraintes et les opportunités économiques de développement, activités de développement en cours (y compris activités génératrices de revenu), organisations communautaires et non-gouvernementales (y compris domaines de travail, capacités institutionnelles et besoins de renforcement des capacités pertinentes aux activités du

³⁶ A propos du climat et de la quantité et qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, un chapitre supplémentaire devrait être inclus dans le rapport, qui souligne les différentes zones climatiques, les tendances long-terme et les variabilités du climat, et les ressources en eaux de surface et souterraines – accompagnées de cartes des bassins. Le chapitre devrait également couvrir les problématiques de la disponibilité de l'eau, l'utilisation de l'eau dans les différents secteurs, et les problèmes précis associés dans chaque domaine d'intérêt.

projet), ainsi que les coutumes locales à prendre en compte étant donné la pertinence des activités du projet, et (iv) l'environnement organisationnel y compris l'analyse des acteurs impliqués dans la conservation environnementale et le développement, y compris les secteurs eau et agricole. Celui-ci pourrait inclure des agences gouvernementales, ONG, organisations de producteurs, ou l'application juridique ou réglementaire des lois environnementales.

viii. *Impacts Environnementaux et Sociaux des Interventions du Projet*: L'étude (i) analysera la faisabilité technique et l'impact environnemental des structures de collecte de l'eau en particulier les options techniques considérées par le projet et qui ont déjà été testées avec des résultats variés, (ii) évaluera les causes d'échec de ces ouvrages y compris leur emplacement, (iii) évaluera (et quantifiera si possible) les impacts (impacts sur la santé – maladies d'origine hydriques, qualité de l'eau, stagnation des eaux (malaria), etc.), (iv) évaluera les problématiques de qualité de l'eau anticipées avec le partage de la ressource entre la consommation animale et humaine (coliforme), exigences pour les tests de qualité de l'eau, etc., et (v) évaluera tout impact potentiel social des interventions du projet y compris l'utilisation/l'accès potentiel aux terres privées. Cette section fournira en conséquence des détails sur les problèmes anticipés et les mesures recommandées à prendre.

ix. *Critères pour le Criblage Environnemental et Social* pour les sous-projets afin de permettre à l'agence d'exécution du projet d'identifier les risques potentiels environnementaux et sociaux des composantes du projet, des sous-projets et activités durant l'exécution. Par exemple, des critères de criblage seraient élaborés pour les sous-projets identifiés sous la Composante 1.

x. *Plan de Gestion Environnemental et Social* y compris les trois tableaux suivants en format de matrice:

(Tableau 1) Impacts potentiels environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation dues aux activités du projet pour les étapes pertinentes (phases de conception, construction et opération), responsabilité institutionnelle pour l'exécution des mesures d'atténuation, estimation des coûts

(Tableau 2) Arrangements pour le Suivi: paramètres de suivi, zones, méthode, fréquence, responsabilité pour le suivi, estimation des coûts

(Tableau 3) Renforcement des Capacités Institutionnelles et Formation Environnementale (pour les institutions/individuels concernés): y compris les coûts, fréquence et calendrier (afin d'assurer l'exécution adéquate du criblage environnemental et des mesures d'atténuation). S'il s'avère que la politique OP 4.12 (Réinstallation Involontaire) soit déclenchée, également le renforcement des capacités sur le suivi et le rapport des mesures de sauvegardes sociales (à être décrit dans le cadre d'acquisition foncière).

xi. *Plan cadre de réinstallation des populations (CPR)*: Si l'exécution des activités du projet requiert le déplacement involontaire de populations, l'utilisation potentielle et/ou l'accès involontaire aux terres privées et que la politique opérationnelle OP 4.12 (Réinstallation Involontaire) de la Banque est déclenchée, un cadre devra être préparé décrivant le cadre légal djiboutien pour le déplacement des populations, les questions foncières, les procédures appliquées par les autorités Djiboutiennes en termes des modalités d'acquisition à être choisies par le MAEPE-RH, les termes et conditions de la mobilisation des terres pour les sous-projets, le cadre institutionnel du projet, la détermination des titulaires de droits, la consultation et l'information du public, les méthodes d'évaluation pour les actifs et l'indemnisation, ainsi que les mécanismes de règlement des conflits de personnes affectées, dans le cas d'arrangements non-satisfaisants. Le cadre décrira également les arrangements institutionnels et les coûts pour le suivi des mesures décrites dans le cadre.

xii. *Arrangements Institutionnels pour l'Exécution du Plan de Gestion* à l'intérieur du MAEM-RH et du BGP (personnel/consultants): Arrangements pour le suivi et le rapport à la Banque Mondiale à travers l'UGP. Le système de suivi devrait également impliquer les organisations de la société civile (y compris les communautés agropastorales affectées par les interventions du projet, ONG) et les autorités locales.

Appendices

- I. Cartes des zones du projet y compris bassins, zones écologiques/climatiques, etc.
- II. Détails des Données Collectées/Mesures
- III. Liste des Criblages Environnementaux des Sous-projets
- IV. Schéma du Matériel pour la Formation et le Renforcement des Capacités
- V. Références

- VI. Listes des Parties Prenantes Consultées
- VII. Dossier des Réunions, Consultations Publiques, Problématiques Soulevées et Considérées³⁷

G. Rapports et Produits

21. Une Evaluation Environnementale et Sociale, qui inclue comme chapitres, entre autres, le Plan de Gestion Environnemental et Social, le plan cadre de réinstallation des populations (CPR) (dans le cas échéant) les consultations avec les parties prenantes et une évaluation de la disponibilité des ressources en eau (eaux de surface et souterraines).

H. Compétences et Exigences pour l'Etude

22. Le consultant devra être expert en évaluation environnementale et sociale (y compris les problématiques de santé liées à la qualité de l'eau), en ingénierie agricole et en hydrogéologie (disponibilité de l'eau – qualité et quantité), et préférentiellement posséder une connaissance des politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale.

I. Durée de l'Affectation

23. Quatre semaines pour toutes les activités y compris: les visites de terrain, la réalisation des ateliers de travail pour les consultations avec les parties prenantes et bénéficiaires impliqués durant la réalisation de l'évaluation environnementale (recherche de réactions/commentaires), et la réalisation du rapport.

24. Une version provisoire du rapport devra être soumise à l'UGP pour avis **le 15 Janvier 2016 au plus tard** et un **rapport final le 25 Janvier 2015 au plus tard**.

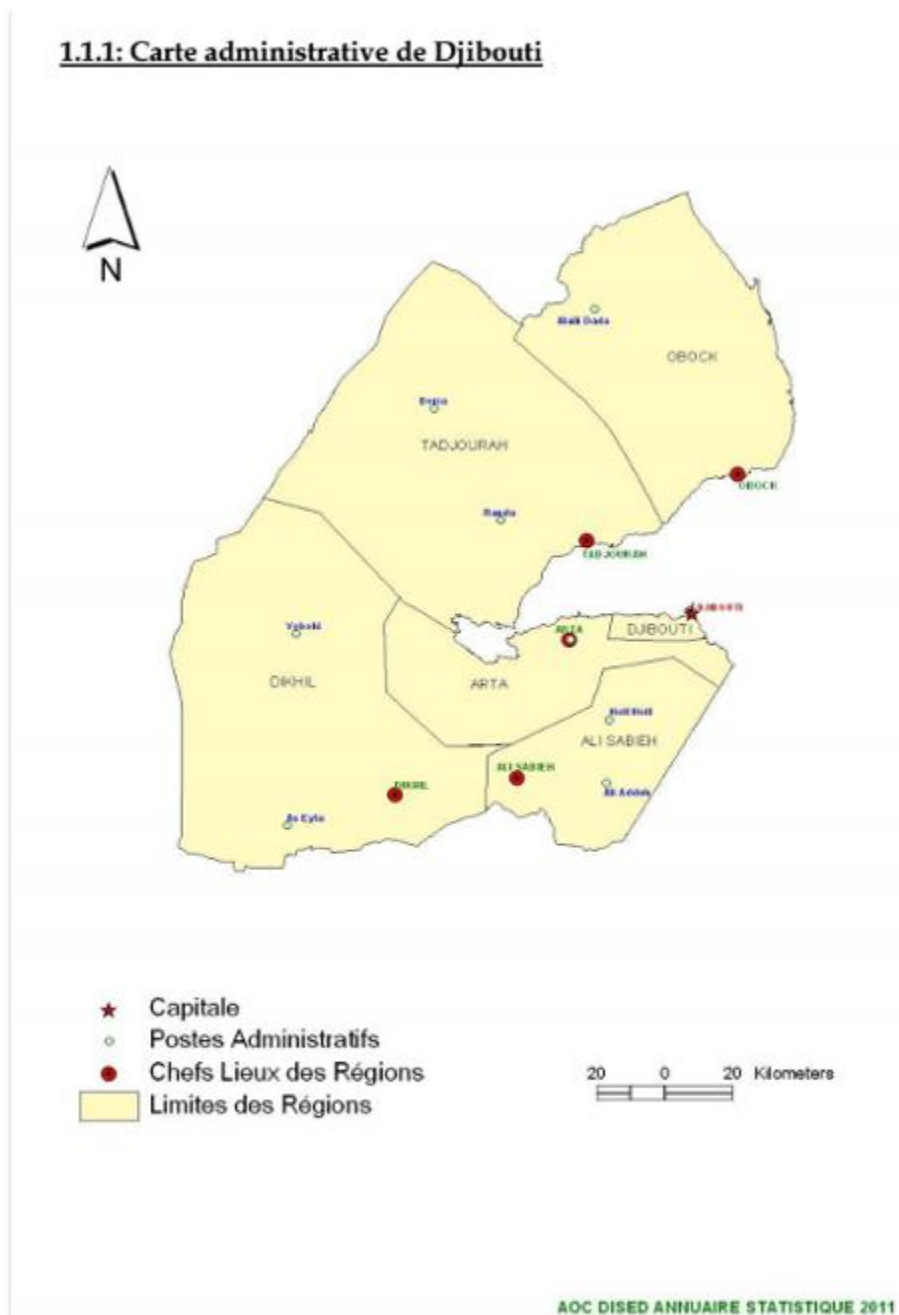
J. Arrangements pour le Rapport

24. Le consultant travaillera sous la supervision directe du Coordinateur de l'Unité de Gestion de Projets (UGP) du MAEPE-RH. Tout rapport et/ou carte préparés deviendront propriété du MAEPE-RH.

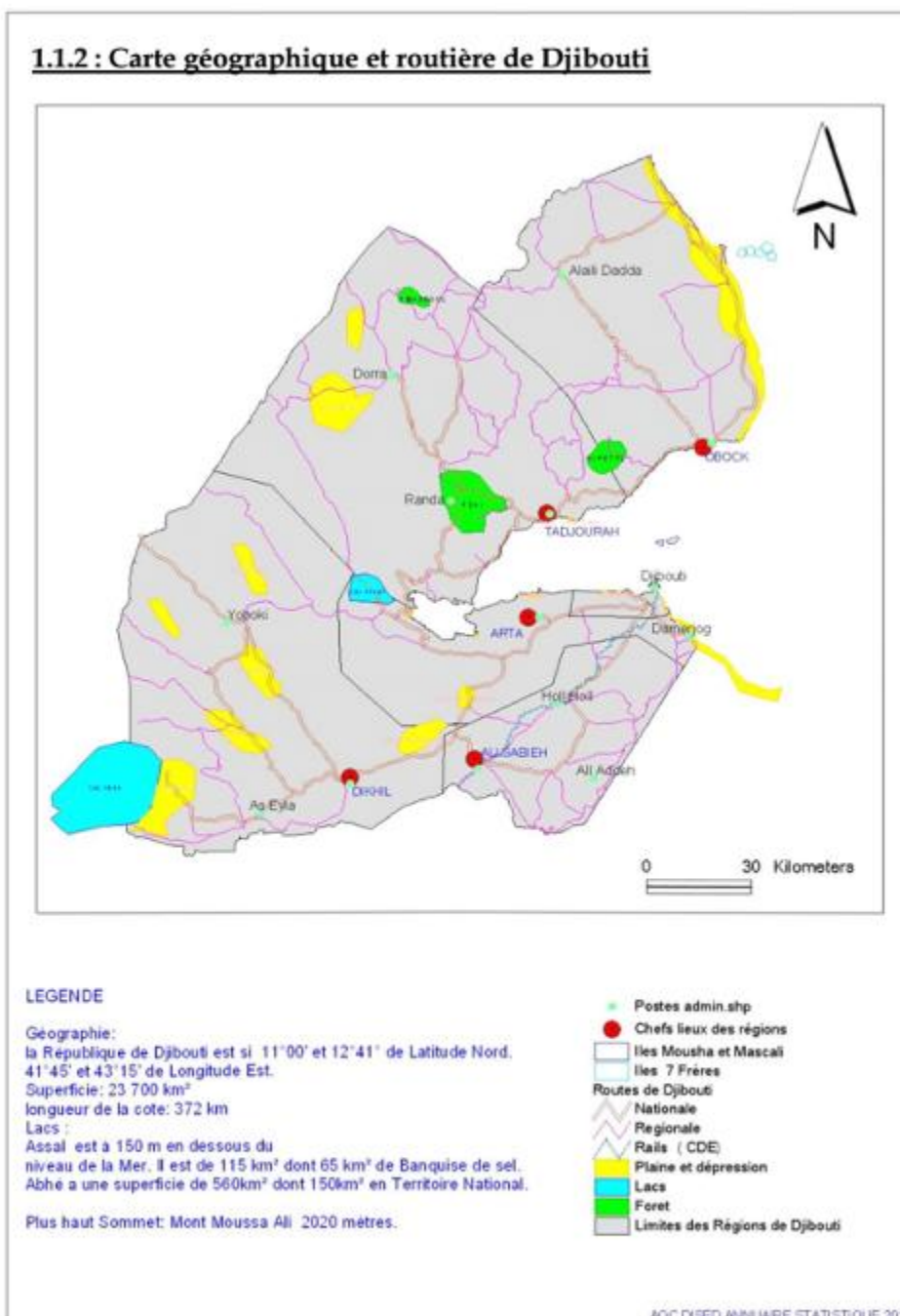
25. Le Coordinateur du Projet fournira au consultant tous les documents de base nécessaires à la tâche y compris :le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale existant de PRODERMO, la Note de Concept du Projet, le Fiche Intégrée des Données de Sauvegardes, les Politiques de Sauvegardes de la Banque (OP 4.01, OP 4.09, OP 4.11, OP 4.12), et autres études environnementales, sociales, économiques et sur les ressources en eau réalisées par le FIDA et la FAO sur des projets similaires (y compris mais non pas limités à: (i) de l'IFAD – le document d'information sur les ressources en eau dans les zones proposées du projet, (ii) de la FAO – informations relatives à l'eau, la collecte de l'eau, l'analyse spatiale des caractéristiques climatiques, etc.).

³⁷ Le consultant entreprendra des consultations publiques significatives avec diverses parties prenantes locales dans chacun des districts du projet en conjonction avec les autorités locales et le MAEPE-RH sur les activités proposées du projet et le contenu du Plan de Gestion Environnemental et Social, et documentera les réactions reçues et comment celles-ci ont été incorporées dans les documents finaux. Les problématiques soulevées seront prises en compte durant la finalisation du rapport.

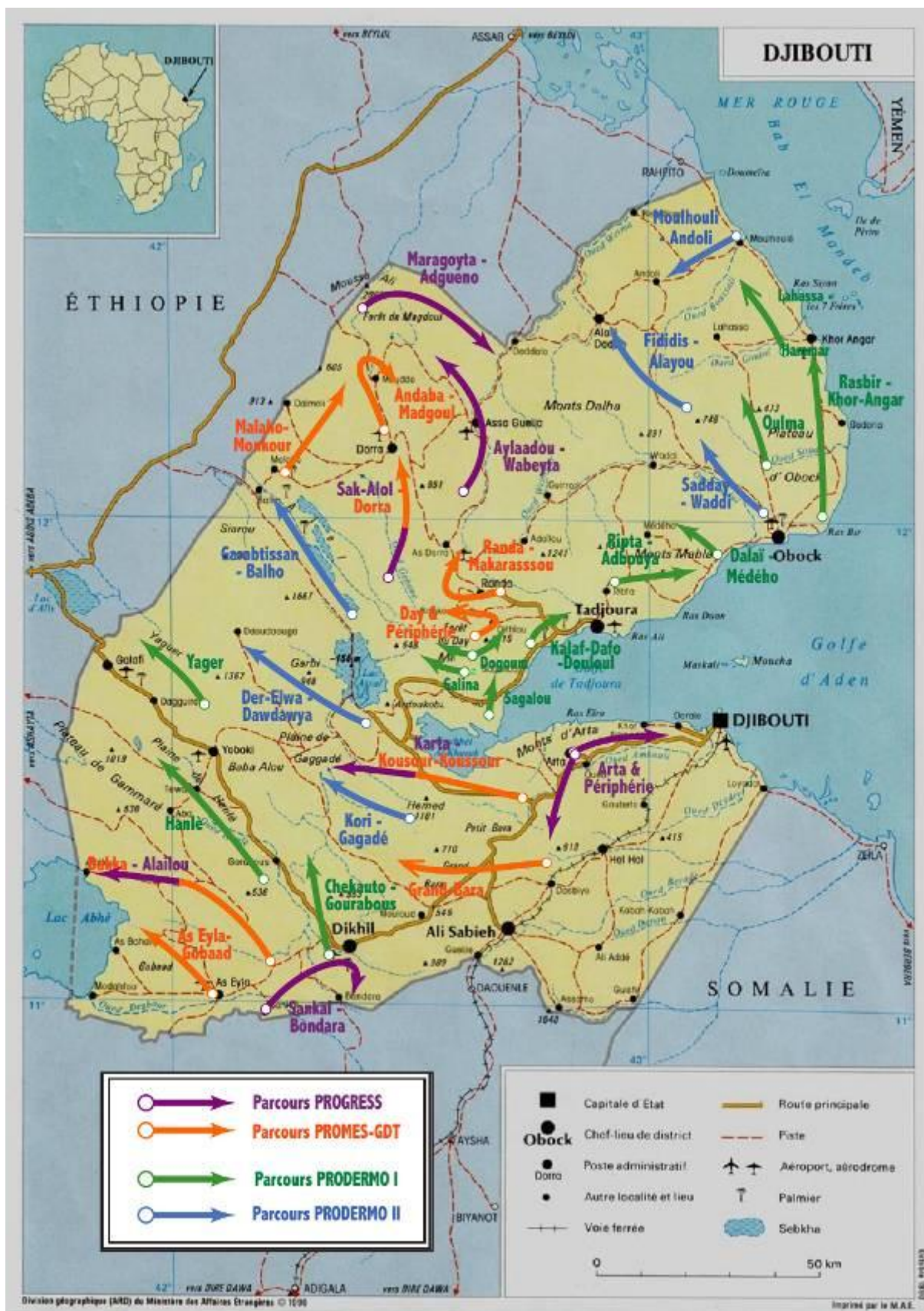
Annexe 2 : Cartes des zones d'intervention du projet



Carte 6: Carte administrative de la république de Djibouti



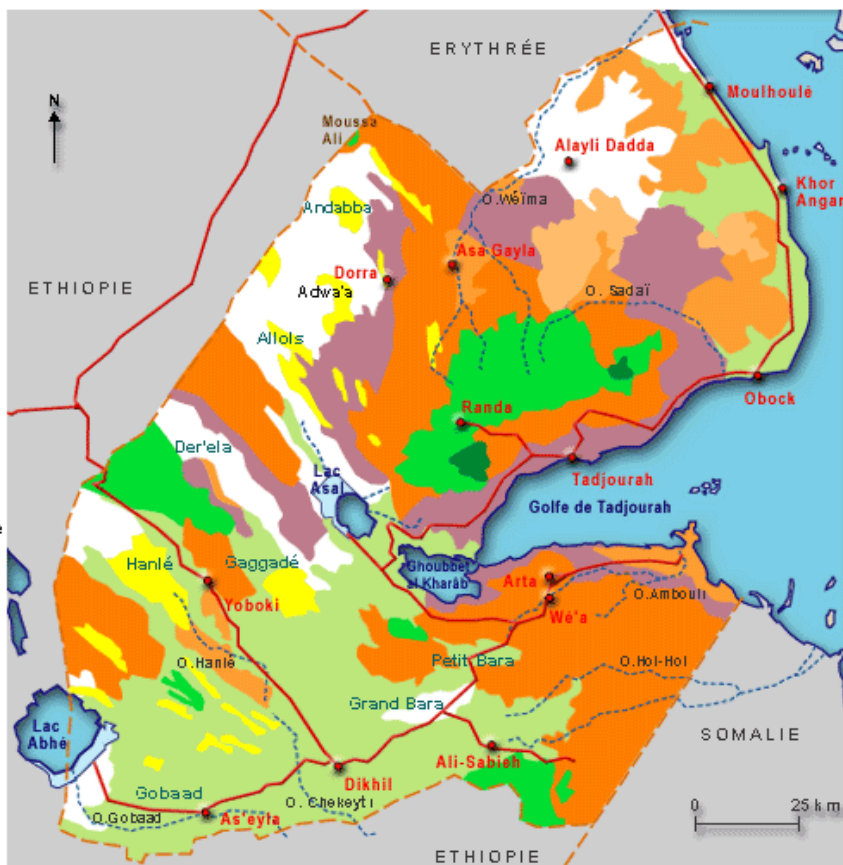
Carte 8: Carte géographique et routière de la république de Djibouti



Carte 10: Zones d'intervention PRODERMO et PROGRESS

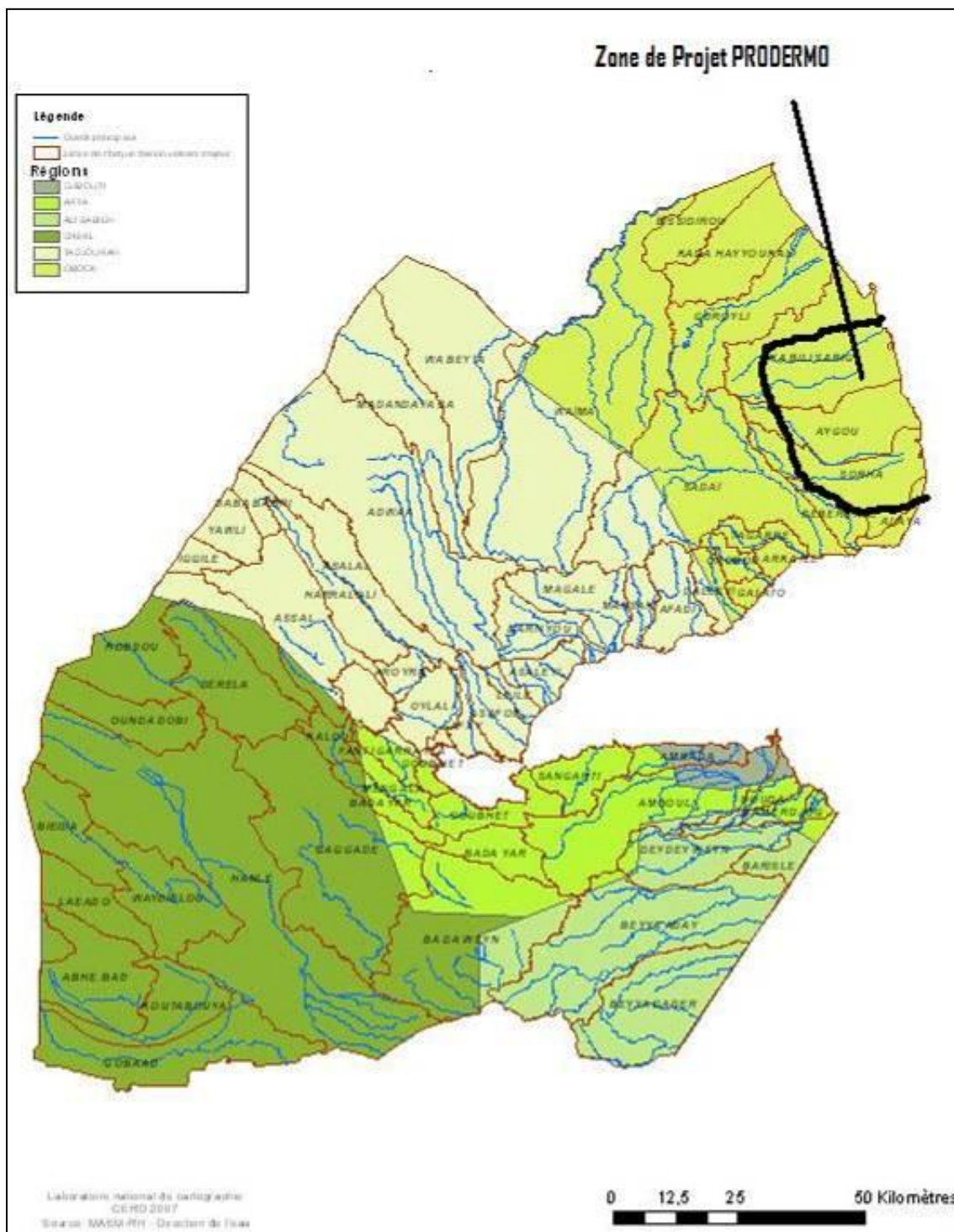
**CARTE DE VÉGÉTATION
SIMPLIFIÉE DE LA
RÉPUBLIQUE DE
DJIBOUTI**

- Forêts de montagne
- Steppes de montagne
- Steppes à *Acacia mellifera*
- Steppes à *Rhigorum somalense*
- Steppes à *Acacia horrida*
- Steppes à *Acacia tortilis*
- Steppes herbeuses
- Végétation des dépressions inondables
- Zones subdésertiques ou sans végétation

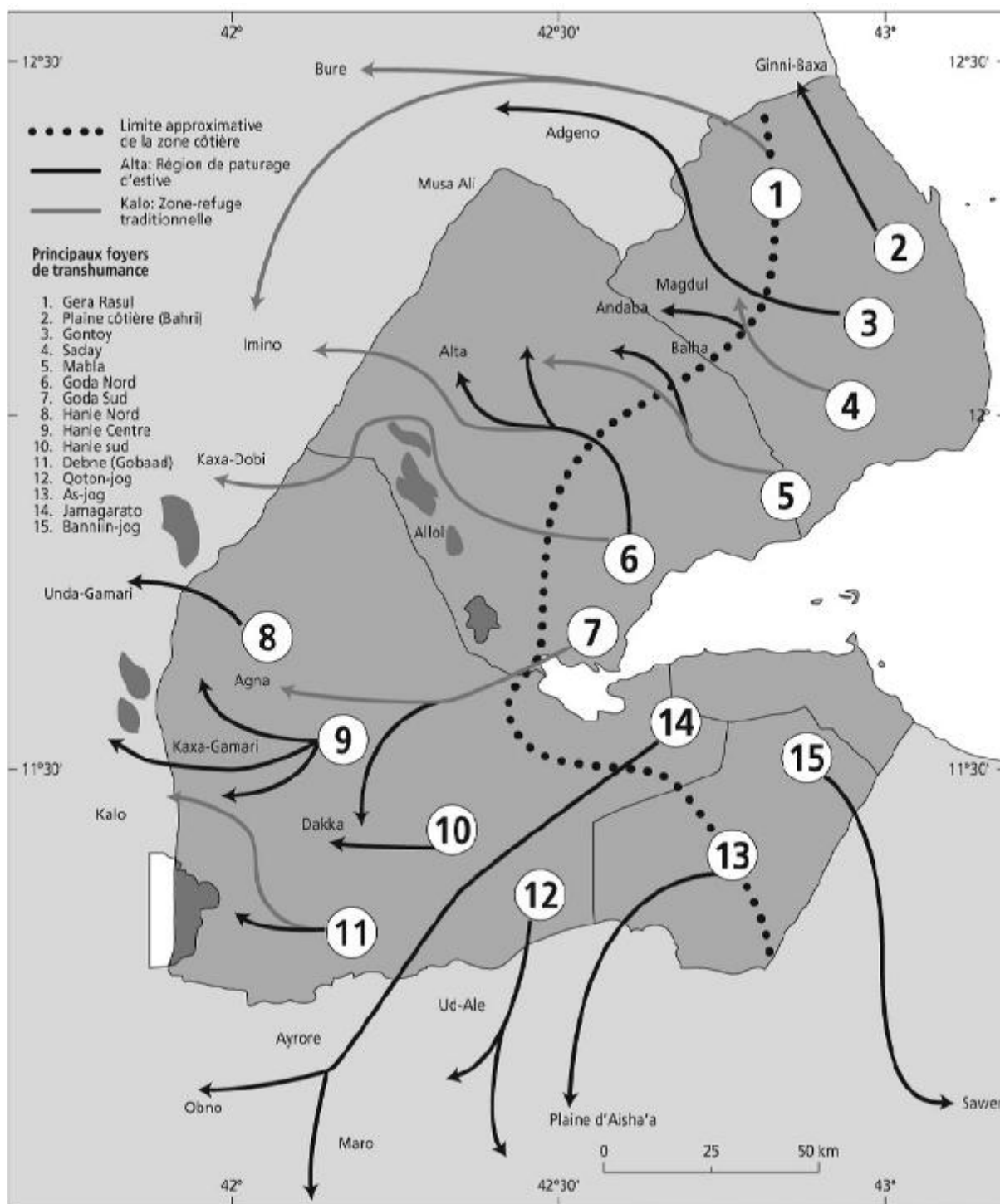


D'après J. Andru, J. César et J-P. Lebrun

Carte 11: Carte de végétation simplifiée de la République de Djibouti

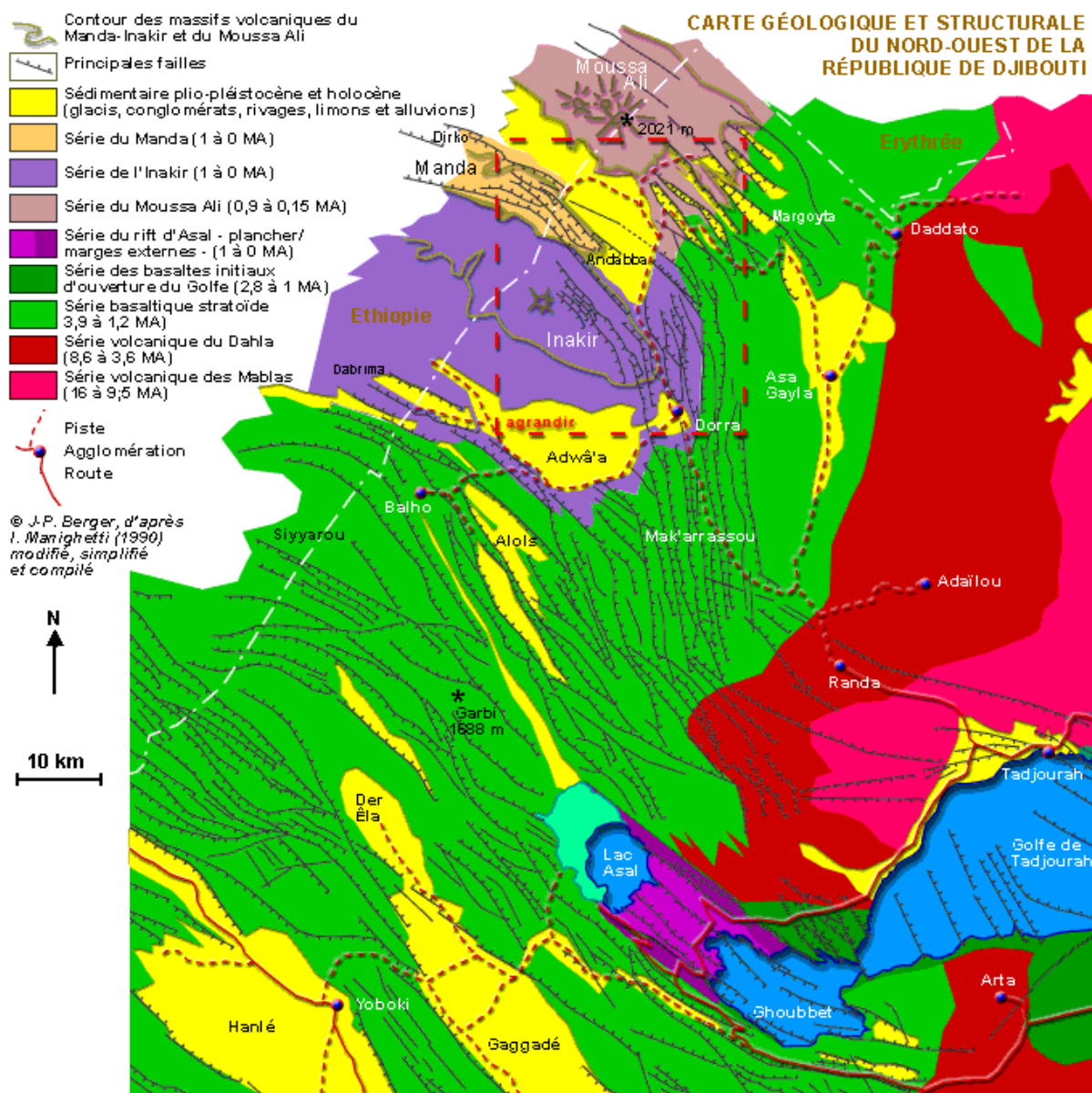


Carte 12: Carte des bassins versants de la République de Djibouti

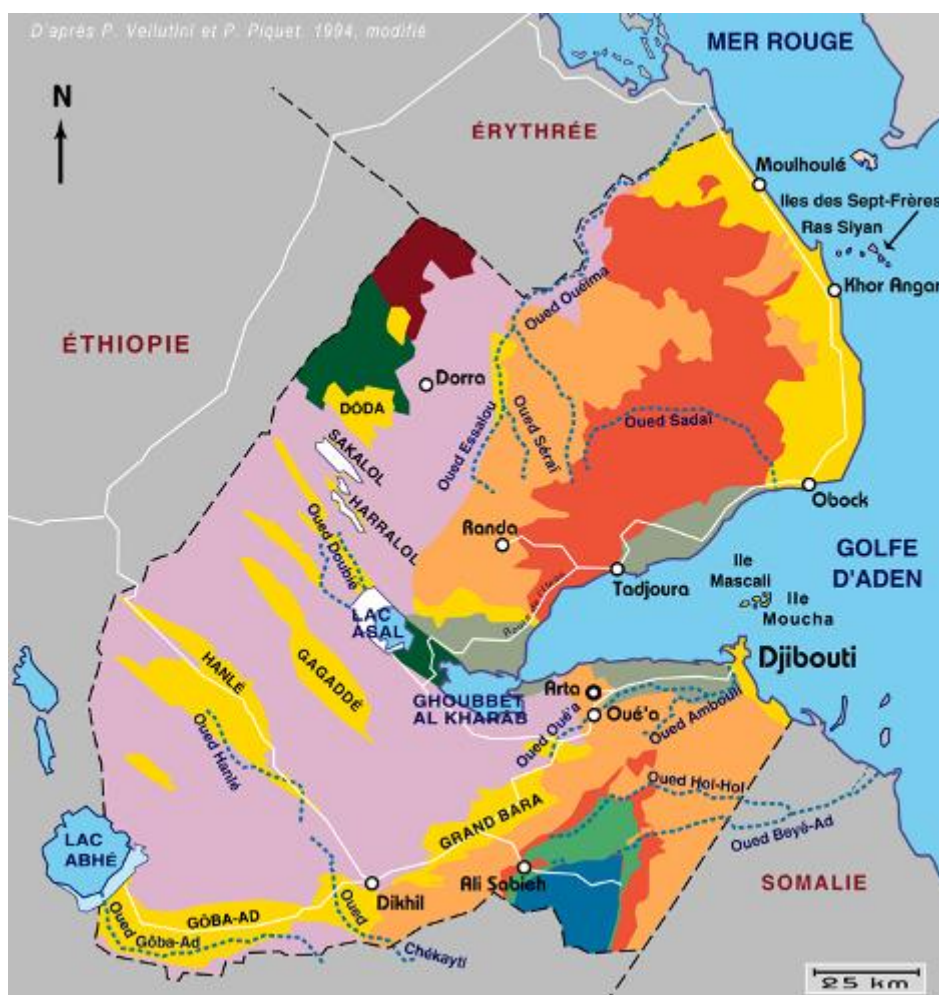


Tirée de: Facteurs socio-économiques affectant la diversité biologique.

Carte 13: Principaux foyers de transhumance

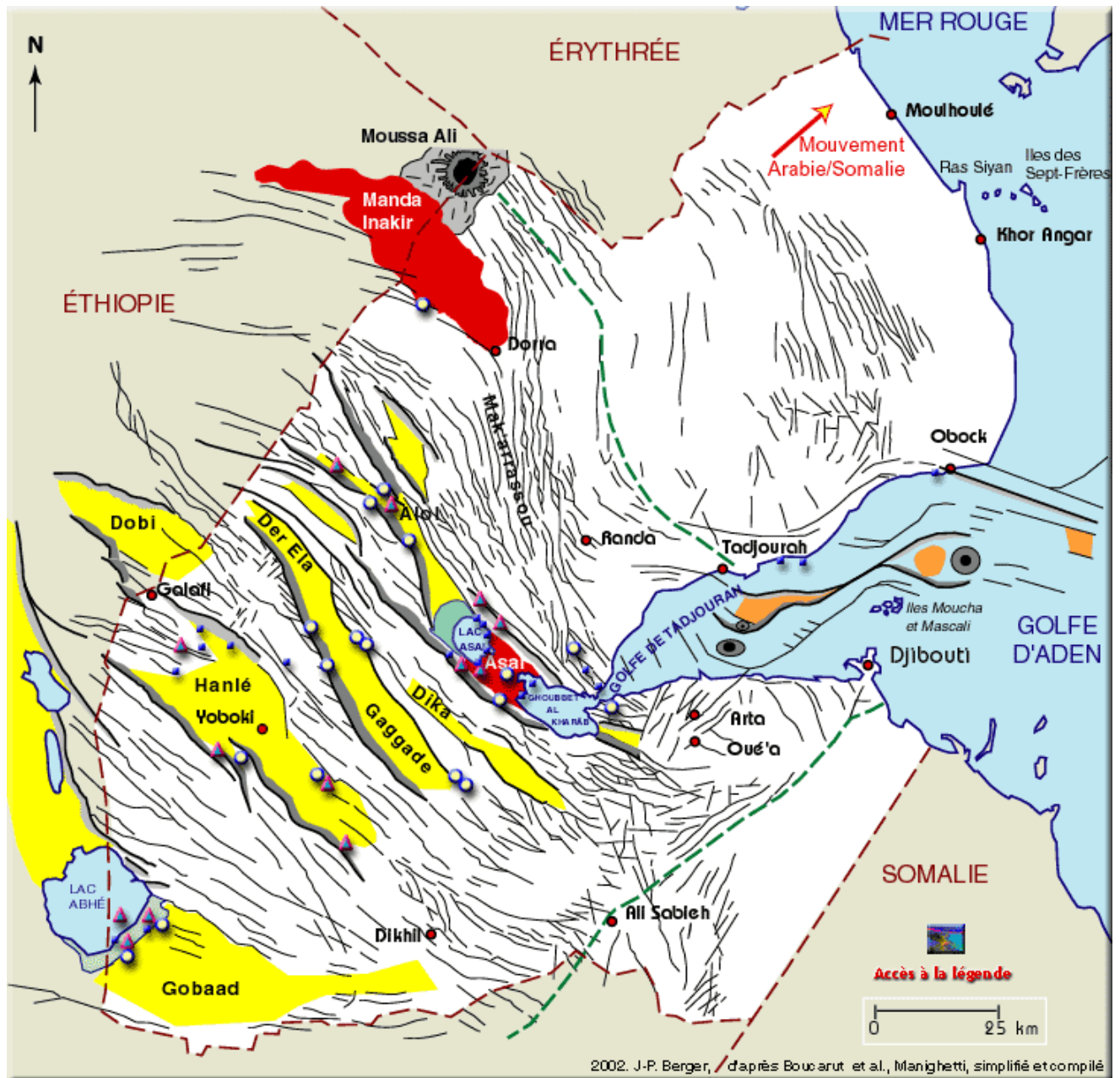


Carte 14: Carte géologique et structurale du N-O de la République de Djibouti

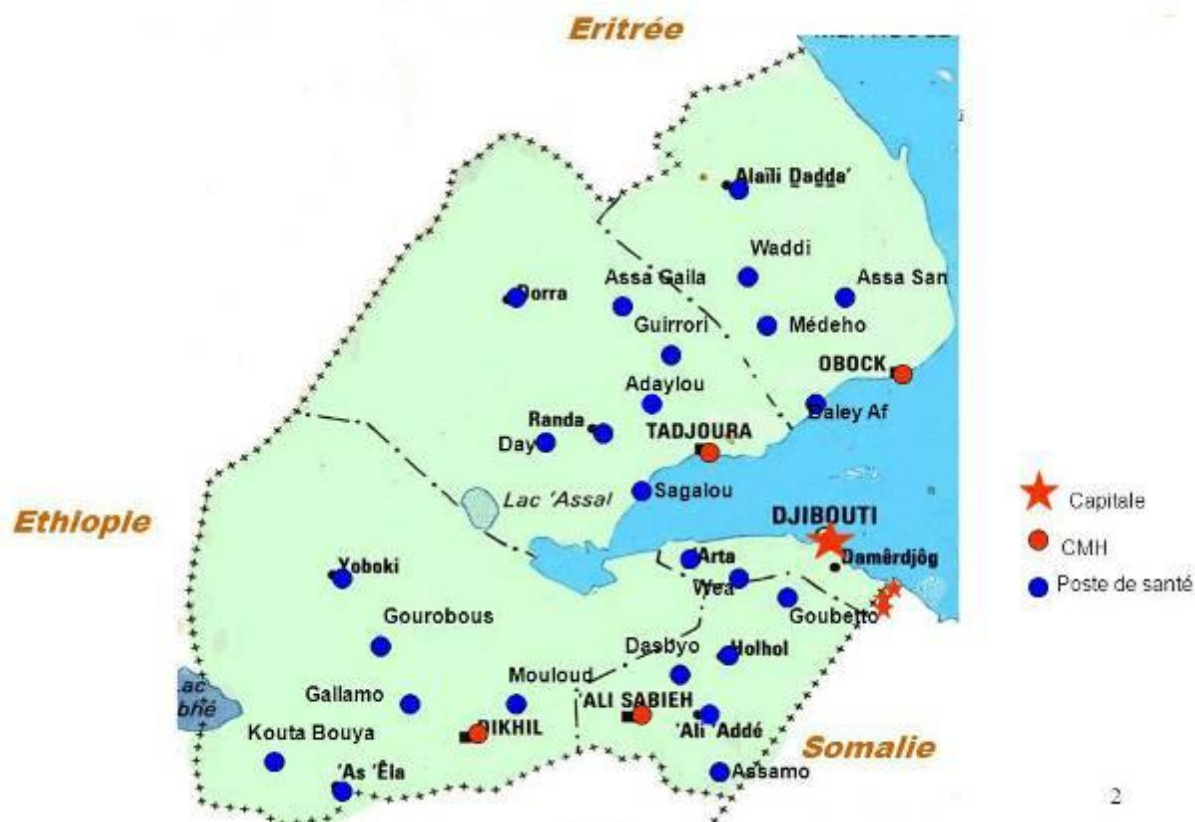


Carte 15: Carte géologique de la République de Djibouti

-  Dépôts sédimentaires récents
-  Laves récentes de la série axiale d'Asal et du Manda Inakir / Laves du Moussa Ali (moins de 1 Ma)
-  Basaltes initiaux de la série d'ouverture du Golfe de Tadjourah (3 à 1 Ma)
-  Séries stratoïdes (3,5 à 1,25 Ma)
-  Série basaltique du Dalha (9 à 4 Ma) / Série des basaltes somalis (7 à 3,2 Ma)
-  Épisode rhyolitique d'Ali Addé (25 à 19 Ma) et des Mablàs (14 à 10 Ma)
-  Basaltes anciens (27 à 23 Ma)
-  Formation mésozoïque



Carte 16: Carte sismique de Djibouti



Carte 17: Carte sanitaire de la république de Djibouti

Annexe 3 : Personnes Rencontrées

Consultation publique à Abaïtou : CPL Chekaytou-Gourabous (29 décembre 2015)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Fatouma Houmed Idriss	Ramodli (Chekaytou)
2.	F	Hollo Loita Hamad	Abaitou
3.		Madina Mohamed Adrouh	Galamo
4.		Amina Ali Kamil	Asbahari
5.		Arayta Ali Kamil	Ramodli (Chekaytou)
6.		Ali Guelleh	Chef de village d'Abaitou
7.		Bourah Moussa	Galamo
8.		Hassan Abdallah	Galamo
9.		Mohamed Omar Abaide	Chek-Sabir
10.	H	Moussa Gouri Ali	Okal général de Chek-Sabir
11.		Mohamed Ali Mohamed	Asbahari
12.		Moussa Walho Adan	Asbahari
13.		Mohamed Houmed Idriss	Animatrice PRODERMO
14.		Hassan Radio	Animateur PRODERMO
15.		Ali Mohamed Ali	Okal Général de Gourabous
16.	F	Aicha Rouffa Aden	Animatrice PRODERMO
17.		Ahmed Baragoita	Animateur PRODERMO
18.	H	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Yoboki avec l'Association des femmes (29 décembre 2015)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Fatouma Ali Hamadou	
2.		Assia Ali Mohamed	
3.		Birro Hassan Ali	
4.		Madina Oudoum	
5.		Aicha Mohamed Houmed	
6.	F	Ahadi Hassan Mirgan	Yoboki
7.		Kadiga Aloïta Asso	
8.		Aicha Houssein Ali	
9.		Hasna Ali Moussa	
10.		Fatouma Oudoum Hamadou	
11.		Fatouma Idriss	
12.	F	Aicha Rouffa Aden	Animatrice PRODERMO
13.		Ahmed Baragoita	Animateur PRODERMO
14.	H	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
15.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Yoboki : CPL Hanlé (29 décembre 2015)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Gaasi Mohamed Ali	Garabeyyis
2.	F	Fatouma Houmed Oudoum	Yoboki
3.		Hawa Mohamed Houssein	Hanlé
4.		Gourati Hassan	Agna
5.		Mohamed Youssouf Kassim	Garabeyyis
6.		Abdallah Robleh	Hanlé
7.		Mohamed Ali Mohamed	Garabeyyis
8.		Youssouf Abdoukader Hassanleh	Yoboki
9.		Ali Mohamed Mahisso	Yoboki
10.		Hamad Ali Mohamed	Hanlé
11.	H	Hamadou Adrouh Borito	Hanlé
12.		Hamad Alloyta Dourou	Agna
13.		Abdallah Daoud Ali	Agna
14.		Obakar Mohamed Ali	Okal Général de Garabeyyis
15.		Abdoukader Hassanleh Ali	Okal Général de Yoboki
16.		Darouy Alloyta Dourouy	Okal général d'Agna
17.		Ali Hamad	Coopérative agricole de Hanlé
18.	F	Aicha Rouffa Aden	Animatrice PRODERMO
19.		Ahmed Baragoita	Animateur PRODERMO
20.	H	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
21.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Galafi : CPL Yager (30 décembre 2015)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Baska Mohamed Abdo	Daguirrou
2.	F	Aicha Helaf Houmed	Galafi
3.		Fatouma Helaf Houmed	Galafi
4.		Adabara Saïd Naassou	Daguirrou
5.		Loubak Mohamed Moussa	Daguirrou
6.		Saïd Mohamed Abdo	Daguirrou
7.		Halla Moussa Halla	Daguirrou
8.	H	Hamadou Abdo Moussa	Daguirrou
9.		Helaf Mohamed Houmed	Galafi
10.		Mohamed Adach Mohamed	Galafi
11.		Ahmed Ali Helaf	Galafi
12.		Gailo Mohamed Hamadou	Galafi
13.	F	Aicha Rouffa Aden	Animatrice PRODERMO
14.		Ahmed Baragoita	Animateur PRODERMO
15.	H	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
16.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Moutrous : CPL Kori-Gagadé (30 décembre 2015)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Fatouma Moussa Ali	Moutrous
2.		Heelafi Sanalassé	Moutrous
3.		Fatouma Mohamed Hamadou	Moutrous
4.	F	Ebo Hamadou	Moutrous
5.		Madina Mohame	Moutrous
6.		Saida Badoul	Moutrous
7.		Fatouma Moussa	Moutrous
8.		Mohamed Hamadou	Moutrous
9.		Youssouf Gohar Cheiko	Okal Général de Moutrous
10.		Goundous Ali Moussa	Okal Général Gagadé
11.	H	Waléh Moussa Goundous	Okal Général de Kori
12.		Ali Said Moussa	Makoyta
13.		Houssein Moussa Ahmed	Oli
14.		Ibrahim Mohamed Houmed	Okal général de Alouli
15.	F	Aicha Rouffa Aden	Animatrice PRODERMO
16.		Ahmed Baragoita	Animateur PRODERMO
17.	H	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
18.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Dawdaya avec le CPL Dawdaya-Deer Eela (31 décembre 2015)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Adbara Oddisso Mohamed	Bouboukto/Deer Eela
2.		Hassan Abdallah	
3.		Mohamed Oddisso	
4.		Ali Kammiss Ali	Gabhassou
5.		Mohamed Hanfareh	Gabhassou
6.	H	Yaakami Youssouf Yaakami	Habssou
7.		Ali Kammiss Houmed	Habssou
8.		Mohamed Abakari Soumboul	Mehe Dola
9.		Ali Abdallah Kamis	Okal Général de Dawdaya
10.		Abakari Hanfareh Abdallah	Dawdaya
11.		Houmed Mohamed Youssouf	Dawdaya
12.		Fatouma Kammiss	Dawdaya
13.	F	Hola Ahado Ahmed	Dawdaya
14.		Aicha Rouffa Aden	Animatrice PRODERMO
15.		Ahmed Baragoita	Animateur PRODERMO
16.	H	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
17.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Kalaf: CPL Kalaf-Dafo (1er janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Aïcha Mohamed Abdallah	Dafo
2.		Mariam Abdallah	Dafo
3.	F	Fatto Daoud	Kalaf
4.		Fato-Gaala Akader	Oulalis
5.		Galali Med Dabayta	Boureita
6.		Fatouma Ballah	Andale
7.		Djilani Ilokoh Aboubaker	Dafo
8.		Daoud As Mohamed	Boureita
9.		Bouha Ahmed Idriss	Douloul
10.		Soumbourou Ali Mohamed	Hankata
11.		Hagayo Youssouf Houssein	Hankata
12.		Hadj Houmed Daoud	Kalaf
13.	H	Djilani Chehem	Kalaf
14.		Ahmed Abdallah Bouha	Kalaf
15.		Mohamed Barkat	Président CPL
16.		Nasro Aleo	Animatrice PRODERMO FA
17.		Omar Ahmed	Animateur PRODERMO FA
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Sagalou: CPL Sagalou-Darkalé (1er janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Hasna Aloyta	Sagalou
2.		Fatouma Abouyazid	Sagalou
3.	F	Amina Goura	Hararté
4.		Hemeda Ali	Adali
5.		Amina Hassan	Gade
6.		Assia Houmed	Wea
7.		Ali Abouyazid	Sagalou
8.		Mohamed Ali	Forage
9.		Mohamed Nouro	Sagalou
10.		Amin Youssouf	Gade
11.		Mohamed Youssouf	Sagalou
12.		Ali Houmed	Adali
13.	H	Mohamed Abdoukader	Forage
14.		Idriss Mohamed	Sagalou
15.		Ali Mohamed Aloyta	Sagalou
16.		Nasro Aleo	Animatrice PRODERMO FA
17.		Omar Ahmed	Animateur PRODERMO FA
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Dissay: CPL Dougoum-Assaguera (1er janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Kadiga Mohamed Abro	Bankoualé
2.		Aicha Mohamed	Bankoualé
3.	F	Aicha Bori	Dougoum
4.		Goumati Dini Youssouf	Affaloyna/Bobo Af
5.		Hawa Cheick Ibrahim	Assaguera
6.		Momina Mohamed	Dissay
7.		Abdoukader Daoud Taklo	Ardo
8.		Ahmed Daoud	Bankoualé
9.		Ali Kamil	Dougoum
10.		Ahmed Bayreh	Dougoum
11.		Ali Ahmed Abakari	Affaloyna/Bobo Af
12.		Ali Kamil Youssouf	Affaloyna/Bobo Af
13.	H	Houmed Mohamed Cheick	Assaguera
14.		Ibrahim Kori	Assaguera
15.		Said Ambassa	Assaguera
16.		Nasro Aleo	Animatrice PRODERMO FA
17.		Omar Ahmed	Animateur PRODERMO FA
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Hagandé: Leaders communautaires Parcours Garabtissan-Hagandé-

Balho (2-3 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Hasna Mohamed	Garabtissan
2.		Momina Mohamed Kassim	Hilou
3.	F	Amina Badoul Golar	Harsali
4.		Fatouma Seicko	Alalaf
5.		Assia Aramis	Siyarou
6.		Ouma Seicko	Alalaf
7.		Mohamed Hamadou	Garabtissan
8.		Badoul Gohar Badoul	Bohod
9.		Hamadou Hassan	Garabtissan
10.		Hassan Aramis	Alamo
11.		Ali Seicko	Harsali
12.		Ali Aramis	Siyarou
13.	H	Youssef Mohamed	Hilou
14.		Kassim Ali	Garabtissan
15.		Seiko Ahmed Seiko	Alalaf
16.		Nasro Aleo	Animatrice PRODERMO FA
17.		Omar Ahmed	Animateur PRODERMO FA
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Daymoli: CPL Ripta-Adbouya (4 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Mariam Hassan Mohamed	Daymoli
2.		Hasna kamil Omar	Raysali
3.	F	Fatouma Abdallah	Adbouya
4.		Fatouma Youssef	Ripta
5.		Ouma Omar Goudda	Adbouya
6.		Nasro Aydahis	Ripta
7.		Omar Mohamed Ali	Adbouya
8.		Ali Moussa Mohamed	Ripta
9.		Moussa Omar Youssef	Ripta
10.		Ebo Houmed Mohamed	Raysali
11.		Hassan Chehem	Daymoli
12.		Mohamed Moussa Omar	Daymoli
13.	H	Mohamed Ali Dini	Raysali
14.		Mohamed Hassan	Adbouya
15.		Robahé Ali Robahé	Adbouya
16.		Nasro Aleo	Animatrice PRODERMO FA
17.		Omar Ahmed	Animateur PRODERMO FA
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Orobor: CPL Dalay-Medeho-Idaï (4 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Nasro Hassan Haissama	Dalay
2.		Fatouma Mohamed Haissama	Dalay
3.	F	Hasna Mohamed dini	Idaï
4.		Amina Ali Kamil	Idaï
5.		Hawa Akil Gibril	Dalay
6.		Galali Mohamed	Dalay
7.		Mohamed Ali	Dalay
8.		Saleh Mohamed	Chef de village
9.		Mohamed Akil Djibril	Idaï
10.		Chehem Mohamed Ali	Medeho
11.		Mohamed Ahmed Chehem	Medeho
12.		Ibrahim Gabassé	Dalay
13.	H	Ahmed Moussa Hanifa	Idaï
14.		Kadami Hassan	Dalay
15.		Gabassé Ali	Idaï
16.		Nasro Aleo	Animatrice PRODERMO FA
17.		Omar Ahmed	Animateur PRODERMO FA
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Khor Anghar : CPL Ras-Bir/Khor Anghar (05 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.	F	Fatto Ahmed Harsa	Khor-Anghar
2.		Fatouma Mohamed Salem	Obock
3.		Alfareh Mohamed Omar	Ras-Bir
4.		Mohamed Ali Hamadou	Khor-Anghar
5.		Ahmed Ali Hamadou	Guéheré
6.		Ibrahim Omar Oudoum	Godoria
7.		Houmed Ali Omar	Khor-Anghar
8.		Mohamed Ibrahim	Khor-Anghar
9.	H	Mohamed Ali Mohamed	Khor-Anghar
10.		Salem Hassan Abdallah	Awriha
11.		Abdoulkader Ibrahim	Khor-Anghar
12.		Omar Bourhan	Ras-Bir
13.		Houssein Hamadou	Coordinateur régional PRODERMO
14.		Ali Mola	Animateur PRODERMO
15.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
16.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Moulhoulé : CPL Moulhoulé-Andoli (06 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Doran Hassan	Moulhoulé
2.	F	Hasna Hassan	Hammar
3.		Kadiga Mola	Der-Elwa
4.		Hasna Ahmed	Moulhoulé
5.		Ibrahim Ali Houmed	Hammar
6.		Ali Ahmed Moha	Moulhoulé
7.		Houmed Isse	Sidiha-Mengela
8.		Ali Mohamed	Andoli
9.		Abdo Ali	Sidiha-Mengela
10.		Daoud Mohamed Ossa	Sidiha-Mengela
11.	H	Youssef Mohamed	Bissidirou
12.		Aboubaker Mohamed	Andoli
13.		Ahmed Kamil	Moulhoulé
14.		Ibrahim Ali	Biday
15.		Mohamed Hassan	Eguer-Dabou
16.		Houssein Hamadou	Coordinateur régional UGP
17.		Ali Mola	Animateur PRODERMO
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
19.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Waddi: CPL Saday-Waddi (07 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Mariam Mohamed	Assassane
2.		Mahafi Bolock	Assassane
3.	F	Maafi Bourhan	Assassane
4.		Hasna Ali	Sassowleh
5.		Fatouma Daoud	Wadi
6.		Kadiga Houmed	Wadi
7.		Adayta Mohamed	Assassane
8.		Kamil Mohamed	Waddi
9.		Ibrahim Mohamed	Assassane
10.		Moyaleh Dini	Assassane
11.		Ali Hassan	Baladlou
12.	H	Hassan Houmed	Sassowleh
13.		Ibiro Hassan	Oydali
14.		Houmed Idriss	Himbossa
15.		Hamad Ali	Awacha
16.		Houssein Hamadou	Coordinateur régional UGP
17.		Ali Mola	Animateur PRODERMO
18.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES

19. Ali Dabaleh Point focal Environnement

Consultation publique à Soublali : CPL Oulma (07 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Fatouma Youssouf Mohamed	Soublali
2.	F	Aïcha Datto	Oulma
3.		Dida Ahmed Mohamed	Oulma
4.		Assia Hassan	Oulma
5.		Ahmed Mohamed Issa	Assaguineyta
6.		Meiké Ali Kamil	Soublali
7.		Mohamed Mola Ali	Oulma village
8.		Ali Bourhan	Oulma
9.		Ali Mohamed Batiio	Dabhiin
10.	H	Mohamed Kamil Ali	Souali
11.		Ali Houmed	Amhassa
12.		Mohamed Houmed	Amhassa
13.		Houssein Hamadou	Coordinateur régional UGP
14.		Ali Mola	Animateur PRODERMO
15.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
16.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Alayli-Dada: CPL Fididis-Alaylou (08 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.		Wilissa Houmed Hamadou	Fiririss
2.	F	Mahafi Outo	Fiririss
3.		Hasna Mohamed	Gali-Daba
4.		Mariam Ibiro	Alaylou
5.		Ibiro Mohamed	Alaylou
6.		Ali Outo	Dalai
7.		Ali Houmed	Dagaytou
8.		Mohamed Ali	Goli
9.		Mola Mohamed	Gali-Daba
10.	H	Mohamed Houmed	Harsa
11.		Angado Hassan	Gouban Goubou
12.		Houssein Hamadou	Coordinateur régional PRODERMO
13.		Ali Mola	Animateur PRODERMO
14.		Abdallah Hamadou	Consultant EIES
15.		Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Consultation publique à Hammar : CPL Lahassa/Hammar (09 janvier 2016)

#	Genre	Participant	Localité
1.	F	Fatouma Mohamed Ali	Lahassa

2.	Fatouma Issa Ali	Lahassa
3.	Saïda Cheick Mohamed	Sedorré
4.	Ali Mohamed Ali	Lahassa
5.	Ibrahim Ali Houmed	Hammar
6.	Mohamed Ali Mohamed	Gontoy
7.	Ali Abdallah Mohamed	Samalou
8.	Mohamed Houssein Mohamed	Marhaleh
9.	Hassa Haïssam Mohamed	Nalaba
10.	Ahmed Cheick Mohamed	Aaga
11.	H Ahmed Ali Omar	Arafa
12.	Bourhan Mohamed Bourhan	Arafa
13.	Houssein Hamadou	Coordinateur régional PRODERMO
14.	Ali Mola	Animateur PRODERMO
15.	Abdallah Hamadou	Consultant EIES
16.	Ali Dabaleh	Point focal Environnement

Annexe 4 : Principaux points soulevés lors des consultations publiques

Conformément à la méthodologie adoptée pour l'actualisation de l'EIES, une mission de collecte des données s'est déplacée sur 18 localités du 28 décembre 2015 au 10 janvier 2016. La mission composée du consultant en charge de l'étude et du point focal de la direction de l'environnement et avec l'appui des coordinations régionales respectives (Dikhil, Tadjourah et Obock) s'est entretenu avec les bénéficiaires du PRODERMO FI et PRODERMO FA et les potentielles communautés que le PRODERMO FA2 compte accompagner dans leur lutte contre la soif et la résilience à la sécurité alimentaire.

Les visites au niveau de chaque région, débutait par de visites de courtoisie aux autorités locale. Au cours des entretiens avec le Préfet suivi de celui avec le Président du Conseil Régional, la mission rappelait les objectifs et le chronogramme arrêtée pour les visites sur les sites.

Les discussions avec les bénéficiaires se déroulés principalement avec les membres du CPL pour les parcours bénéficiant déjà du soutien du PRODERMO et les leaders communautaires et sages des localités ciblées par le PRODERMO FA2.

D'une manière générale, les localités qui seront intégrés dans le cadre de PRODERMO FA2 souffrent d'une extrême difficulté d'accès à l'eau. Les femmes et jeunes filles parcourent des heures de marches, soit plus de 5 heures pour collecter de l'eau de puits saturée et dont l'eau est saumâtre. Les points d'eau se caractérisent par des puits très vétuste, quelques citernes enterrées vide.

Les principales suggestions sont la création des différents types de point d'eau approprié au contexte local. Beaucoup avancent la création des retenus, le développement des forage pour la consommation humaine et animale, les puits, l'aménagement des routes donnant accès au point d'eau, la création des latrines, l'aménagement de seuils

Les femmes ont exprimé leur souhait de démarrer les AGR en vue de générer de revenus pour la famille et qu'elles restent disposer à accompagner les activités du projet. Elles ont manifesté leur volonté de faire partie de Comité de Pilotage Local.

Les groupements de jeunes et de producteurs ont également formulé leurs vœux que le projet en parallèle aux investissements dans les ouvrages hydrauliques financera des AGR qui leur permettront de générer de revenus sans quitter leur village.

Les autorités administratives et coutumières ont renouvelés leur disponibilité à accompagner le projet et se félicite que la nouvelle phase du projet intègre des parcours qui ne disposent pas d'accès à l'eau.

Les directions déconcentrées tout particulièrement du MAPE-RH soulignent la nécessité de les intégrer systématiquement dans les différentes initiatives de renforcement des capacités.

La synthèse des recommandations peut être résumée comme suit :

- Des forages, puits, citernes pour la consommation humaine et animale ;
- Des ouvrages hydrauliques fonctionnant au solaire ;
- Accès au micro crédit ;
- Amélioration de la santé animale ;
- Mise en place d'un circuit de commercialisation des bétails ;
- Formation des communautés locales sur les techniques agricoles et l'élevage ;
- La promotion du tourisme et de l'artisanat locale

Annexe 5: Fiche d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets

A - Description sommaire du projet

Coordinateur régional	
Référence du projet	
Nom du projet	
Type de projet	<input type="checkbox"/> Réhabilitation ou création d'une citerne – Volume : <input type="checkbox"/> Réhabilitation ou création d'un point d'eau pour le bétail – Volume : <input type="checkbox"/> Réhabilitation ou création d'un puits manuel ou solaire – Profondeur : <input type="checkbox"/> Réhabilitation et création d'un forage manuel ou solaire – Profondeur : <input type="checkbox"/> Travaux de Conservation des Eaux et des Sols (CES) – Superficie : <input type="checkbox"/> Réhabilitation de pâturage et mise en repos – Superficie : <input type="checkbox"/> Production de semence (pépinières) – Superficie : <input type="checkbox"/> Mise en culture de périmètre irrigués – Superficie : <input type="checkbox"/> Appui aux activités de pêche - Nombre de bénéficiaires : <input type="checkbox"/> Autre activité génératrice de revenu : <input type="checkbox"/> Autre type de projet :
Localisation	
Coût du projet	

B - Questionnaire d'évaluation des impacts potentiels du projet

CATEGORIE	#	QUESTIONS D'EVALUATION DES IMPACTS	Oui	Non
Type de projet	1	Le projet concerne-t-il la construction ou la réhabilitation d'un barrage ?		
	2	Le projet concerne-t-il la construction ou la réhabilitation d'un forage ?		
	3	Le projet concerne-t-il la construction d'une citerne ?		
	4	Le projet concerne-t-il la construction ou la réhabilitation d'une installation de dessalement de l'eau de mer ?		
	5	Le projet comprend-t-il la construction ou la réhabilitation de retenues, bassins de surface, digue de terre, écluses ou réservoirs ?		
	6	Le projet va-t-il dépendre de l'approvisionnement en eau d'un barrage existant, déversoir, ou toute autre structure de déviation des eaux ?		
	7	Le projet va-t-il entraîner la mise en repos de certaines parcelles ?		
Espaces naturels	8	Le projet va-t-il causer une augmentation de la pression exercée sur les ressources naturelles (en dehors de l'eau) et sur les habitats ?		
	9	Le projet peut-il affecter des zones écologiquement sensibles (forêts, rivières et milieux humides) ou des espèces menacées?		
	10	Le projet est-il mis en œuvre à l'intérieur ou à côté d'une zone protégée désignée (parc national ou une réserve, site du patrimoine mondial...)?		
	11	Le projet pourrait modifier un site du patrimoine historique, archéologique ou culturel ou religieux (tombe) ?		
CATEGORIE	#	QUESTIONS D'EVALUATION DES IMPACTS	Oui	Non
Pollutions locales	12	Le projet présente-t-il des risques de nuisance ou de sécurité lors de la phase de travaux ?		
	13	Le projet nécessite-t-il d'importants volumes de matériaux de construction (gravier, pierres, eau, bois) ?		
	14	Le projet présente-t-il des risques pour la santé ou la sécurité pendant la phase d'exploitation ?		
	15	Le projet va-t-il créer des déchets solides ou liquides susceptibles de nuire aux sols, à la végétation, aux cours d'eau ou aux eaux souterraines?		
	16	Le projet va-t-il augmenter le risque de dégradation des sols ou d'érosion dans la région ?		
Usage agricole	17	Le projet implique-t-il une transformation significative des espaces naturels pour l'agriculture ?		

	18	Le projet implique-t-il l'utilisation de pesticides ou autres produits chimiques agricoles ou va-t-il accroître leur l'utilisation ?		
Aspects fonciers	19	Le projet nécessite-t-il l'obtention de l'accord officiel des autorités coutumières et/ou administratives pour l'utilisation de la parcelle de terrain sur laquelle il est mis en œuvre ?		
	20	Est-ce qu'un ou plusieurs individus (ou représentants de famille) a la réunion de consultation préalable a l'identification du sous-projet a émis un avis défavorable sur le projet ou la mise en repos des terres ?		
	21	Le projet nécessite l'expropriation ou l'acquisition involontaire de terres (public ou privé, temporairement ou définitivement) ?		
	22	Suite à la mise en œuvre du projet quelqu'un peut-il être empêché d'utiliser ou d'avoir accès à des ressources (par exemple les pâturages, les lieux de pêche, la forêt, etc) auxquelles il avait un accès régulier et dont sa source de revenu dépend, sans avoir été consulté au préalable et sans avoir donné son accord? Ceci de manière temporaire ou permanente.		
	23	Le projet entrainera-t-il à la réinstallation involontaire de personnes ou de familles (déplacements de population) ?		
Enjeux sociaux	24	Le projet va-t-il entrainer un changement dans la répartition géographique des personnes ou des animaux d'élevage ?		
	25	Le projet pourrait-il nuire aux moyens de subsistance ou aux droits des femmes et des groupes vulnérables (personnes âgées, jeunes, pauvres) ?		
	26	Le projet risque-t-il d'attiser des conflits ou tensions entre communautés ou groupes ethniques ?		

C - Mesures à prendre pour éviter ou réduire les impacts négatifs du projet

Si vous avez répondu « oui » à certaines questions de la partie B de la fiche, expliquez dans ce tableau la manière dont les impacts négatifs inacceptables du projet seront évités ou réduits.

Quels sont les impacts négatifs potentiels identifiés ?	Quelles sont les mesures qui vont être prises pour éviter ou réduire ces impacts ?	Qui est responsable de l'exécution de ces mesures ?	Qui est responsable du contrôle de l'exécution de ces mesures ?	Comment vont être fait les contrôles et a quelle fréquence ?	Ces mesures ont-elles un coût ? Qui paye ?

D - Avis synthétique du Comité de Pilotage Local sur les impacts du projet

Cochez la ou les cases permettant de formuler un avis d'évaluation.

Résultats de l'analyse	Conclusion
Toutes les réponses aux questions de la liste sont négatives.	Le projet proposé ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'environnement et peut être réalisé, en appliquant de bonnes pratiques de conception et de gestion, sans la mise en œuvre de mesures d'atténuations spécifiques.
La réponse est « Oui » à au moins une des questions n°1, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25 ou 26.	Le projet n'est pas éligible dans le cadre du PRODERMO, il ne peut être financé sans l'obtention de l'avis de non objection préalable de la Banque mondiale.
La réponse est « Oui » à la question n°2.	Le projet concerne la réalisation d'un forage, il ne peut être validé qu'après la réalisation d'études hydrogéologiques adéquates et l'obtention de l'avis de non objection préalable de la Banque mondiale sur le résultat de l'étude.
La réponse est « Oui » à la question n°3.	Le projet concerne la réalisation d'une citerne, la proposition ne sera considérée comme complète que si elle détaille la gestion de la citerne en termes d'usage et les quotas par famille, l'organisation de la maintenance et les moyens de traitement de l'eau (type de traitement, fourniture et organisation).
La réponse est « Oui » à la question n°4.	Le projet concerne une installation de dessalement, il ne peut être validé qu'après la réalisation d'une étude d'impact environnementale spécifique et l'obtention de l'avis de non objection préalable de la Banque mondiale.
La réponse est « Oui » à la question n°7 ou 19.	Le projet ne peut être réalisé sans l'obtention de l'accord officiel du propriétaire du terrain, des autorités coutumières et administratives sur l'utilisation ou la mise en repos de la parcelle concernée. Cet accord écrit doit être archivé dans les locaux de l'UGP à Djibouti.
La réponse est « Oui » à la question n°20.	Le PRODERMO est un projet participatif, si le projet ne bénéficie pas de l'accord unanime de toutes les parties concernées, il ne peut être réalisé. Le Procès Verbal de compte rendu des réunions de concertation doit valider cet accord.
Certaines réponses aux questions de la liste sont « Oui », des mesures ont été proposées dans la partie D de la fiche.	Le projet aurait pu avoir des impacts environnementaux ou sociaux significatifs. Compte tenu des mesures d'atténuation décrites dans la partie D de la fiche, qui doivent être ajoutées au projet, il ne devrait pas y avoir d'impacts significatifs. Le projet peut être réalisé.
Certaines réponses aux questions de la liste sont « Oui », le projet est complexe par nature.	Le projet pourrait avoir des impacts environnementaux ou sociaux significatifs. Une étude d'impact environnementale spécifique doit être réalisée avant l'approbation du projet.

Lieu et date	
Représentant de la communauté (nom & signature)	
Représentant de l'autorité locale (nom & signature)	

E - Conclusion de la revue centrale du projet par l'UGP

- Le sous-projet est recommandé pour approbation. La demande est complète, les principaux impacts environnementaux et sociaux ont été traités.
- Le sous-projet n'est pas recommandé pour approbation. Une évaluation plus approfondie est nécessaire. Les questions suivantes doivent être clarifiées :

--

Lieu et date	
Responsable de la revue du projet à l'UGP (nom & signature)	

F - Avis définitif sur l'évaluation environnementale et sociale du projet

Les impacts négatifs potentiels de ce projet ont été examinés. Les mesures d'atténuation éventuellement nécessaires ont été prises en compte dans la conception du projet. Au meilleur de nos connaissances, la mise en œuvre de ce projet dans les conditions décrites dans la demande de financement et les plans additionnels de gestion des impacts (le cas échéant), sont suffisants pour éviter ou minimiser les impacts négatifs environnementaux et sociaux du projet.

Commentaires additionnels:

--

Lieu et date	
Coordinateur de l'UGP (nom & signature)	

Annexe 6 : Illustration en images de visites sur le terrain











Annexe 7 : Bibliographie

- Plan d'Action National pour l'Environnement 2001-2010, PANE, Direction de l'Environnement, décembre 2000
- Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), PAPSA, mars 2014
- DISED, profil de la pauvreté en république de Djibouti en 2012, septembre 2012
- DISED, résultat préliminaire du 2eme recensement général de la population et l'Habitat, 2009
- DISED, annuaire statistique de Djibouti, édition 2012
- PNUD, rapport OMD 2010 Djibouti
- PNUD, rapport sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire à Djibouti, Décembre 2003
- SENS, Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS 2008-2012), Février 2010
- PNUD, Profil de la pauvreté à Djibouti, Décembre 2002
- DISED, Analyse de la situation des femmes et des enfants en République de Djibouti, 2007
- RDD, rapport national sur le développement durable RIO+20
- Union Européenne, Programme Indicatif Nationale pour la période 2014- 2020
- Evaluation globale de l'INDS, rapport provisoire, SENS, sep 2013
- Consultations nationales pour le Développement après 2015, rapport analytique (Partie 1)
- MAEPE-RH, PDSP, février 2009
- IGAD Regional Strategy Implementation Plan 2011–2015, revised version, November 2013
- UNDAF 2013-2017
- PAM, Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence, Mai 2012
- PRODERMO, rapport d'activité 2013 et note de présentation du PTBA 2014
- UNHCR Factsheet Djibouti, June-August 2014
Rapport sur le développement humain 2013 : L'essor du Sud, le progrès humain dans un monde diversifié
- Document du projet PRAREV, février 2013
- Les Plans de Développement des régions d'Ali-Sabieh, Arta, Dikhil, Obock et Tadjourah
- Evaluation d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), février 2011
- Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT), Rapport de Pre-Evaluation ; Volume I : Rapport Principal et Appendices, Décembre 2007 ; IFAD/FIDA
- Programme de Mobilisation des Eaux de Surface pour le Développement agro-pastoral (MESDAP), Rapport d'Evaluation de l'impact environnemental, Mars 2007, Bertrand Guibert (IRAM) et Mohamed Daoudi
- Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales, Etude d'impact environnementale et sociale, Burkina Faso, Janvier 2006
- World Bank. March 2009. Republic of Djibouti: Country Assistance Strategy.
- World Bank. Djibouti Country website (archived 8 May 2009): <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/MENAEXT/DJIBOUTI.htm>